

Actes

1^{er} forum

BÒDLANMÈ

Matinik

Notre littoral en crise durable ?



Mardi 21 & Mercredi 22 Octobre 2008 Palais des Congrès de Madiana



sous la présidence d'honneur d' Yvon BONNOT, Président de l'ANEL - Association Nationale des Élus du Littoral - Maire de Perros-Guirec



Saint Pierre



1^{er} forum

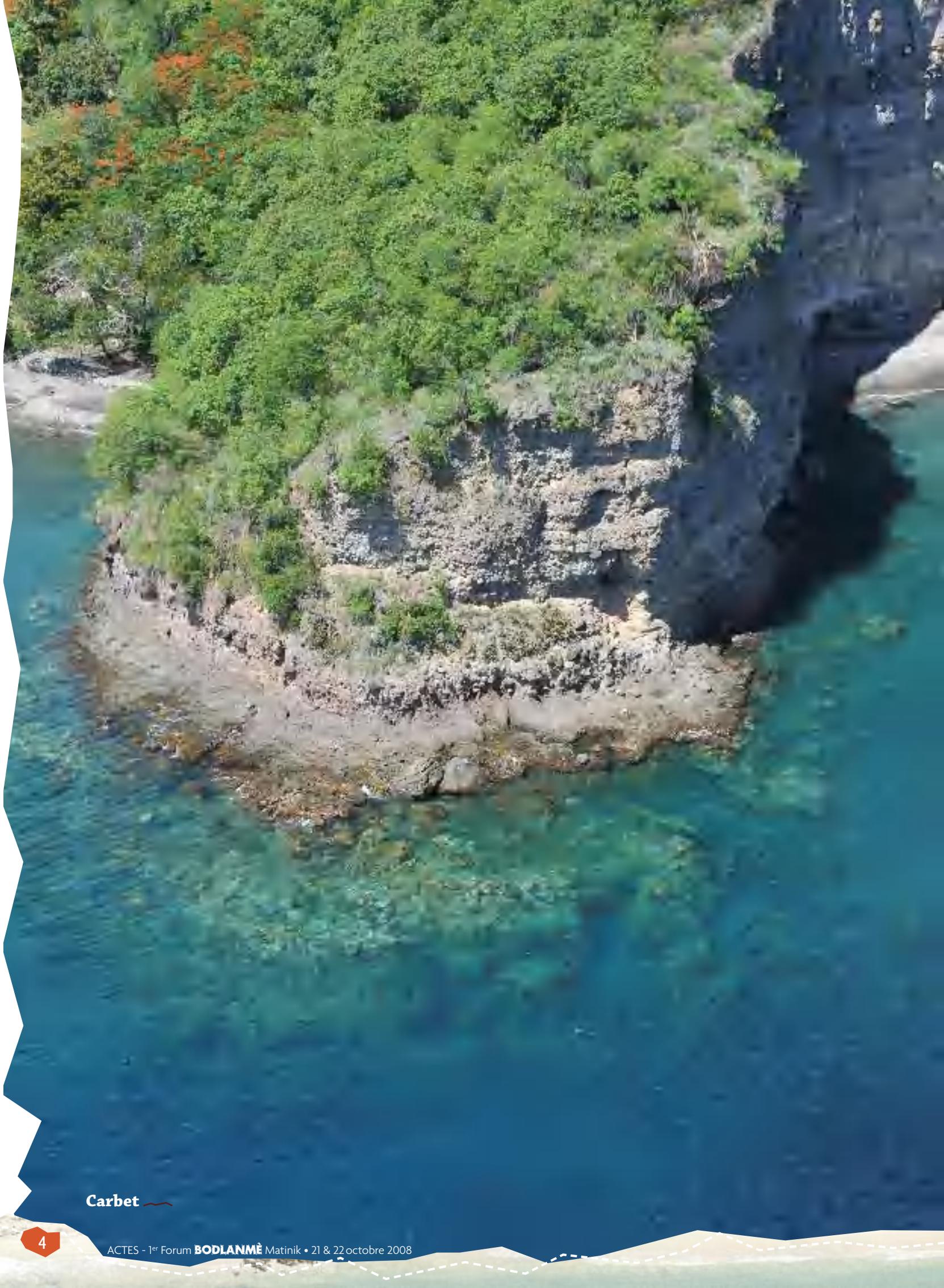
BÒDLANMÈ



Matinik

Notre littoral en crise durable ?

Diamant



Carbet

1^{er} forum

BÒDLANMÈ Matinik



Notre littoral en crise durable ?

Mardi 21 & Mercredi 22 Octobre 2008
Palais des congrès de Madiana

Madame, Monsieur,

L'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique travaille actuellement à la mise en place d'un forum sur le thème :

Notre littoral en crise durable ?

Rien n'est encore figé dans l'organisation de cette rencontre, néanmoins,
la date du forum est à priori fixée au **Mardi 21 & Mercredi 22 octobre 2008**
au Palais des congrès de Madiana.

Nous ne souhaitons pas enfermer le débat dans la seule problématique des 50 pas géométriques, mais souhaitons l'ouvrir sur l'ensemble du littoral de la Martinique.

C'est ainsi que nous sommes accompagnés dans notre démarche par un comité de pilotage composé de la Préfecture, la DIREN, l'ONF, le Conservatoire du Littoral, la DDE, l'ODE, le PNRM, ainsi que de *Josette MASSOLIN*, Conseillère régionale, membre du Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique.

Nous vous sollicitons pour participer à l'un des ateliers prévus dans le cadre de cette rencontre que nous voulons productive dans le sens où nous entendons avancer sur des solutions à mettre en œuvre pour enrayer ce qu'on appelle « la crise de notre littoral ».

Vous trouverez, ci-joint, une proposition de conducteur des deux journées du forum, et espérons pouvoir compter sur votre participation.

Afin d'organiser dans les meilleures conditions le déroulement
du 1^{er} forum **BÒDLANMÈ Matinik**, nous vous invitons à nous renvoyer le coupon-réponse
ci-joint dûment rempli avant Vendredi 22 août 2008.

Nous restons, bien entendu, à votre disposition pour toute information complémentaire et vous remercions à l'avance de votre efficace collaboration.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Port de France, Jeudi 14 août 2008

Le Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques
Yves Michel DAUNAR



Le forum BÒDLANMÈ Matinik, réuni les mardi 21 et mardi 22 octobre 2008 au Palais des congrès de Madiana en Martinique, a rassemblé largement tous les acteurs qui interviennent sur notre littoral : Élus, collectivités locales, services de l'État, associations, scientifiques...

Ensemble, nous avons échangé, débattu, défendu nos points de vue, avec réalisme, sans langue de bois. Ensemble, nous avons proposé des solutions pour que notre BÒDLANMÈ soit encore pour longtemps : un réservoir écologique, un espace de vie, un atout économique, un lieu de détente, de loisirs pour tous les Martiniquais et les touristes.

Modestement, nous pensons que les propos tenus lors du forum BÒDLANMÈ Matinik et contenus dans ces actes peuvent venir enrichir les propositions rassemblées dans le cadre des États généraux de l'Outre-mer et ainsi constituer une part de notre contribution dans ce débat.

Ralph Monplaisir
Président
de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique



SOMMAIRE

Basse Pointe

Sommaire

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE	13
Introduction	14
Eddie MARAJO • <i>Animateur</i>	
Georges RAVOTEUR • <i>3^e adjoint de la Ville de Schœlcher • Représentant le Maire de Schœlcher</i>	15
Ralph MONPLAISIR • <i>Président de l'Agence des 50 pas géométriques • Maire de Case Pilote</i>	16
Yvon BONNOT • <i>Président d'honneur 1^{er} forum BÒDLANMÈ Matinik, • Président de l'ANEL - Maire de Perros-Guirec</i>	19
Raymond OCCOLIER • <i>Maire du Vauclin • Président de l'Association des Maires de Martinique • Premier Président de l'Agence des 50 pas géométriques (2000-2003)</i>	23
Ange MANCINI • <i>Préfet de la région Martinique</i>	26
LES CONTOURS DE NOTRE LITTORAL	31
■ La définition du littoral	33
Catherine BERSANI • <i>Inspecteur général de l'Équipement</i>	
► Le droit : qui décide ? Qui a le pouvoir ?	33
► L'usage : à quoi sert le littoral ?	34
► L'observation, la science : comment distingue-t-on le littoral des autres territoires ?	34
► La gouvernance est la seule vraie définition du littoral	37
■ L'histoire de notre littoral	38
Thierry L'ÉTANG • <i>Anthropologue</i>	
■ Les usages du littoral et la répartition des espaces	42
Stéphane DEFOS • <i>DIREN</i>	
► La biodiversité des espaces littoraux	43
► La richesse des paysages	43
► Des milieux fragiles	43
► Le littoral : un lieu de vie	43
► Un espace d'activités économiques	44
► Un espace de loisirs	44
► La protection des espaces	45
► La protection et la répartition des espaces terrestres	45
► Les espaces classés et sites inscrits en Martinique	45
► La protection des espaces marins	45
NOTRE LITTORAL EN CRISE?	49
■ Le littoral martiniquais - Panorama d'un littoral en crise	51
Pascal SAFFACHE • <i>Université des Antilles et de la Guyane</i>	
► Définir le littoral : une tâche difficile	51
► Un littoral fortement anthropisé	52
► Les conséquences de l'anthropisation	54
► Les facteurs qui sous tendent l'érosion	55
► Devant ce constat, pourquoi ne sommes-nous pas arrivés à des modalités de gestion plus durables ?	56
► Comment concilier développement et aménagement de notre littoral ?	56

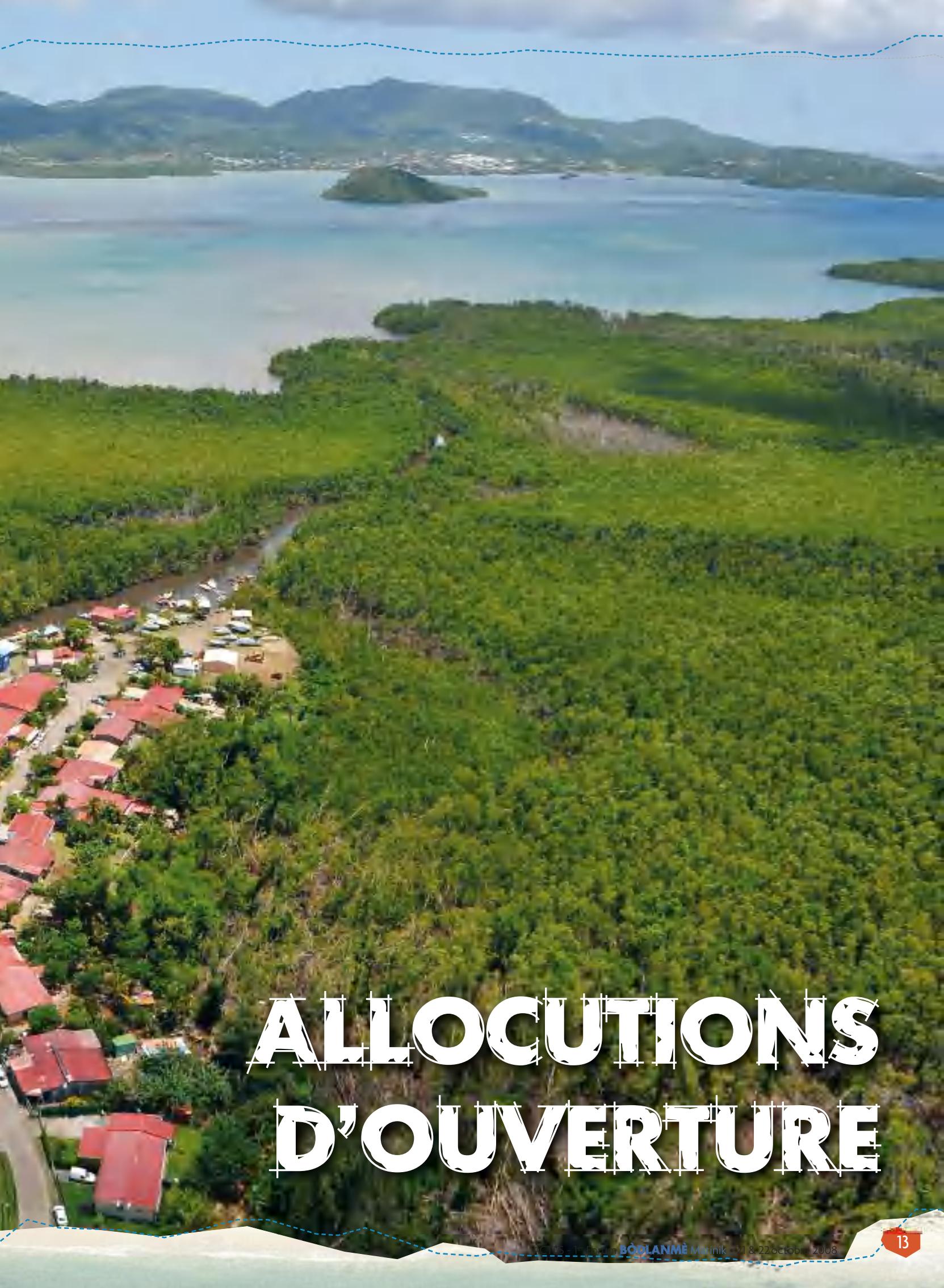
■ Conséquences de l'occupation mal maîtrisée	57
Michel LEFEUVRE <i>Service maritime et littoral - DDE</i>	
■ La question du partage de l'espace	58
■ La requalification de quartiers mal équipés et souvent mal desservis	58
■ Un montage d'opération souvent très difficile	59
■ Un habitat souvent mal adapté	60
■ Conclusion	61
■ La qualité de nos eaux	62
Didier CAMY <i>Ingénieur Études sanitaires - DSDS</i>	
■ La qualité des eaux de baignade	62
■ Évolution de la qualité des eaux de baignade	63
■ Évaluation des eaux de baignade sur les 6 dernières années	63
■ Les causes de dégradation de la qualité des eaux de baignade	63
■ Les actions et perspectives 2008-2009	63
■ La pêche, un secteur fragilisé.....	65
Bertrand CAMBUSI • <i>Comité des pêches</i>	
■ Mal de mer	66
Christophe YVON • <i>Directeur IMPACT MER</i>	
■ Une des causes majeures : les pollutions	67
■ Mal sous la mer	69
Jean-Philippe MARÉCHAL • <i>Directeur de l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais</i>	
■ Un état des lieux alarmant	70
TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DU TERRAIN.....	73
Moïse LOUMENGO • <i>Président de l'AMEPAS - Association Mémoire et Patrimoine de Sainte Anne</i>	75
Maurice MIAN • <i>Garde Moniteur de la réserve des Îlets de Sainte Anne - PNRM</i>	76
Guillaume SIMON • <i>Agent patrimonial de l'Office National des Forêts</i>	77
TABLE RONDE 1	83
■ Les enjeux de la protection du littoral	85
Participants	
Jeanne DEFOI • <i>Directrice de l'ODE - Office De l'Eau</i>	
Marcelin NADEAU • <i>Maire du Prêcheur</i>	
Arnaud RENÉ-CORAIL • <i>Maire des Trois Ilets</i>	
Louis BOUTRIN • <i>Président Écologie Urbaine • Administrateur Agence des 50 pas géométriques de la Martinique</i>	
Yves DUCOS • <i>Directeur de l'ONF</i>	
Jean-Louis VERNIER • <i>Directeur de la DIREN</i>	
Yvon BONNOT • <i>Président d'honneur, Président de l'ANEL</i>	
Animateurs Liza MARIE MAGDELEINE & Eddie MARAJO	
TABLE RONDE 2	99
■ Le littoral en crise durable ?	101
Participants	
Vincent Louis Félix DUVILLE • <i>Conseiller régional, Président de l'ADUAM</i>	
Garcin MALSA • <i>Maire de Sainte Anne</i>	
Henri LOUIS RÉGIS • <i>Président de l'ASSAUPAMAR</i>	
Hélène GANTEL • <i>Présidente de l'Association des occupants sans titre de Pointe la Rose</i>	
Johan VILLERONCE • <i>Directeur du PNRM</i>	
Louis BOUTRIN • <i>Président Écologie Urbaine • Administrateur Agence des 50 pas géométriques de la Martinique</i>	
Charles AGATHE • <i>Comité régional des Pêches</i>	
Animateurs Joseph NODIN & Eddie MARAJO	

VALORISATION DE NOTRE LITTORAL	111
■ La Gestion Intégrée des Zones Côtières, une réponse d'espoir et d'action!... 113	
Catherine BERSANI • <i>Inspecteur général de l'Équipement</i>	
■ A quoi reconnaît-on la naissance de la GIZC?	113
■ Sept indices classiques font la « signature » de la GIZC	113
■ « Le littoral est la porte d'entrée pour la terre comme pour la mer »	113
■ Expérimentation de Gestion Intégrée des Zones Côtières - GIZC au Robert..... 114	
Christian VERNEUIL • <i>Adjoint au Maire du Robert, chargé de l'urbanisme</i>	
• <i>Vice -Président de la Communauté de communes du Nord de la Martinique</i>	
■ Une volonté politique	115
■ Genèse de la GIZC	115
■ Les objectifs généraux de la Ville	116
■ Les objectifs visés dans le cadre du projet GIZC	116
■ Contribution des partenaires	116
■ Les conclusions et l'influence de la GIZC sur les projets d'assainissement	116
■ L'aménagement forestier de la Forêt Domaniale Littorale..... 118	
Yves DUCOS • <i>Directeur de l'ONF</i>	
■ Une démarche de gestion durable	118
■ La Forêt Domaniale du Littoral	119
■ Spécificités de la Forêt Domaniale du Littoral	120
■ État d'avancement du projet	120
■ Présentation des outils d'analyse	122
■ En conclusion	122
■ Projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa	123
Bénédicte CHANTEUR • <i>Chargée de Mission Scientifique Parc Naturel Régional de la Martinique</i>	
■ Les intérêts de la mangrove et de la baie de Génipa	124
■ Des fonctions primordiales	124
■ Les usages et pressions	125
■ Une Réserve Naturelle Régionale : un projet régional qui répond à une démarche globale	126
■ Les actions de valorisation sur les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer	128
Marc DUNCOMBE • <i>Délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral</i>	
■ Trois convictions importantes	129
■ Le patrimoine du Conservatoire du littoral sur le plan national	129
■ Les différents modes d'intervention	130
■ Les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer	131
■ Les actions de valorisation sur les sites du Conservatoire du littoral de la Martinique	132
Marie-Michelle MOREAU • <i>Responsable du Conservatoire du littoral de la Martinique</i>	
■ Une mission de valorisation	132
■ Comment valoriser?	133
■ Ce qu'il faut retenir	135

ATELIERS	139
■ ATELIER 1	141
Quelles responsabilités pour mieux agir ? Avec quels moyens ?	141
■ Un arsenal réglementaire précis	
■ La lenteur des procédures judiciaires	
■ Conclusion	
Rapporteurs	
Anne BERISSON • Chargée d'opérations - Agence des 50 pas géométriques	
Philippe JANVIER • Directeur Adjoint Développement économique et social du Conseil régional	
Animateur Liza MARIE MAGDELEINE	
■ ATELIER 2	142
Comment concilier les usages du littoral aujourd’hui et le développement durable ?	142
■ Les usages du littoral	
■ Propositions de mesures/engagements « S’entendre sur des objectifs communs »	
Rapporteurs	
Rudy ALEXANDRE • Chargé d'opérations - Agence des 50 pas géométriques	
Gilles CHAPELIER • Chargé de mission urbanisme Aménagement du littoral - DIREN	
Animateur Pascale LAVENAIRE	
■ ATELIER 3	142
Le retour à la ville dense comme élément de protection du littoral	142
■ Les grands axes	
Rapporteurs	
Alain ALEXANDRE • Chargé d'opérations - Agence des 50 pas géométriques	
Matthieu GUILLEMETTE • Agence des 50 pas géométriques	
Animateur Joseph NODIN	
■ ÉCHANGES AUTOUR DES ATELIERS	143
Synthèse des travaux	149
Yvon BONNOT • Président d'honneur 1 ^{er} forum BÒDLANMÈ Matinik	
• Président de l'ANEL - Maire de Perros-Guirec	
CLÔTURE DES TRAVAUX	153
Participants	
Ralph MONPLAISIR • Président de l'Agence des 50 pas géométriques • Maire de Case Pilote	
Jean-Louis VERNIER • Directeur de la DIREN	
Roger LISE • Sénateur	
Raymond OCCOLIER • Maire du Vauclin • Président de l'Association des Maires Martinique	
• Premier Président de l'Agence des 50 pas géométriques (2000-2003)	
Justin PAMPHILE • Maire du Lorrain	
Christian VERNEUIL • Adjoint au Maire du Robert, chargé de l'urbanisme	
• Vice -Président de la Communauté de Communes du Nord de la Martinique	
Animateur Eddie MARAJO	
NOTRE BÒDLANMÈ EN IMAGES (EXPOSITION DE 53 PHOTOGRAPHIES)	161
PROGRAMME DU 1^{ER} FORUM « BÒDLANMÈ »	171
PARTICIPANTS ET INTERVENANTS	174
LEXIQUES DES SIGLES MENTIONNÉS	175



Ducos



ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE



Trinité

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Georges RAVOTEUR - 3 ^e adjoint de la Ville de Schœlcher Représentant le Maire de Schœlcher	15
Ralph MONPLAISIR - Président de l'Agence des 50 pas géométriques - Maire de Case Pilote.....	16
Yvon BONNOT - Président d'honneur, Président de l'ANEL Maire de Perros-Guirec	19
Raymond OCCOLIER - Maire du Vauclin Président de l'Association des Maires	23
Premier Président de l'Agence des 50 pas géométriques	
Ange MANCINI - Préfet de la région Martinique.....	26

Introduction



Eddie MARAJO
Animateur

Mesdames et Messieurs bonjour. Merci d'être venus si nombreux à ce premier forum BÒDLANMÈ Matinik consacré, vous l'aurez tous compris, à notre littoral. Je voudrais remercier les organisateurs, en particulier, l'Agence des 50 pas géométriques et toute son équipe.

Les problématiques que nous allons évoquer au cours de ces deux journées sont essentielles pour l'avenir de cette petite île. Je voudrais commencer en vous rappelant quelques chiffres : le littoral de la Martinique, c'est 3 000 hectares, dont 1 000 hectares urbanisés sur lesquels vivent 50 000 personnes, c'est-à-dire plus de 10 % de la population martiniquaise. Soit une densité de plus de 5 000 habitants au kilomètre carré. Pour vous donner des éléments de comparaison, c'est comme si la population de la Corse passait brutalement de 300 000 à 6 millions de personnes... Vous aurez compris que l'enjeu est fondamental pour l'avenir de la Martinique.

Allocutions d'ouverture



Georges RAVOTEUR
*3^e adjoint de la Ville
de Schoelcher
Représentant
le Maire de Schoelcher*

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de l'ANEL, Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Monsieur le Président du Congrès des Maires, Messieurs les élus présents, Mesdames, Messieurs, bonjour.

Je voudrais vous adresser, au nom de Monsieur le Maire, Luc CLÉMENTÉ, et en mon nom propre, la bienvenue à tous à Schoelcher.

Le premier forum BÒDLANMÈ Matinik, organisé par l'Agence des 50 pas géométriques, a un intitulé évocateur pour notre langue et notre culture créoles, symbole d'un brassage culturel dont nous avons quelque fierté.

Ce forum nous fortifie dans l'idée de la nécessité de défendre et protéger ce lieu collectif et précieux, ce capital environnemental et économique qu'est notre littoral.

C'est aussi un signe de la prise de conscience collective malgré ou à cause des ravages et dégâts que subit cet espace. Je veux pour exemple celui du fameux tour des yoles, manifestation ô combien populaire qui nous donne l'occasion de faire littéralement le tour de ce que nous appelons plus volontiers « péyi-a » et de toucher du doigt et des yeux toutes les menaces dont est victime notre littoral.



Si, ni totalement mer, ni totalement terre, c'est bien de cette frange littorale dont il est question, nous l'avons à la fois peuplée et dépeuplée, embellie, et défigurée. L'essentiel aujourd'hui est de nous déprendre de certaines habitudes, d'instituer de nouvelles règles afin de mieux vivre avec notre bord de mer : « Bòdlanmè nou-en ».

Les organisateurs de ce forum : l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, comprenant que la question est complexe, ont su mobiliser, en la personne de spécialistes divers et variés, des approches complémentaires aussi bien juridiques qu'anthropologiques, aussi bien écologiques qu'historiques, économiques que ludiques et j'en passe...

À Schoelcher, nous nous sommes évidemment posé la question de l'éventualité de la durabilité de la crise de notre littoral et nous n'avons de cesse d'en faire part à notre population.

Notre programme en témoigne. Nous avons observé comme beaucoup d'entre vous des problèmes liés à notre littoral quant à son accès, sa fréquentation, et ce n'est pas peu dire que de réaffirmer la complexité de la situation, singulièrement celle de l'occupation foncière. Notre approche à Schoelcher de la question du littoral s'inscrit dans une vision globale de maîtrise de nos différents espaces ; il n'est pas inutile de souligner que le développement durable n'a pas de frontière.

Nous souhaitons tirer parti de notre façade maritime en développant les activités liées à la mer, aussi bien le transport maritime, la plaisance, la pêche traditionnelle, l'artisanat de la mer, les activités nautiques, la restauration... Nous ne sommes pas seulement fiers de l'aménagement de la place du bourg dont nous achevons la deuxième tranche, qui a d'ailleurs bien résisté à la houle d'Omar, mais nous comptons bien ne pas nous arrêter là. Nous avons l'objectif de construire un port de pêche à Fond Lahaye; c'est l'un des programmes phares de notre projet.

Voilà l'esquisse d'un cas particulier, celui de la commune de Schoelcher, votre commune d'accueil.

Nous sommes tous volontaires pour fédérer nos moyens diagnostiques y compris avec les communes de l'intérieur des terres. Toutes les pièces du puzzle sont nécessaires ; la pollution et les désagréments de toutes sortes n'ont pas de frontière. La mobilisation d'une réflexion et des travaux communs est déjà en soi une réponse à une crise dont nous souhaitons, en effet, enrayer la durabilité.

Je vous remercie.



Prêcheur



Ralph MONPLAISIR

*Président de l'Agence
des 50 pas géométriques
de la Martinique
Maire de Case Pilote*

Monsieur le Préfet de région, Monsieur le Président de l'ANEL Yvon BONNOT, Mesdames et Messieurs les élus des collectivités territoriales du Conseil régional, du Conseil général, Mesdames, Messieurs les Maires de Guadeloupe, de Martinique, Madame BERSANI, Mesdames, Messieurs les directeurs des services de l'État, Mesdames, Messieurs, c'est tout d'abord avec un réel plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, en qualité de Président, nouvellement nommé, de l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique.

Le décret du Président de la République qui me nomme à cette fonction a été signé le 14 octobre dernier et publié au Journal Officiel du 16 octobre 2008. J'en profite pour dire que nous regrettons que mon collègue de Guadeloupe, Richard YACOU, n'ait pas pu être présent ce matin, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il m'a chargé de transmettre ses salutations et vous prie de bien vouloir excuser son absence.

Permettez-moi, dans un premier temps, de souligner l'action de l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique, dans la mise en place de ce forum, qui, comme vient de l'expliquer mon collègue et ami de Schoelcher, a une grande importance aux yeux de tous ceux qui aiment notre cher département et région. Plusieurs questions peuvent être abordées, mais quels sont les objectifs de ce forum ?

Pourquoi l'Agence des 50 pas géométriques ?

À qui ce forum est-il destiné ?

Je vais tenter de vous apporter quelques éléments de réponse. Sans entrer dans une longue discussion historique qui sera l'objet de l'intervention de Thierry L'ÉTANG, je vais tenter de vous restituer le cadre d'intervention de cette agence.

La bande des 50 pas géométriques est intégrée dans le domaine public de l'État, donc, en principe inaliénable et imprescriptible. Or, les 50 pas géométriques ont fait l'objet de diverses occupations, donc par nature, illégales.

Devant cette situation, le législateur a retenu diverses dispositions pour régulariser dans la mesure du possible la situation de ces occupants.

Certains de nos représentants se sont personnellement investis au moment où cette réflexion était menée, notamment le Sénateur Roger LISE, qui a toujours montré son intérêt à voir ce problème définitivement réglé, dans les conditions les meilleures pour tout le monde.

Le dernier dispositif en date, qui a été instauré par la loi 12-41 du 31 décembre 1996, a divers objectifs. Le premier consiste au découpage de la bande littorale en espaces urbains et en espaces naturels. Ces derniers ont pour vocation d'être protégés de toute occupation. Au sein des espaces urbains, et sous certaines conditions, les constructions occupées à titre d'habitat principal ou à titre d'activités économiques, avant le 1^{er} janvier 1995, peuvent faire l'objet de régularisation. Cependant, ces zones urbaines présentent un sous-équipement notoire voire une absence totale d'équipements et de réseaux.

l'Agence des 50 pas géométriques a donc été créée pour accompagner l'État et les collectivités locales dans le processus de régularisation en réalisant des programmes d'équipement.

Ainsi, sur la base de ce document de travail, le découpage parcellaire définitif, permettant la régularisation des occupations sans titre, peut être effectué. L'Agence intervient, par ailleurs, dans la réalisation des travaux

d'équipement et participe donc activement à la production de foncier équipé, qui peut accueillir, dans des conditions financières intéressantes, du logement social. Ainsi, la mission première de l'Agence n'est pas la protection du littoral. Cependant, son action, que l'on retrouve par ailleurs dans la dénomination exacte de l'Agence, concerne aussi la mise en valeur d'une partie de notre littoral.

Intervenant de manière continue sur cet espace, nous sommes à même de nous rendre compte de l'évolution que nous qualifions de défavorable de notre littoral. Nous sommes aussi convaincus que notre petit bout d'île a besoin de conserver des espaces naturels. C'est donc, tout naturellement, que le Conseil d'Administration de l'Agence des 50 pas géométriques, sous la présidence de Roger NADEAU, a retenu le principe de mettre en place ce premier forum BÒDLANMÈ Matinik.

Le principal objectif que nous recherchons est d'attirer l'attention de nos collectivités, des services compétents locaux ou de l'État, de vous sensibiliser sur l'intérêt de protéger notre littoral, notre environnement, afin que le laissez-faire actuel ne soit plus une religion.

Nous avons et connaissons tous notre rôle à jouer dans ce domaine.

Cette vision, nous la partageons avec différentes instances. Il nous est alors apparu utile de les associer dès l'origine de la mise en place de ce forum, à la préparation du programme des travaux.



Permettez-moi d'une part de les citer et de l'autre de les remercier pour leur participation active et leur intervention.

Il s'agit plus particulièrement du bureau de l'Environnement de la Préfecture, du Conseil régional, représenté par Josette MASSOLIN, membre du Conseil d'Administration de l'Agence, de la DIREN, de la DDE, de l'ONF dont nous saluons les directeurs ici présents, du Conservatoire du littoral, du Parc Naturel Régional de la Martinique, et enfin, de l'Office de l'Eau de la Martinique.

Nous espérons que le programme qui vous a été préparé entraînera des échanges nombreux et fructueux et permettra d'aboutir à un ensemble de dispositions qui pourront être proposées à l'ensemble des élus de la Martinique et aux différents services de l'État, en vue de protéger notre patrimoine littoral.

Nous avons l'ambition, dans la mesure où le nombre de maires et de représentants des communes est suffisant, de signer une charte confirmant notre engagement commun de protéger cet environnement. Vous noterez que nous ne parlons plus maintenant des 50 pas géométriques, mais bien du littoral. En effet, la problématique que nous voulons soulever au cours de ces deux jours n'est pas limitée à cette bande de 81,20 mètres.

Il convient d'indiquer que notre situation qui peut sembler très locale est aussi, sous d'autres formes, très présente en France métropolitaine ; le Président de l'ANEL, ici présent pourra en témoigner.

C'est pour cela que nous avons voulu organiser ce forum sous la présidence d'honneur d'Yvon BONNOT,

Maire de Perros-Guirec, Président de l'ANEL Association Nationale des Élus du Littoral, et depuis longtemps au fait des problématiques du littoral. Rappelons qu'Yvon BONNOT a notamment été rapporteur du projet de loi littoral et à l'initiative de la mise en place du Conseil National du Littoral. Je le remercie, en votre nom, d'être des nôtres.

Je tiens aussi à souligner la participation de Catherine BERSANI, Inspectrice générale des Ponts et Chaussées, personnalité de référence dans le domaine du littoral. Madame BERSANI connaît, de surcroît, très bien notre problématique locale ; elle a, en effet, participé à différentes missions d'audit des dispositifs de régularisation mis en place, notamment par la loi 96-12-41 du 31 décembre 1996. Elle participe actuellement aux travaux sur le devenir des agences des 50 pas géométriques, qui, je le rappelle, dans le cadre du dispositif législatif et réglementaire actuel, terminent leurs activités en 2011.

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à la clôture de nos travaux. En remerciant de leur participation l'ensemble du comité de pilotage, l'ensemble des intervenants qui ont été intéressés par le contenu de notre forum, nos partenaires dans la réalisation de ce forum et prestataires de service, l'ensemble du personnel de l'Agence des 50 pas géométriques pour l'organisation générale, permettez-moi de vous souhaiter un bon travail au cours de ces deux jours. 

Ralph MONPLAISIR

*Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique
Maire de Case Pilote*



**Yvon BONNOT**

*Président d'honneur,
Président de l'ANEL
Association Nationale
des Élus du Littoral
Maire de Perros-Guirec*

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président des Maires de la Martinique, Monsieur le Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique, Monsieur l'Adjoint au Maire de Schoelcher, commune adhérente à l'ANEL depuis très longtemps, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs les directeurs représentant les différentes administrations, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je tiens à vous dire tout le plaisir que j'ai à être parmi vous, revenu parmi vous ici, en Martinique. Je tiens à vous remercier pour votre amicale invitation et pour votre accueil chaleureux.

Je tiens également à vous féliciter pour la richesse des sujets à débattre lors de ce premier forum.

Je dirai simplement que l'Association Nationale des Élus du Littoral ANEL a pour objectif de regrouper et de favoriser le dialogue et l'échange d'expérience entre élus des collectivités locales, territoriales, des communes, départements, toutes les régions ayant des façades maritimes bien entendu, et de tout le littoral français, qu'il soit d'ailleurs d'Outre-mer ou de métropole.

C'est la raison pour laquelle je suis parmi vous aujourd'hui.

Si je suis ici, c'est aussi parce que vous m'avez sollicité pour évoquer les problèmes rencontrés sur le littoral.

Le thème du forum : « Notre littoral en crise durable ? » comporte bien un point d'interrogation, car si cette phrase était affirmative, nous ne serions pas ici. Le questionnement fait que nous avons des sujets à débattre.

Je rappelle que le littoral fut d'abord une frontière dangereuse et souvent inhospitable que ce soit en France métropolitaine comme en Outre-mer. Cette définition du littoral va du linéaire côtier, voire du trait de côte, à une vision de l'aménagement en profondeur du littoral, au bassin de vie en quelque sorte.

On peut aussi se hasarder à une définition d'un lieu géographique où se situe l'ensemble des activités humaines qui s'exerce soit, obligatoirement en mer ou sur le trait de côte, soit en profondeur et durablement conditionné et influencé par la présence toujours de la mer.

En Martinique, je serai tenté de dire que le littoral a une influence sur l'ensemble du territoire compte tenu de la situation géographique. En effet, même les communes qui ne sont pas situées sur le littoral sont quand même indirectement sous l'influence de ce dernier.

L'espace littoral est un système socio-économique cohérent spécifique, il est constitué par l'espace chevauchant la terre et la mer dont la limite en mer sera celle des eaux territoriales et à l'intérieur des terres, celle des bassins de vie en relation avec la mer. Une réflexion est incontournable à cet égard: on ne peut en effet dissocier le littoral de la mer. L'existence des DOM-TOM ne peut que nous conforter dans cette réflexion.

Or, il faut arriver à rendre développement économique, développement touristique et environnement non seulement compatibles, mais indissociables,

nécessaires l'un à l'autre et de ce fait, éviter les conflits d'échelle et de compétence compte tenu du nombre d'acteurs intervenant à des degrés divers. Les conséquences sont souvent la dilution des responsabilités, et parfois, disons-le, le manque de cohérence.

Le littoral est une chance pour la France, que ce soit en métropole ou en Outre-mer, mais nous savons aussi que c'est un lieu très courtisé avec des enjeux forts. Compte tenu des éléments évoqués, je confirme que l'élu du littoral a des responsabilités qui couvrent un champ très large, dans le cadre de l'aménagement du territoire, de la cohabitation, des différentes activités liées à la mer...

Ces responsabilités sont la protection, l'érosion, le foncier littoral, c'est aussi le tourisme dans toute sa diversité, sachant que des évolutions sont prévues pour les stations classées, les stations touristiques... Les élus auront de nouveaux dossiers à présenter dans ce sens mais aussi à propos de la classification des hôtels, des nouveaux hébergements, la plaisance, la pêche, le transport maritime, les ports... Une réflexion doit être menée sur la capacité des ports, sur les ports à sec qui doivent bien sûr pouvoir exister moyennant une meilleure intégration dans l'environnement





et non pas en se contentant de devenir des parking à bateaux. Cette réflexion concerne également la sécurité en mer et sur le littoral, l'aquaculture, l'agriculture littorale, les algues, la bioénergie, les énergies de la mer liées aux courants, aux vagues, aux marées, aux vents et à cet égard, je dois dire que les Antilles ont aussi des atouts.

Nous avons un environnement terrestre et maritime menacé par des pollutions diverses, par des cyclones, par la houle, comme on a pu le constater avec Omar, par l'élévation du niveau de la mer... Nous devons pouvoir réfléchir sur ces phénomènes.

Le littoral, c'est aussi les sentiers littoraux avec les difficultés que cela pose lorsqu'un sentier littoral passe sur une propriété privée...

Toutes ces questions méritent une réflexion et un environnement préservé grâce à l'action du Conservatoire du littoral et de l'ONE.

Rappelons que l'atout numéro un du tourisme, et toutes les enquêtes le prouvent, c'est l'environnement naturel.

Tous les points évoqués précédemment nous confortent dans notre réflexion lorsque nous préconisons un littoral géré d'une manière intégrée car le trait de côte ne sépare pas deux mondes étrangers : la terre et la mer, mais au contraire, réunit deux milieux qui doivent avoir une interactivité.

Cette interactivité doit aboutir sur des échanges, sur une coopération... c'est en menant cette réflexion que

nous avions proposé, en 1995, un Conseil National du Littoral qui a, finalement, été mis en place en 2005 sous le gouvernement RAFFARIN.

Le Conseil National du Littoral, lieu de proposition, de réflexion, a évolué depuis, et c'est heureux, en Conseil National de la Mer et du Littoral. Trois mots clés marquent son action : concertation, proposition et évaluation.

Quels sont les outils à la disposition des élus ?

Il existe des outils de planification. Tout d'abord, les communes, mais aussi les intercommunalités, doivent se munir des documents d'urbanisme afin de mieux organiser le littoral et pour une meilleure cohérence des actions coordonnées entre les acteurs qu'ils soient sociaux, économiques, politiques, administratifs. Citons les Plan Locaux d'Urbanisme PLU communaux ou intercommunaux, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ZPPAUP*. D'autres outils existent comme la gestion intégrée, Natura 2 000 à terre ou en mer, les Schémas de Mise en Valeur de la Mer SMVM, les Schémas d'Aménagement Régionaux SAR, les Schémas de Cohérence Territoriale SCOT qui permettent une réflexion sur de nombreux domaines comme l'environnement, l'habitat, les déplacements... La situation économique actuelle nous oblige à réfléchir, avec les milieux associatifs, sur les déplacements, sur les activités qu'elles soient industrielles ou commerciales.

On parle souvent d'intercommunalité financière, mais je tiens à aborder aussi l'intercommunalité sous l'angle environnemental. En effet, si plusieurs communes déplacent des efforts pour lutter, par exemple, contre des pollutions, et que d'autres communes à côté décident de ne pas aller dans le même sens, alors, le résultat ne sera pas celui qu'on attend.

Les collectivités locales devront consentir des efforts, avec des aides des agences de bassin, des collectivités territoriales voire peut-être de l'État, même si les finances aujourd'hui se dispensent de commentaires. À ce sujet, peut-être devrons-nous les uns et les autres penser autrement. Je veux parler de la réalisation de mise aux normes des stations d'épuration qui seront les gros investissements des collectivités locales dans les mois à venir. Les directives européennes nous l'imposeront, mais cela passe avant tout par une prise de conscience des élus.

Après un travail de plusieurs années, nous venons d'obtenir une certification de la qualité de l'eau de baignade qui s'accompagne d'un logo. Toutes les communes qui pourront obtenir cette certification pourront l'afficher. C'est une avancée significative. C'est aussi, une interpellation des élus, car cette certification nous oblige, aux échéances 2012 et 2015, à une réflexion pour la mise aux normes.

Ce travail commence par des études de courantologie, de bathymétrie, se poursuit par les profils de baignade, les recensements des sources et flux de pollution qui passent par l'établissement de documents qui feront référence. En parallèle, doit être mise en œuvre une

stratégie de surveillance, qui sera une exigence réglementaire avec un complément d'auto surveillance. Je rappelle que les dispositions relatives à l'information du public seront applicables à proximité des eaux de baignade à partir de 2013, avec l'application de nouveaux critères de classement.

La certification sera délivrée après un rapport d'audit si la collectivité répond aux différents critères. On sait que le développement touristique est lié aux qualités sur le littoral : qualité d'accueil, des sites, des hébergements, de l'environnement.

Je rappellerai que, dans le cadre de la lutte contre les pollutions, on sent une prise de conscience des professionnels du nautisme. Je veux parler des ports propres, mais aussi de la construction des bateaux bleus, des bateaux propres, qui disposent de bacs de rétention des eaux grises et des eaux noires, avec, dans certains cas, des mini-stations d'épuration intégrées au bateau.

Voilà Mesdames et Messieurs, mes chers collègues quelques points abordés, matière à lancer les débats pour une politique globale et cohérente du littoral. Je reste persuadé qu'au moment des conclusions, nous aurons répondu à de nombreuses interrogations que nous nous posons en ce moment.

Merci de m'avoir écouté. Je serai bien entendu avec vous tout au long de ces deux jours et disposé à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien me poser. Merci.  

Yvon BONNOT

Président de l'ANEL

Association Nationale des Élus du Littoral
Président d'honneur du 1^{er} forum BÔDLANMË Matinik



*En France, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) a été instaurée par la loi du 7 janvier 1983 (loi de décentralisation). Étendue par l'article 70 de la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 (loi paysages), elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et de mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.



Raymond OCCOLIER
Maire du Vauclin
Président de l'Association
des Maires
Premier Président
de l'Agence des 50 pas
géométriques

Monsieur le Préfet de région, Madame la représentante du Conseil régional, Monsieur le Président d'honneur Yvon BONNOT, Monsieur le Président de l'Agence de 50 pas géométriques, Monsieur le Maire de Saint Pierre, Monsieur le Maire du Lorrain, Monsieur le Maire de La Trinité, Mesdames et Messieurs les maires et conseillers municipaux et adjoints aux maires présents, Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'État, Madame BERSANI, Mesdames et Messieurs les responsables d'associations, Monsieur le Sénateur honoraire, Mesdames, Messieurs, c'est avec beaucoup de plaisir que l'Association des Maires participe à ce premier forum BÒDLANMÈ Matinik. Je voudrais tout d'abord remercier les services de l'État et le personnel de l'Agence des 50 pas géométriques qui ont organisé cette manifestation. Je me suis extasié, en arrivant ce matin, devant l'exposition photographique dans le hall. J'ai l'impression qu'à travers cette exposition, tout est dit, toute la problématique s'inscrit là. Je voudrais féliciter celles et ceux qui ont réalisé ce magnifique travail.

Je voudrais saluer le Président, nouvellement nommé, de l'Agence des 50 pas géométriques, Ralph MONPLAISIR, à qui je souhaite, en mon nom personnel et au nom de l'Association des Maires bonne chance. Nous sommes



La Trinité

convaincus, qu'avec les qualités qu'il possède, Monsieur MONPLAISIR fera du bon travail pour que l'Agence des 50 pas géométriques avance de manière positive.

Monsieur le Sénateur Roger LISE, j'ai beaucoup de plaisir à rencontrer ici de nombreuses personnalités qui œuvrent pour l'aménagement, pour la protection, pour la défense ou tout simplement pour l'usage du littoral.

Il me plaît de rappeler le travail considérable que vous avez initié, Monsieur le Sénateur. Beaucoup ne le savent pas, mais si l'Agence des 50 pas géométriques existe, c'est par la volonté de Roger LISE. Merci Monsieur le Sénateur pour ce que vous avez fait. La situation actuelle de notre littoral se dégrade de manière irréversible. Cela nous interpelle et nous considérons à l'Association des Maires que nous avions un devoir d'alerte à remplir.

Ce forum s'adresse tout particulièrement à nous les élus. En effet, qui d'autres que nous, a la responsabilité de l'intégrité de notre territoire communal. Il est néanmoins vrai que dans de nombreux secteurs, se superposent différents acteurs, ce qui nous conduit ainsi à mal apprécier les limites de notre intervention. De même, ne maîtrisant pas la totalité des procédures, les dispositions que nous sommes appelés à prendre ne sont pas toujours suivies d'effet, ce qui met en cause notre crédibilité.

En conséquence, et quand de surcroît, certaines dégradations semblent être réalisées sous le couvert protecteur de certains services de l'État, quand elles ne sont pas directement effectuées par des agents de

la fonction publique, je parle de la fonction publique au sens large : fonction publique de l'État et territoriale, que pouvons-nous faire devant une telle situation ? Je citerai quelques exemples : Pointe Lynch, Pointe Hyacinthe au Robert, Pointe Frère au Vauclin, O'mullane au Diamant...

Ce n'est pas par volonté délibérée que nous laissons faire parfois, mais plutôt par le fait d'une défaillance globale du système de protection de notre littoral. Nous ne pouvons pas nous mettre à dos nos administrés, qui sont aussi nos électeurs quand d'autres peuvent agir à priori en toute impunité et quand, de surcroît, l'occupation d'une partie de cet espace a pour objectif de répondre à la rareté du logement. La règle doit être quand même la même pour tous. Cette situation est loin de nous satisfaire aujourd'hui, nous sommes conscients de la nécessité de protéger et de mettre en valeur collectivement notre littoral.

Nous espérons que ce forum permettra la prise de conscience de notre réalité, d'un intérêt commun d'agir et définira des modalités concrètes pour notre intervention.

Notre littoral ne doit pas être restreint à la bande des 50 pas géométriques, et les dégradations justifiées par le besoin de se loger.

Si au cours de notre histoire, cette raison a été justifiée, cette motivation n'est plus d'actualité bien que le nombre de logements soit encore notoirement insuffisant.

Dans de nombreux espaces, l'occupation est le résultat d'un effet d'aubaine, d'une volonté de profiter de notre « Bòdlanmè », les conséquences de notre défaillance collective.





La situation actuelle, si elle perdure, aura un certain nombre de conséquences sur le fonctionnement de nos communes. Les dégradations sont nombreuses et devront être évaluées en termes économiques, environnementaux, écologiques, financiers, et en définitive, ce sont notre crédibilité, notre responsabilité qui seront engagées non seulement devant notre génération mais surtout devant celle de nos enfants.

Les enjeux sont donc considérables.

- Quel touriste envisagera de venir sereinement sur une île dont la qualité des eaux pourrait être considérée comme mauvaise ?
- Qui demain supportera le financement des travaux d'aménagement, la réalisation des équipements ?
- Le développement durable n'a pas de prix, mais il a un coût.
- Qui supportera le coût de la remise en état de notre littoral si les agressions sont irréversibles ?
- Pouvons-nous remplacer nos mangroves, nos récifs coralliens ?

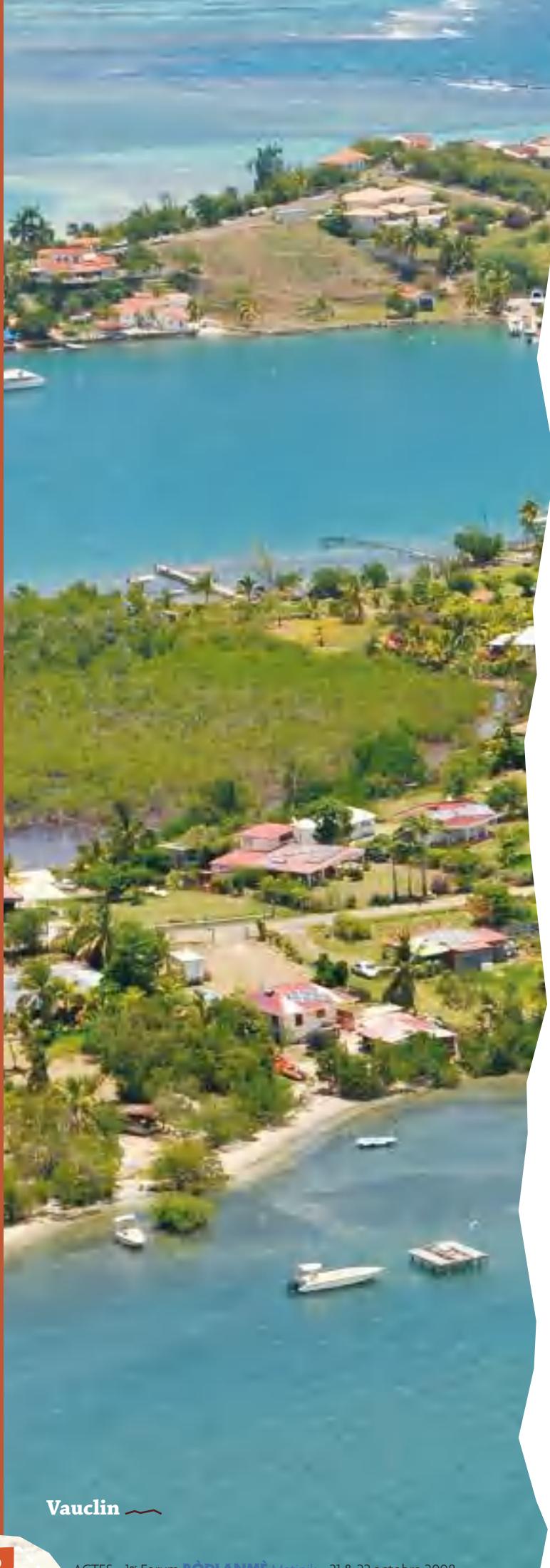
Ce sont autant de questions qu'il nous est impératif de nous poser aujourd'hui.

Cependant, nous ne pourrons seuls supporter la responsabilité de cette situation, il est important que les services de l'État, les dispositions législatives, l'organisation et l'administration de nos territoires, les associations, les syndicats pour la protection de l'environnement œuvrent tous dans le même sens, celui de la protection. Les délais d'intervention et de traitement doivent être réduits, les moyens d'actions augmentés et l'action, la même pour tous.

Posons-nous aujourd'hui en véritables acteurs du développement économique de notre territoire, il sera ce que nous voulons réellement qu'il soit, ce que nous déciderons qu'il soit.

Mesdames et Messieurs, nous serons amenés ensemble à faire le bilan de ces travaux. Je vous souhaite un bon travail au cours de ces deux jours.

Raymond OCCOLIER
Maire du Vauclin - Président de l'Association des Maires de Martinique
Premier Président de l'Agence des 50 pas géométriques (2000-2003)



Vauclin



Ange MANCINI
Préfet de la région
Martinique

Je m'associe aux salutations de toutes les personnalités présentes, et aux remerciements de tous ceux qui ont œuvré pour que ce premier forum se réalise. Je remercie aussi tous ceux qui sont ici présents. Compte tenu du nombre important de participants, je perçois tout l'intérêt et la prise de conscience des Martiniquais pour le littoral, le « Bòdlanmè ».

En venant ce matin, je me disais combien il était important de participer et de préparer une allocution pour le premier forum BÒDLANMÈ Matinik. Si toutefois, on en doutait, on se rend compte, lorsque l'on découvre cette magnifique galerie de photographies dans le hall, pourquoi il est important d'être ici aujourd'hui, pourquoi nous avons besoin de ce forum et pourquoi nous avons besoin de travailler ensemble.

Je pense qu'il est inutile de se jeter la faute les uns, les autres ; les responsabilités, les fautes sont partagées.





Je le dis très clairement, l'État sera à vos côtés. Je rappelle que l'organisation, la responsabilité de l'aménagement du territoire doit être celle du maire. Tous les autres services doivent s'organiser pour soutenir le travail du maire, dans le cadre de documents existants, car c'est à partir de cela que nous pourrons mener une action sur ce territoire, sur son organisation, qui soit acceptée par tous.

Nous devons mettre l'accent sur le fait qu'on ne continue pas à construire n'importe où et n'importe comment. Je pense que les maires, à ce niveau, ont un rôle très important à jouer, un rôle d'alerte puis un rôle de décision comme les arrêtés interruptifs de travaux qui peuvent permettre précisément d'empêcher qu'on puisse penser qu'il est possible de faire n'importe quoi, n'importe où, n'importe quand et en toute impunité. Il était important de faire cette mise au point.

Ce forum est, je crois, l'initiative qui va permettre de sensibiliser tous les partenaires institutionnels et les Martiniquais sur la situation réelle et réellement préoccupante de notre littoral. Il va permettre également de tracer des perspectives sérieuses pour assurer, sur cette partie vitale du territoire insulaire, les conditions d'un développement durable intégrant la nécessaire protection de l'environnement et l'indispensable développement économique et social. Je crois qu'il ne faut pas dissocier les deux aspects, l'un n'étant pas exclusif de l'autre et je pense que c'est ensemble qu'il faut trouver les bonnes solutions.

Le littoral, comme cela a déjà été dit, est un espace fragile, c'est une interface entre la terre, la mer, et je dirais même avec un peu de poésie, le ciel.

La bande des 50 pas géométriques représente seulement 1 % du territoire de l'île, mais regroupe 15 % de sa population, ce qui met en évidence l'énorme densité sur cette partie du territoire. C'est un espace, qui, depuis de nombreuses années, fait l'objet de dégradations qui le mettent en péril et diminue nos chances de le transmettre en bon état aux générations futures.

Son occupation qui, autrefois, était le fait de quelques familles de pêcheurs, avec des petites cabanes construites près du bateau, et qui s'étaient établis là d'ailleurs par nécessité, s'est progressivement étendue à toutes les couches de la société qui sont venues s'installer massivement, sans droit ni titre sur des terrains publics et parfois, comme l'a souligné le Président de l'Association des Maires, par nécessité. En effet, nous le savons, nous avons un besoin impérieux de logements en Martinique.

L'urbanisation sauvage, qui s'est développée de façon exponentielle ces dernières années, n'a épargné aucune des communes littorales de la Martinique et le prix à payer par l'ensemble des Martiniquais est et sera élevé. Certes, on ne peut pas empêcher l'occupation du littoral qui est et doit rester un lieu de vie. Le législateur l'a d'ailleurs compris puisqu'il a prévu des procédures de cession pour les occupants qui remplissent certaines conditions.

Il est, en revanche, de notre devoir de le protéger, de le mettre en valeur et de lui assurer un développement harmonieux, respectueux des hommes et de l'environnement.

De ce point de vue, la lutte contre les constructions illégales doit être une préoccupation collective et une priorité au regard de nombreux enjeux :

- Environnementaux : dégradation de la qualité des eaux, des mangroves, de l'habitat insalubre, mitage des espaces naturels, déboisement sauvage.
- Sécuritaires : de nombreuses constructions sont placées dans des zones à risque.
- Économiques et touristiques : coût budgétaire lié à la réalisation d'équipements collectifs supplémentaires, dévalorisation de l'image touristique de l'île...

L'État ne peut porter seul cette responsabilité. Mesdames et Messieurs les élus, vous avez un rôle fondamental à jouer, vous êtes en première ligne dans la défense de ces territoires. Ce que je peux vous assurer, c'est que l'État vous accompagnera et vous aidera dans vos actions.

J'espère que ce forum sera l'occasion d'une réelle prise de conscience, qu'il puisse déboucher sur des orientations et des engagements forts pour éviter que l'avenir du littoral martiniquais soit définitivement compromis.
Merci. 

Ange MANCINI

Préfet de la région Martinique





Lorrain

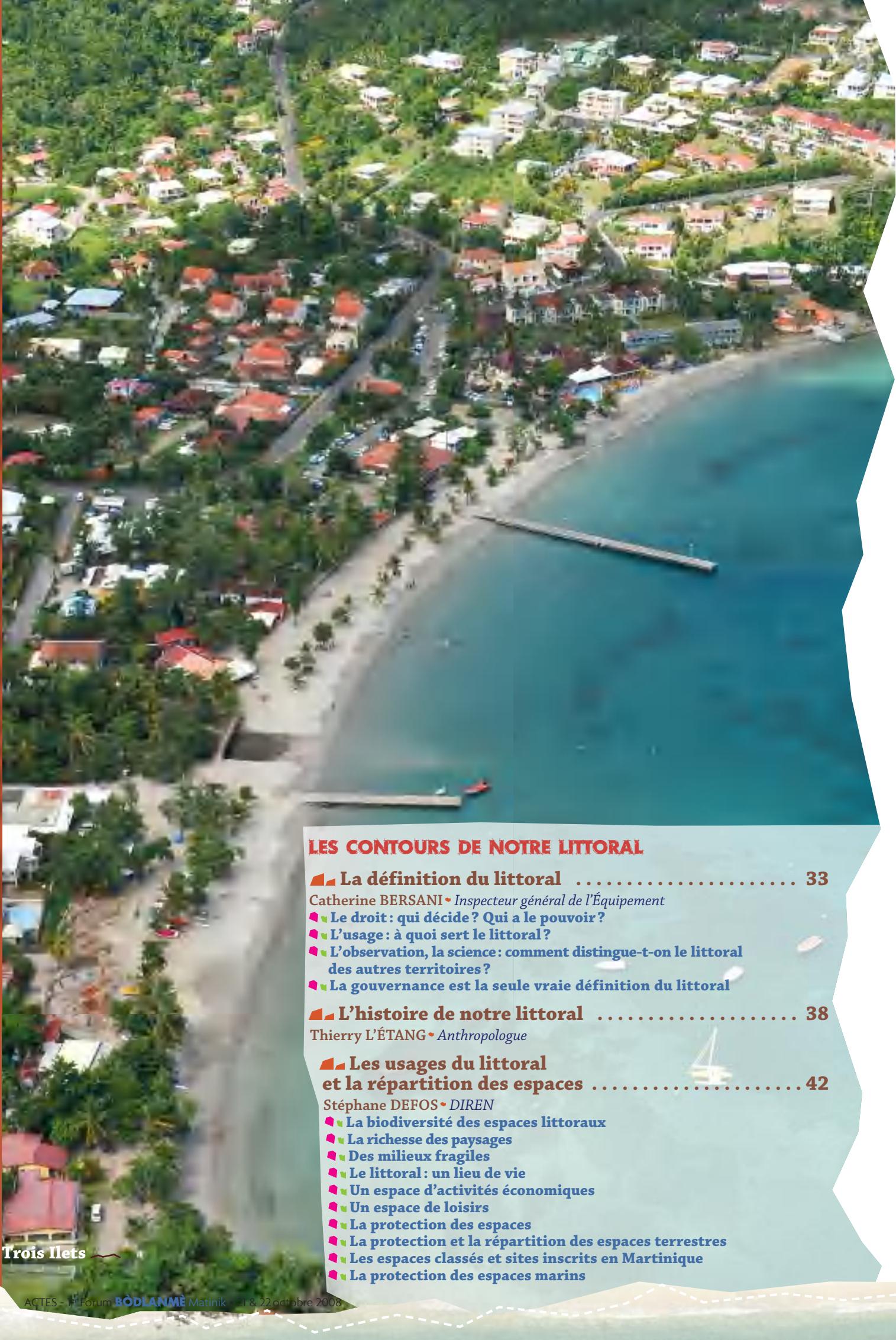


Macouba



LES CONTOURS DE NOTRE LITTORAL

LES CONTOURS DE NOTRE LITTORAL



Trois Ilets

LES CONTOURS DE NOTRE LITTORAL

► La définition du littoral 33

Catherine BERSANI • Inspecteur général de l'Équipement

► Le droit : qui décide ? Qui a le pouvoir ?

► L'usage : à quoi sert le littoral ?

► L'observation, la science : comment distingue-t-on le littoral des autres territoires ?

► La gouvernance est la seule vraie définition du littoral

► L'histoire de notre littoral 38

Thierry L'ÉTANG • Anthropologue

► Les usages du littoral et la répartition des espaces 42

Stéphane DEFOS • DIREN

► La biodiversité des espaces littoraux

► La richesse des paysages

► Des milieux fragiles

► Le littoral : un lieu de vie

► Un espace d'activités économiques

► Un espace de loisirs

► La protection des espaces

► La protection et la répartition des espaces terrestres

► Les espaces classés et sites inscrits en Martinique

► La protection des espaces marins

Les contours de notre littoral



Catherine BERSANI
Inspecteur général
de l'Équipement

Je voudrais saluer très vigoureusement les intervenants précédents car ils ont dit des choses pas très faciles à dire et il les ont dites de façon très argumentée, solidement et avec conviction.

Le littoral est-il en crise durable ?

Les orateurs précédents ont eu raison d'insister sur le point d'interrogation.

Je voudrais vous dire, puisque j'ai la chance de travailler sur cette question un peu partout, en France et dans le monde, que malgré tout, la Martinique n'est pas l'endroit le pire du monde. Il y a beaucoup de problèmes ici en Martinique, mais le point d'interrogation nous permet de dire que les problèmes peuvent être traités et que tout dépend, et nous le verrons au cours de ces deux journées, de beaucoup d'interventions.

Je voudrais saluer le courage et la conviction de l'Agence des 50 pas géométriques qui s'est engagée dans un travail qui est l'âme de son métier ; c'est-à-dire que les 50 pas géométriques sont au cœur du sujet mais sont seulement le cœur ; un cœur tout seul ne vit pas. La Martinique est tout autour des 50 pas géométriques, elle est autour par la terre, elle est autour par la mer et l'Agence a eu le courage de convoquer ce forum au cours duquel les uns et les autres, nous nous dirons des choses qui ne sont pas toujours dites parce que pas toujours agréables à entendre, mais qui sont importantes car elles définissent notre liberté d'action.

■ ■ La définition du littoral

Nous avons déjà essayé d'aborder la définition du littoral et je voudrais vous montrer qu'en fait, nous ne savons pas très bien ce qu'est le littoral ; le jour où nous l'apprendrons, nous agirons mieux.

On pense qu'il y a trois critères pour définir le littoral : le droit, l'usage et la science.

■ ■ ■ Le droit : qui décide ? Qui a le pouvoir ?

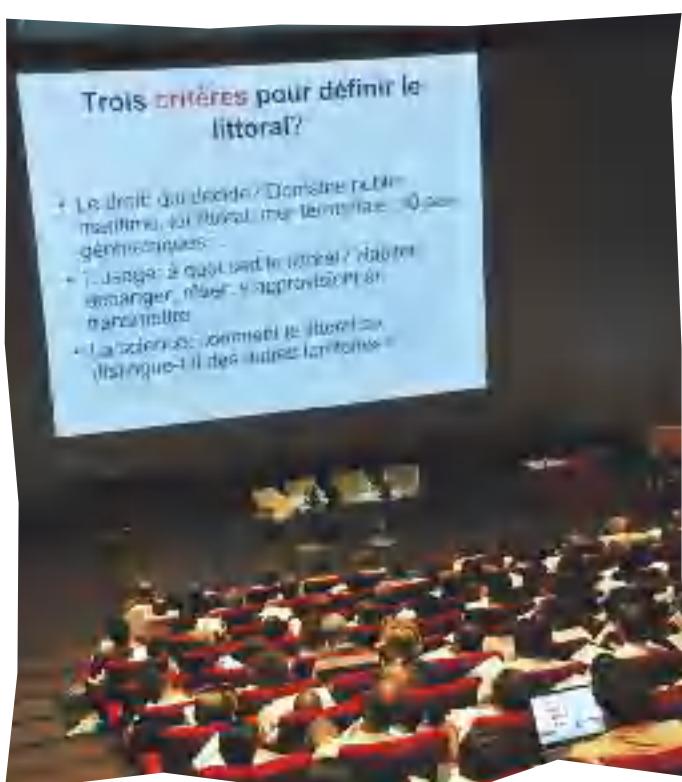
C'est là que les problèmes commencent. Quel est le droit applicable au littoral ? J'en ai listé quelques-uns : le domaine public maritime, pas de propriété privée, 50 pas géométriques, inaliénables, imprescriptibles, la loi littoral, la mer territoriale...

La loi littoral

Ici, cette dernière est applicable, à quelques détails près, de la même manière que sur le reste du territoire métropolitain. Ces détails sont importants car ils concernent à la fois le développement économique et la liberté d'aller et venir. Je pense que le développement économique est à conserver compte tenu des facilités particulières qui existent sur les départements d'Outre-mer. Pour ce qui concerne la liberté d'aller et venir, je crois que ce droit devrait progresser par rapport à ce qui se passe sur le reste du territoire métropolitain, en particulier sur la circulation le long du littoral.

La mer territoriale

Ce qu'on ne sait pas beaucoup en France d'une manière générale, c'est que la mer est le territoire des communes. Le territoire est le patrimoine commun de la nation, il se définit par sa frontière et la frontière est aux 12 000 de la mer territoriale et au 200 000 de la zone économique exclusive. Jusqu'à la mer territoriale, c'est aussi le territoire des communes. Qui dit territoire ne veut pas





dire compétence, mais comme aujourd’hui on se pose beaucoup la question de l’utilisation de la mer, je souhaite souligner que la mer est aussi territoire communal.

Les 50 pas géométriques

Peut-être, et je le souhaite, que c'est une des dernières fois que l'on prononce ce mot, car comme l'Agence des 50 pas géométriques l'a précisé, le jour où le littoral devient notre propriété, il perd son statut, il devient une responsabilité collective et les 50 pas géométriques n'ont plus lieu d'être.

La loi de 1996 a commencé dans ce sens puisque les espaces naturels sont maintenant inscrits dans le patrimoine collectif avec le Conservatoire du littoral et l'Office National des Forêts, aux premiers rangs de cette gestion. Dès lors que l'on parle d'espaces naturels littoraux, on ne doit plus parler des 50 pas géométriques. Il nous appartient de ne plus jamais le définir de cette façon et faire en sorte que le littoral se réapproprie son véritable nom : BÒDLANMÈ Matinik.

► L'usage : à quoi sert le littoral ?

Nous l'avons déjà un peu abordé, le littoral sert à **habiter**, ce qui pose le problème du logement. On retrouve là la problématique de l'Agence des 50 pas géométriques et je voudrais dire que vous avez la chance de bénéficier d'un établissement public foncier qui certes intervient sur un petit territoire mais dont le métier est immense. Le métier foncier est très difficile ; c'est un métier de spécialiste et de désintérêt parce qu'on prépare l'accueil des autres. La question de la gestion des problèmes fonciers doit se poser de façon globale, à l'échelle d'un territoire, comme cela a déjà été souligné avec détermination par le Président du Conseil général. Ce territoire est sinon immense, il est en tout cas global.

Le métier foncier est exigeant, pour lequel on a du mal à trouver des professionnels. Vous avez la chance de pouvoir compter, à travers l'Agence des 50 pas géométriques, sur des équipes capables de répondre à cette problématique mais ces dernières doivent être accompagnées par des opérateurs, et doivent pouvoir travailler avec tout le monde puisqu'on ne peut pas régler le problème du foncier sur une bande de 81,20 m.

Le littoral sert également à **échanger**, avec le transport de voyageurs. Cela veut dire que des implantations sont nécessaires sur le littoral et qu'il faut mettre de l'ordre dans ces lieux car tous les sites ne peuvent pas servir en même temps à habiter et à échanger.

Le littoral est utilisé pour **s'approvisionner**. C'est vrai pour les pêcheurs, les agriculteurs, pour ceux qui pratiquent l'aquaculture...

Le littoral sert aussi pour **transmettre**. On transmet à ses enfants des biens, une histoire et un patrimoine et il faut avoir de quoi transmettre tout cela. Le droit ici est important.

► L'observation, la science : comment distingue-t-on le littoral des autres territoires ?

Le littoral est aussi un territoire géographique, biologique. La science nous aide à le définir.

Mon intention, après vous avoir énoncé ces trois critères, étaient de vous amener à avoir beaucoup de doutes sur ce qu'est vraiment le littoral !

Ce n'est pas vraiment un territoire juridique, ce n'est pas non plus vraiment un territoire défini par l'usage, sauf par le conflit ; une manière un peu pessimiste de le faire !



C'est un territoire défini par la science, mais les échelles du littoral pour la science vont du minuscule dans la biologie au considérable dans la géographie, ou du total avec l'écologie...

Ce que vous aurez retenu de ces trois critères, c'est que le littoral a besoin de rigueur et de discussion. Pour le définir, il nous faudra des outils. Les premiers outils sont ceux qui servent à voir, à qualifier et à évaluer. Vous avez remarqué que le littoral est un espace et que les trois outils font référence au temps ; c'est-à-dire que le littoral change. Il change quelques fois spontanément, quelques fois par notre action et en tout cas, on peut le faire changer de différentes manières.

La définition du littoral est inséparable de l'évaluation de sa transformation. C'est à la fois la discipline des sciences et toutes les disciplines ; c'est aussi un comportement. Nous avons besoin, pour gérer le littoral, de réfléchir à nos comportements, et cela partout, au sein de l'État, chez le simple citoyen ou au niveau des collectivités territoriales.

Je voudrais saluer l'exposition réalisée par l'Agence des 50 pas géométriques car elle représente un partage de regards que nous avons sur le littoral et c'est le début du changement. Nous avons tous vu des choses dont nous aimerais mieux qu'elles soient quelques fois différentes. À partir du moment où nous parlons de la même chose, nous pouvons construire ensemble la décision de transformer une réalité dans un sens positif.

Le Président de l'ANEL a œuvré pour que toutes les communes puissent disposer d'instruments qu'on appelle des Systèmes d'Information Géographique SIG. Il s'agit d'un outil indispensable qui permet à la fois de comprendre le littoral, de simuler les décisions, et d'apprécier leurs résultats. Je pense que c'est le début d'une véritable discussion qui permet au simple citoyen de comprendre pourquoi les décisions collectives ne sont pas tout à fait toujours ce qu'il souhaiterait.

Le littoral, ce qu'il est important de retenir, c'est que c'est à la fois la terre et la mer. C'est une zone de contact beaucoup plus qu'une frontière, bien que l'esprit humain l'ait transformé véritablement en frontière en ayant des mesures différentes pour la partie terre et pour la partie mer avec une zone blanche au milieu. C'est-à-dire que la seule chose qu'on n'a pas mesurée, c'est celle qui nous préoccupe le plus. C'est celle dans laquelle on ne peut plus naviguer mais où l'on n'est pas à pied sec. C'est justement la zone la plus riche sur le plan biologique, la zone dont on ne peut pas se passer car il faut la traverser pour aller d'un côté à l'autre. Sur cette question, l'État, qui est le grand régulateur des instruments de mesure, doit faire un travail de mise à jour afin que nous n'ayons plus une zone blanche qui borde la terre et la mer dans laquelle on se sait plus exactement ce qui se passe, alors qu'on voudrait justement y mettre de l'énergie, des câbles, des terrains de culture

ou prélever des granulats. Il est donc important d'avoir une meilleure connaissance de ce qu'il y a dans la zone blanche.

C'est à l'État de le faire au départ, mais je voudrais souligner qu'un certain nombre de collectivités territoriales se sont d'ores et déjà lancées dans l'exploration et la mise en commun de ce qui se passait dans cette zone blanche. La seule chose qui soit véritablement sûre, ce n'est pas qui doit le faire, c'est qu'il faut que ce soit fait.

Pour définir le littoral, le regard est également débordé par la réalité.

Nous constatons, côté terre, l'étalement urbain et les transports. Peut-on savoir où s'arrête le foncier littoral ? S'arrête-t-il à 81,20 mètres ? On a constaté que beaucoup de personnes vivent sur le littoral. Pour qu'elles y vivent en sécurité, pour que nous puissions transmettre un patrimoine naturel à nos enfants, est-ce que c'est juste dans cette bande qu'il faut résoudre la question ?

On voit bien que le prix du foncier littoral en Martinique recule jusqu'au cœur de l'île ; c'est-à-dire que toute la Martinique est littorale. C'est une évidence sur laquelle vous avez déjà donné l'exemple. En effet, au moment où nous avons inventé, sur le reste du territoire, les directives territoriales d'aménagement, les départements d'Outre-mer ont élaboré leur Schéma d'Aménagement Régional, compétence de la collectivité régionale et leur Schéma de Mise en Valeur

de la Mer. Cela avant que la France métropolitaine soit capable d'avoir un cadrage général au niveau d'une région, des orientations et des prescriptions afin de mettre en valeur les espaces littoraux et mettre en cohérence leurs aménagements.

Les sciences du littoral aujourd'hui décloisonnent encore plus les murs élevés par la réglementation, par les compétences. Elles nous perturbent énormément sur la définition du littoral parce que les limites citées plus haut comme le domaine public maritime, mer territoriale, limite communale, territoire départemental... sont des concepts étrangers aux écosystèmes ! En revanche, nous devons apprendre à connaître les écosystèmes et à comprendre qu'en fait, les limites fixes, que nous avons construites dans nos têtes et dans le droit, n'ont aucune valeur opérationnelle car les écosystèmes les ignorent et de plus, changent tout le temps. Non seulement nos limites ne sont pas respectées par les écosystèmes, mais en plus, celles que nous pourrions prendre par un arrêt sur image sur les écosystèmes en question, n'existent pas, car ces derniers évoluent. C'est la logique du vivant qui est autre chose que le découpage mental auquel nous nous astreignons.

Le littoral est aujourd'hui la limite de la transformation du vivant, nous devons avoir un regard global et modeste et nous adapter sans arrêt à ce qui se passe. La gestion de l'eau est un exemple de cette absence de limite. Nous avons un système dans lequel l'eau



est à la fois douce, saumâtre et salée et cette photographie n'est pas du tout stable. On a vu avec Omar que l'eau salée avait tendance à avancer par-dessus, mais si nous creusons beaucoup pour approvisionner en eau douce les différents usagers, nous risquons le biseau salé. C'est-à-dire que l'eau saumâtre puis salée entre à l'endroit où l'eau douce se trouvait autrefois ; on l'a vu avec l'exemple de l'île de Bahreïn, dans le Golfe Persique.

C'est dire que la frontière du littoral est partout et nulle part, elle est en trois dimensions et elle est à notre main, c'est-à-dire que de la manière dont nous la traitons dépendra la manière dont elle évoluera.

Quelle est la seule vraie définition du littoral ? Peut-être que les prémisses de la solution ont été évoquées dans les introductions.

En 1994, Yvon BONNOT a présenté un rapport qui fait référence. En 2003, nous avons adressé au Conseil National d'Aménagement du Territoire un message d'alerte visant à changer notre regard et notre méthode d'action sur le littoral. Ce cri d'alarme a donné lieu à un appel à projet sur la Gestion Intégrée des Zones Côtières.

► La gouvernance est la seule vraie définition du littoral

Elle nous réunit tous. La gouvernance à cinq comprend l'État, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques, les scientifiques et les simples citoyens. S'il manque l'un des cinq, nous n'aurons pas la capacité de prendre les bonnes décisions, ni de les évaluer, ni de les corriger. Ce sera alors désastreux car le littoral est un bien non renouvelable, écartelé entre interdépendance et trop plein.

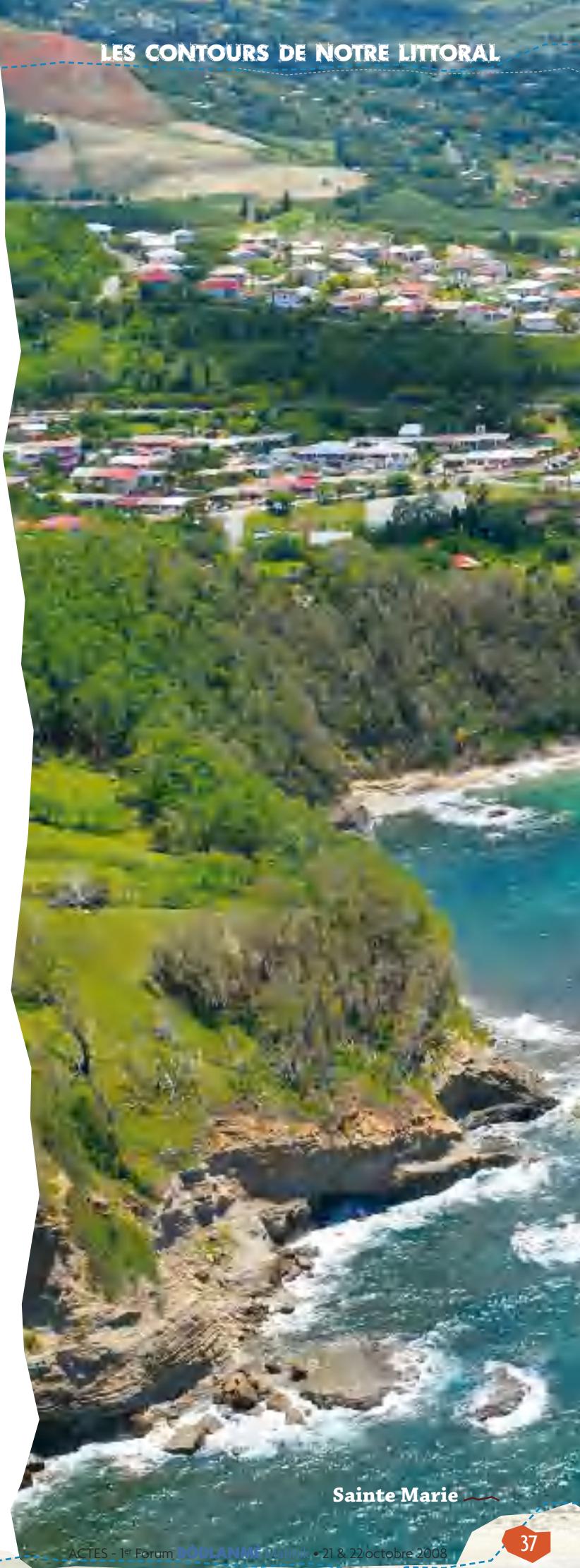
La mer fait partie du littoral et elle peut remplacer la terre dans une certaine mesure mais elle souffre de la terre aussi. La terre a tout à gagner à prendre conscience des risques nés de la mer.

Ce que je vous souhaite, c'est réussir à avoir une gouvernance intégrée de la mer et du littoral avec une définition qui soit partagée et commune entre toutes les parties prenantes, du citoyen au décideur.

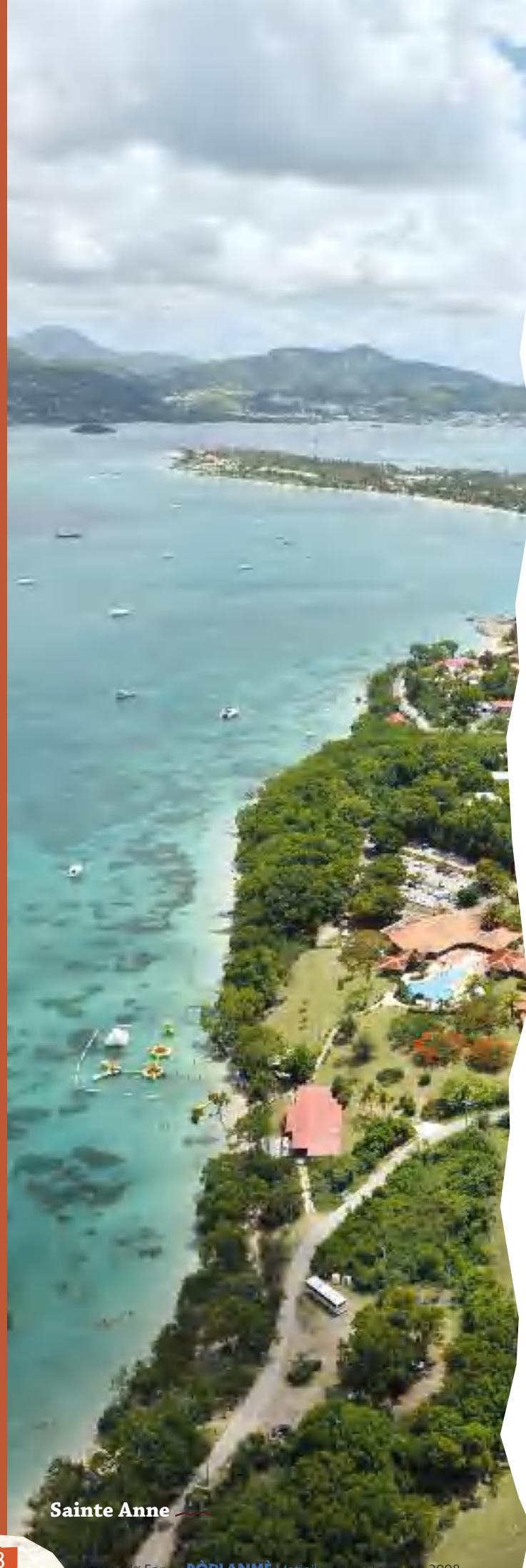
Le citoyen élit ses décideurs, il les suit, et il a une terrible confiance car il est persuadé que s'il vous a élu, c'est parce que vous serez capable de porter une vision et de la lui faire partager.

Par conséquent, tout est entre vos mains, bon courage.

Catherine BERSANI
Inspecteur général de l'Équipement



Sainte Marie



Thierry L'ÉTANG
Anthropologue

■ L'histoire de notre littoral

Les îles, devenues les Antilles, sont occupées, à partir de 8 000 ans avant J-C, par des Amérindiens qui sont en réalité des Mexicains venant de la péninsule du Yucatan.

À cette époque, profitant du fait que les îles sont plus grandes et que les canaux entre ces dernières sont plus étroits, ces Amérindiens peuvent donc plus facilement passer d'une île à l'autre. Progressivement, ils descendent l'archipel de la Caraïbe du nord des grandes Antilles vers le Sud jusqu'à Trinidad.

Ce sont des gens dits pêcheurs, collecteurs. Cela veut dire qu'ils pratiquent énormément le littoral des îles, et profitent pleinement des mangroves dans lesquelles ils trouvent soudons, lambis, crabes...

Soumis à des déplacements selon les saisons, ils sont qualifiés de semi-nomades.

Vers 500 avant J-C, arrive une seconde vague qui vient de l'Amérique du sud, du bassin de l'Orénoque : ce sont des Arawaks insulaires. Ils vont s'installer sur





le littoral, dans notre Nord Atlantique, selon les fouilles et les travaux des archéologues. Il est probable qu'ils se soient installés également ailleurs, mais, en tout cas, ils ont laissé des traces encore visibles dans cette partie de notre île.

La dernière vague : les Kalinagos, qu'on nomme Caraïbes, vont rencontrer les Européens ici en 1493. On sait d'eux, selon les chroniques espagnoles, qu'ils sont établis également le long du littoral. Ils habitent de petits villages et d'après les accompagnateurs de Christophe COLOMB, il était possible de voir, de la mer, ces villages qui pouvaient compter entre trente et soixante personnes, soit une famille élargie. Il était possible également de voir des jardins qui s'étalaient le long du littoral.

Un village caraïbe est un village situé en bord de mer, à proximité d'une plage d'accès facile (puisque les Caraïbes sont de grands marins), pourvu en eau douce, et construit sur une éminence localisée au vent d'une mangrove. Cette implantation est stratégique car elle permet ainsi d'échapper aux moustiques et d'avoir une vision périphérique des alentours, aussi bien sur les cases occupées par les femmes que sur la mer.

À partir de 1493, date de la colonisation des grandes Antilles, les Espagnols vont occuper les grandes îles mais vont tenter également d'occuper les petites Antilles en s'attaquant à ces Caraïbes insulaires.

Ces derniers vont se protéger ; ils vont se replier, quitter les îles plates pour se réfugier sur celles montagneuses,

îles forteresses, dans lesquelles ils vont résister pendant près d'un siècle et demi aux attaques et à la colonisation des Espagnols. Pour ce faire, ces indigènes vont se servir de leurs ravines, de leur nature, de ces espaces littoraux qui sont très broussailleux et qui empêchent les conquistadors de s'y déplacer à cheval ou avec leurs chiens.

Dans les décennies qui suivent 1492, les villages observés par Christophe COLOMB vont peu à peu disparaître. Toutefois, on sait que les indigènes sont présents, mais ils dissimulent leur village derrière une « pointe », derrière un bois afin de ne pas être vus.

En fait, les Européens, à cette époque, accostaient dans les îles afin de se ravitailler en eau, en produits frais. Les Caraïbes, sachant que leurs villages et surtout leurs jardins seraient systématiquement visités, ont choisi de les dissimuler à ces étrangers venus de la mer. Selon les chroniques, certaines îles sont dites désertes, alors qu'en réalité elles sont peuplées, mais villages et jardins sont cachés.

Il existe également des îles-jardins, c'est-à-dire que dans certaines îles dépeuplées, vont être dissimulés à l'intérieur des bois, des jardins qui vont servir de relais aux insulaires dans leurs expéditions vers le nord ou vers le continent sud américain.

Les premiers établissements qui vont s'implanter aux Antilles, entre 1494 et 1502, suivent le modèle de la « factory » ou comptoir portugais qu'on trouve le long des côtes africaines bien connues de Christophe COLOMB.

Les premières villes qui vont être établies ne vont pas, selon ce que nous disent les travaux de l'historien Vincent HUGUES BELLEROSE, suivre un plan ordonné. Le plan en damier va intervenir vers la moitié du XVI^e siècle et va être fixé par la loi d'urbanisme de 1573 de l'Empereur Philippe II. C'est lors de la colonisation de Trinidad en 1590 qu'on va voir apparaître une ville avec un plan disposé en damier, avec la place d'armes, l'emplacement de la mairie, la position des casernes... C'est donc à la fin du XVI^e siècle qu'on va assister, chez les Espagnols en tout cas, à un plan de colonisation urbain structuré.

S'agissant des Français, qui entament la colonisation à partir de 1626 à Saint Christophe, ces derniers n'utilisent pas de plan urbain spécifique au départ. Ce n'est que vers 1640, lors de la colonisation de la Martinique et de la Guadeloupe, que les compagnies privées vont commencer à édicter un certain nombre de schémas directeurs. On y recèle l'importance du mouillage, d'une baie abritée, l'importance de la nature des sols et celle de la défense de fortifications existantes. La baie sert de mouillage à une extrémité, où l'on établit un fort et à l'opposé de cette baie ou anse, on trouve la chapelle, le presbytère, les magasins de la compagnie, puis les emplacements pour les juges, greffiers, notaires et commis de la compagnie. Viennent ensuite un certain nombre de tavernes pour les gens de passage.

Pour ce qui concerne la Martinique, DUPARQUET, qui succède très rapidement à son oncle D'ESNAMBUC, semble ne pas suivre le patron qui lui avait été dicté par la compagnie des îles d'Amérique.

Certes, il établit deux ou trois fortins, à Saint Pierre, probablement à Fort de France et sur la presqu'île de la Caravelle et procède à la fondation d'un noyau urbain entre la Pointe des Nègres et la Rivière Madame. Ce noyau va d'ailleurs anticiper la création de la Ville de Fort Royal. DUPARQUET va, par ailleurs, établir son poste de commandement au Carbet sans véritablement développer la Ville de Saint Pierre.

Cette commune va se développer à partir de l'existence d'une église ou d'une chapelle; car selon Vincent HUGUES BELLEROSE, ce sont les chapelles et les églises qui anticipent la création des bourgs.

Cette ville devient un lieu de rassemblement puisqu'on y fait la messe, où les colons se retrouvent le dimanche.

Les premières concessions qui sont délivrées aux colons en Martinique et en Guadeloupe sont de petites surfaces, n'excédant pas 200 pas de largeur sur 1 000 pas de longueur, ce qui représente approximativement 19 hectares par concession.

Ces parcelles vont ensuite diminuer de moitié, soit moins de 10 hectares, et pour certaines, seront encore divisées entre les engagés matelots ou associés.

Certaines personnalités importantes de la colonie et certains ordres ecclésiastiques peuvent se voir octroyer de plus grandes surfaces.

De façon générale, on constate que ces premières concessions s'étalent du bord de mer vers l'intérieur des terres sur plusieurs étages dans certains cas.

La structuration du littoral va véritablement commencer à partir du moment où les îles vont sortir du régime privé des compagnies pour être récupérées par le roi.

C'est sous COLBERT que la zone des 50 pas géométriques ou 50 pas du roi va apparaître; cette bande de 81,20 m de largeur située entre le dernier flot et le début des concessions.

On distingue trois grandes idées dans la justification des 50 pas dans la lettre du gouverneur en 1674 :

- **Nécessité stratégique**: il s'agit de protéger la colonie de l'attaque des Caraïbes puis des Anglais par des forts et fortifications et par cette bande de littoral qui sera fortifiée et plantée en cactus, à l'instar du modèle amérindien, pour empêcher la pénétration extérieure.



- **Motif économique**: il faut sauvegarder ces terrains pour permettre la libre circulation. Cette bande du littoral doit également servir au ravitaillement des bateaux qui font escale aux Antilles pour prendre de l'eau, ramasser du bois afin de poursuivre leur voyage.
- **Raison sociale** qui semble la plus essentielle selon le gouverneur: dans cet espace vaquant, les artisans (beaucoup de blancs et quelques hommes libres de couleur, rares en 1674), pêcheurs, maçons, charpentiers... peuvent obtenir l'usufruit de terrains pour construire leurs cases.

À l'intérieur des terres, certains espaces sont occupés par des défricheurs engagés qui ont obtenu l'autorisation de défricher. Ces terres, qui vont au-delà des surfaces étagées, jusque vers les bois, les montagnes, seront plantées en jardin et seront revendues.

L'île étant ainsi valorisée, les autorités laissent faire. En revanche, elles surveillent les colons qui ne mettent pas en valeur les concessions qu'ils ont acquises.

Il est d'ailleurs dit que si, au terme de trois années, le tiers de la concession n'a pas été défriché, cette dernière retourne au domaine privé d'abord et au domaine royal ensuite.

En fait, cette règle n'est guère respectée puisque durant tout le XVI^e siècle, intendants et gouverneurs vont se plaindre du fait que certaines concessions ne sont pas mises en valeur.

Je terminerai en relevant cette formule de gouvernance intégrée de la mer et du littoral et en soulignant le fait que nous héritons d'une vision traditionnelle où nous insulaires, tournons le dos à la mer pour des raisons diverses.

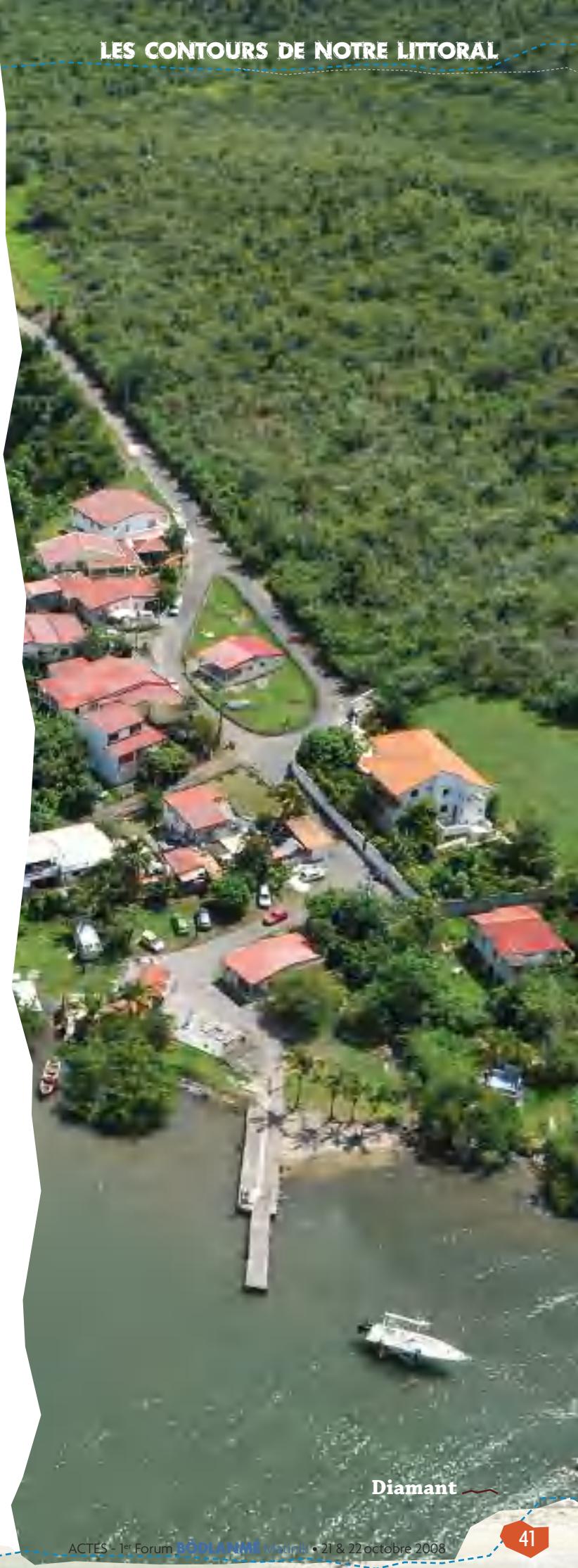
Lorsqu'on aborde le problème de gouvernance intégrée du littoral il est important de savoir de quelle position nous gouvernons, à partir de quelles perspectives :

- Est-ce à partir du haut, en l'air, à l'aide de cartes satellite ?
- À partir de la terre, de la montagne Pelée par exemple où nous examinerions notre littoral ?
- Ou bien encore à partir d'une perspective maritime c'est-à-dire que nous sommes sur l'eau et nous regardons notre littoral ?

Personnellement, je plaide en faveur de la dernière qui consiste à regarder notre littoral à partir de l'élément marin et du milieu liquide.

Merci. ☺

Thierry L'ÉTANG
Anthropologue



Diamant

Biodiversité : Enjeux en Martinique



① Biodiversité : Les enjeux pour la Martinique



Stéphane DEFOS
DIREN

■ Les usages du littoral et la répartition des espaces

■ La biodiversité des espaces littoraux

La biodiversité est un thème de plus en plus important. Il est d'autant plus important que la biodiversité de l'Outre-mer, c'est 80 % de la biodiversité de la France. C'est donc une grande priorité du Grenelle de l'Environnement, notamment aux Antilles.

Cette biodiversité est présente sur le littoral dans des milieux extrêmement variés. En effet, on trouve des formations différentes comme les forêts littorales, sèches la plupart du temps, mais aussi les mangroves, les récifs coralliens ou autres écosystèmes associés comme les herbiers. Les herbiers sont des lieux sur lesquels vivent des espèces emblématiques menacées. On peut citer les tortues marines qui viennent pondre sur nos plages, des oiseaux endémiques ou des oiseaux migrateurs, ou encore les iguanes des petites Antilles, espèces présentes uniquement sur certaines îles des petites Antilles, dont la Martinique.

Cette carte (illustration ① page précédente) centralise les différents enjeux en termes de biodiversité en Martinique. Sont entourées en bleu les zones biogéographiques d'importance majeure pour la Martinique. On peut voir, mis à part la zone centrale entre les pitons du Carbet et la Montagne Pelée, que la plupart des zones d'importance se situe sur le littoral que ce soit au niveau des formations végétales ou des espèces citées précédemment.

■ La richesse des paysages

La richesse de notre littoral, c'est aussi ses paysages. Nous tenions, l'an dernier, ici même, le premier congrès sur le thème du paysage en Martinique. Cette question devient encore plus importante et primordiale lorsqu'on aborde la problématique du littoral.

Nous avons en Martinique des entités paysagères extrêmement nombreuses avec des tailles et des échelles de paysage très petites, ce qui va les rendre vulnérables aux différentes attaques et aux différents usages de l'homme. Cette activité humaine a, depuis des siècles, façonné le paysage actuel de notre littoral.

On peut dire que le paysage constitue deux atouts importants :

- Il participe grandement à la qualité de vie des Martiniquais.
- Il participe à l'attrait touristique de l'île qui constitue un point majeur en termes économiques.

■ Des milieux fragiles

Le littoral reste un milieu fragile pour plusieurs raisons (illustration ②) :

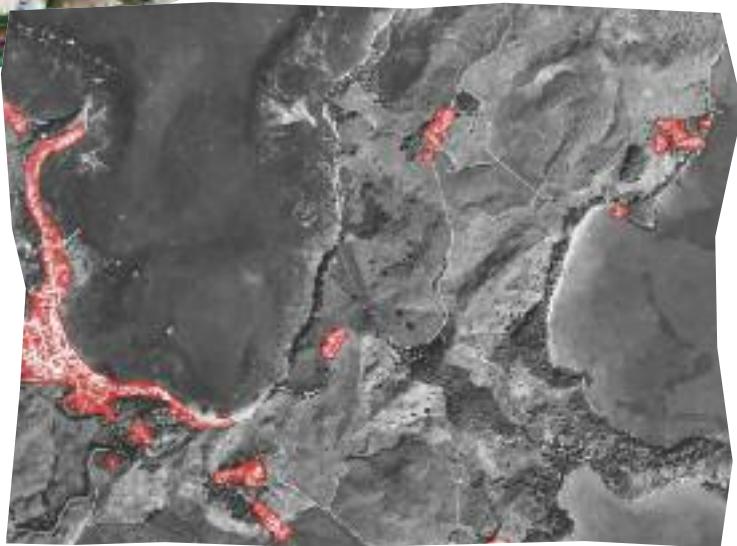
- Il est soumis aux phénomènes naturels comme les cyclones ou la houle.
- Par ailleurs, même si nous ne disposons pas de données actuellement, on peut se demander quel sera l'impact du réchauffement climatique sur nos îles. Nous avons déjà évoqué le problème de l'élévation du niveau de la mer, on peut également citer celui du blanchiment des coraux que l'on observe quand la température de l'eau de mer est trop importante, ainsi que l'aggravation des risques naturels.
- Le littoral est un lieu où se concentrent des activités humaines.



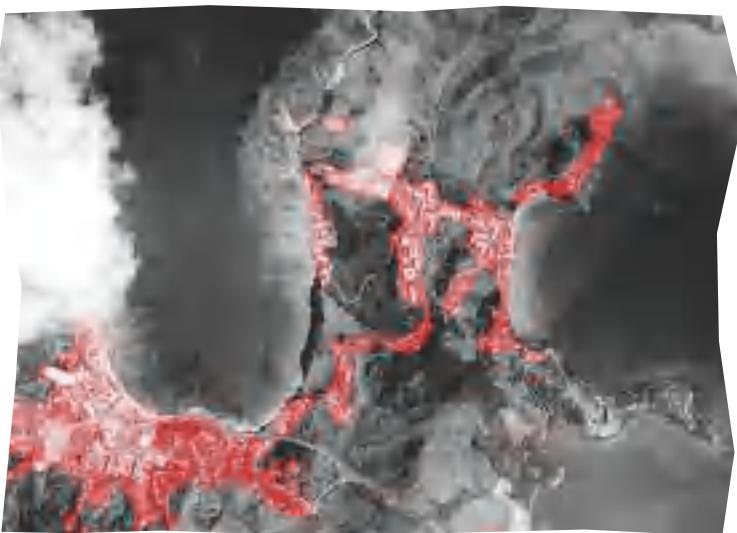
② > La houle du cyclone OMAR en octobre 2008

■ Le littoral : un lieu de vie

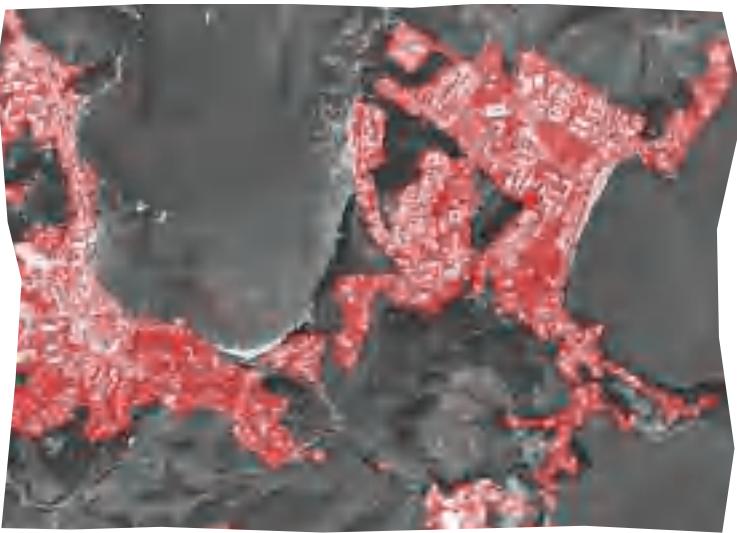
Le littoral est un lieu de vie avec une plus forte densité de population que sur le reste du territoire, et une urbanisation rapide et récente. On constate en effet, sur quelques décennies, entre 1954 et 1982, sur le site classé de la Presqu'île de la Caravelle, un étalement important de la tâche urbaine. (illustrations ③ ④ ⑤ page suivante)



③ > Une urbanisation récente, ici en 1954



④ > Une urbanisation récente, ici en 1982



⑤ > Une urbanisation récente, et ici en 2004

À propos des évolutions constatées, on peut poser le problème des outils, dont l'importance a été signalée par Catherine BERSANI. Nous avons à cet égard encore de gros progrès à réaliser afin de mieux quantifier et mieux appréhender l'évolution des espaces et la vitesse d'occupation des espaces naturels par des aménagements.

Ce développement, en plus d'être rapide et récent, est souvent malheureusement irréversible et mal maîtrisé. En effet, on constate sur le littoral des constructions illégales, y compris en zone naturelle ou sur des espaces protégés. Je voudrais insister sur le fait que si on trouve des petits habitats de pêcheur, de faible ampleur en bord de mangrove, il existe également des occupations de toute autre importance. La dernière affaire de construction illégale jugée concernait une maison de plus de 400 mètres carrés située en zone naturelle, sur un espace remarquable du littoral !

L'urbanisation entraîne différentes nuisances comme des problèmes liés à l'assainissement, au transport, à la gestion des risques. L'urbanisation fait aussi du littoral le creuset de tous les impacts qui viennent de l'amont comme la sédimentation ou l'hypersédimentation constatée dans différentes baies pour lesquelles des mesures de gestion intégrée des zones côtières sont nécessaires.

► Un espace d'activités économiques

Le littoral est aussi un espace d'activités économiques. On peut citer:

La pêche et l'aquaculture

On compte aujourd'hui 1 300 pêcheurs en Martinique pour une activité qui soulève des questions importantes en matière d'environnement comme la gestion et l'évolution des stocks, la problématique des espèces dont les quantités se réduisent...

L'industrie touristique et l'activité portuaire

Il s'agit d'activités qui ont besoin d'espace et de nombreux aménagements sur le littoral. Lorsqu'ils ne sont pas réalisés dans les règles, ces aménagements peuvent avoir des conséquences sur les différents milieux.

► Un espace de loisirs

Le littoral est de plus en plus un espace de loisir avec une multiplicité des activités: plaisance, plongée, pêche, chasse sous-marine, plage, baignade, randonnées terrestres ou maritimes...

On note un point constant à propos de ces différentes pratiques, c'est le problème de la connaissance et du respect des réglementations en vigueur.

■ La protection des espaces

La richesse de notre biodiversité et les différents impacts que subit cette dernière nous ont amené à réfléchir sur une politique de protection des espaces.

Cette politique, relativement récente, date du milieu des années 70, avec la protection des premiers espaces protégés comme la Presqu'île de la Caravelle, avec une réelle mise en place dans les années 80.

On note une grande diversité dans les types de protection avec l'implication d'un grand nombre d'acteurs qui interviennent à différents niveaux : planification, réglementation, contrôle sur le terrain...

Ces protections nombreuses et assez récentes sont parfois mal connues, et leur application souvent partielle. J'ajouterais que nous entrons dans une ère qui nous permet aujourd'hui de disposer d'outils de diffusion de l'information de plus en plus efficaces comme les outils de cartographie, l'internet... Ainsi, nous avons la possibilité de disposer et de partager une meilleure connaissance.

■ La protection et la répartition des espaces terrestres

Je rappelle que la zone des 50 pas géométriques comprend à la fois des espaces urbains et naturels. Nous disposons de plusieurs outils de protection, comme la protection foncière, la protection réglementaire et la trame verte et bleue.

La protection foncière

Une grande partie de l'espace littoral est propriété publique : le domaine public maritime avec la mangrove, soumise au régime forestier, les terrains acquis par le Conservatoire du littoral, la forêt domaniale du littoral gérée par l'ONF. C'est donc plusieurs milliers d'hectares sur le littoral qui appartiennent au domaine public et qui, par là même, bénéficient d'une protection.



Les protections réglementaires

Compte tenu de leur grand nombre, il est difficile de les citer toutes.

Les plus importantes sont les protections fortes au titre du paysage et de la nature, à savoir les sites classés et les réserves naturelles. Notons qu'il existe trois sites classés et deux réserves naturelles en Martinique.

- Le Schéma d'Aménagement Régional SAR et Schéma de Mise en Valeur de la Mer SMVM ont apporté, en 1998, suite à la loi littoral, des éléments nouveaux en matière de réglementation liée au code de l'urbanisme avec la définition et la mise en place d'espaces remarquables du littoral. Il est alors interdit, dans ces espaces, des aménagements lourds. Ne sont admis que des aménagements légers, démontables et liés à l'observation de la faune, de la flore, ou des activités du littoral.

Quand on sait que 13 000 hectares d'espace terrestre et quelques milliers d'hectares d'espace marin sont protégés par ce dispositif, c'est sans doute la plus grande protection en termes de superficie sur les espaces naturels protégés en Martinique.

- Les Plans Locaux d'Urbanisme PLU définissent des zones naturelles au niveau de chaque commune avec des espaces boisés classés sur lesquels les défrichements sont interdits.

La trame verte et la trame bleue

On se rend compte qu'il n'est pas suffisant de protéger quelques sites ici ou là en Martinique, mais qu'il est important, pour une meilleure gestion de la biodiversité et pour éviter la perte de cette richesse biologique, de créer des connexions favorisant le lien entre ces espaces.

■ Les espaces classés et sites inscrits en Martinique

On se rend compte que la quasi totalité de ces espaces se situent sur le littoral, qu'il s'agisse de la partie sud avec l'Étang des Salines, de la partie est avec les îlets ou la Presqu'île de la Caravelle, ou de la partie nord avec les flancs de la Montagne Pelée.

Nous disposons aujourd'hui d'outils cartographiques qui nous permettent d'étudier, avec des échelles relativement précises, les espaces protégés et inventoriés ainsi que la réglementation qui s'y applique.

■ La protection des espaces marins

Le littoral, on l'a vu, c'est la terre ; c'est aussi la mer. Si les mesures de protection sont nombreuses sur les espaces terrestres, nous n'avons aucune aire marine protégée en Martinique. C'est une lacune importante en comparaison avec les autres DOM ou avec les autres

îles des petites Antilles. Nous devons rapidement combler ce retard si nous voulons protéger efficacement notre milieu et notre patrimoine marin qui est très riche.

Trois projets, portés par le Parc Naturel Régional et le Conseil régional, sont en cours. Il s'agit de la baie de Génipa et les réserves marines du Prêcheur et de Sainte Luce.

Néanmoins, même s'il n'existe pas d'aires marines protégées sur lesquelles on peut avoir une gestion globale intégrée de l'ensemble des usages en Martinique, il faut noter la création de huit zones de cantonnement de pêche avec l'instauration relativement récente d'un comité de suivi (*carte 6 ci-dessous*). Ceci constitue l'un des premiers éléments d'une gestion concertée, mais concerne uniquement l'usage de la pêche sans interaction avec les autres activités pour l'instant.

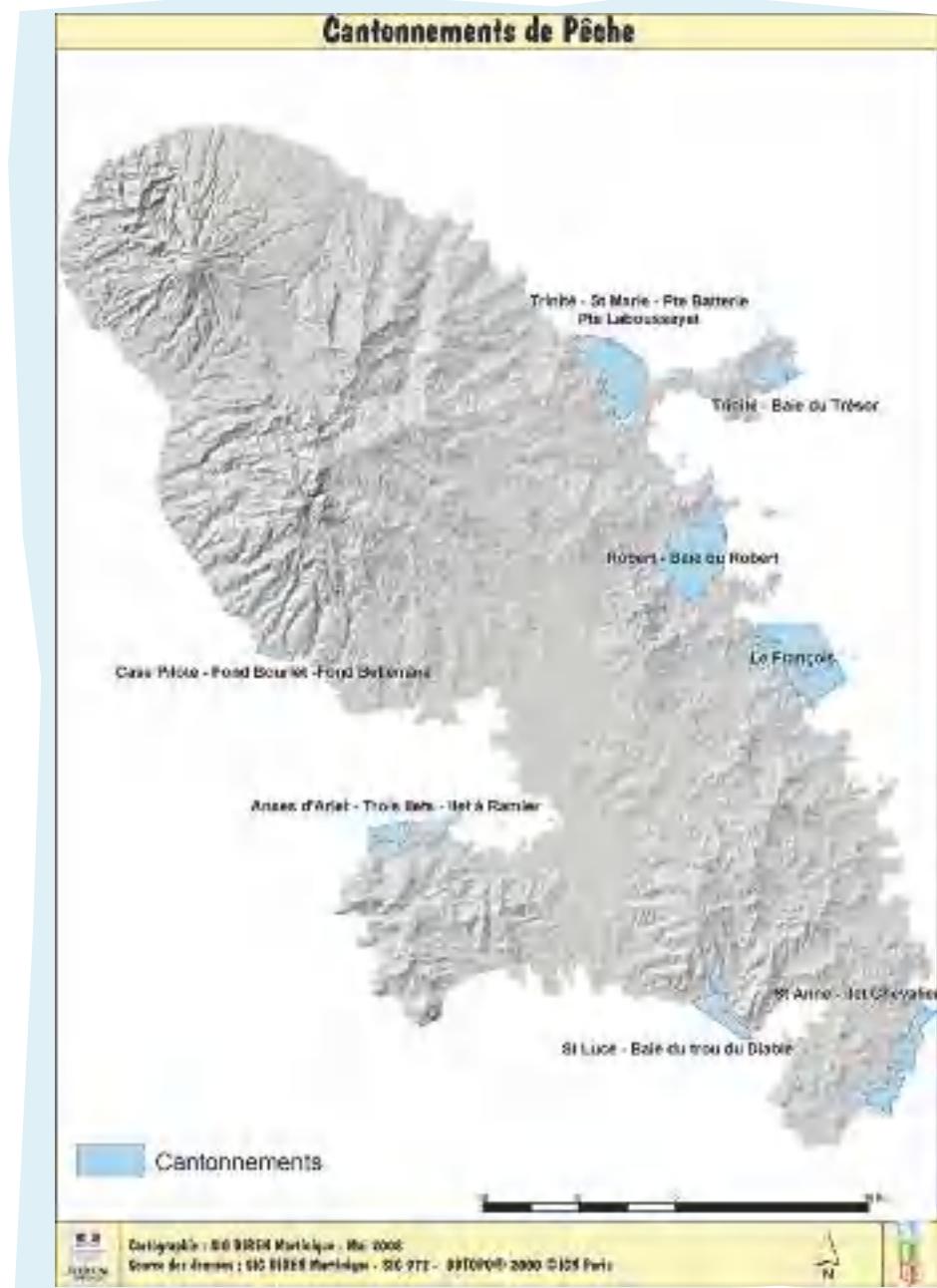
Pour protéger la riche biodiversité de nos systèmes littoraux, il est nécessaire de poursuivre la politique de protection, notamment sur les secteurs qui ne sont pas encore protégés.

Nous devons, et tout ce qui a été dit ce matin renforce mon opinion sur cette question, mieux nous organiser collectivement pour tenter de réduire le grand écart ou décalage important que l'on constate entre les réglementations existantes, les documents de planification, les bonnes intentions des uns et des autres et l'application des réglementations sur le terrain. Merci. 

Stéphane DEFOS

DIREN

Pour plus d'informations : www.martinique.ecologie.gouv.fr



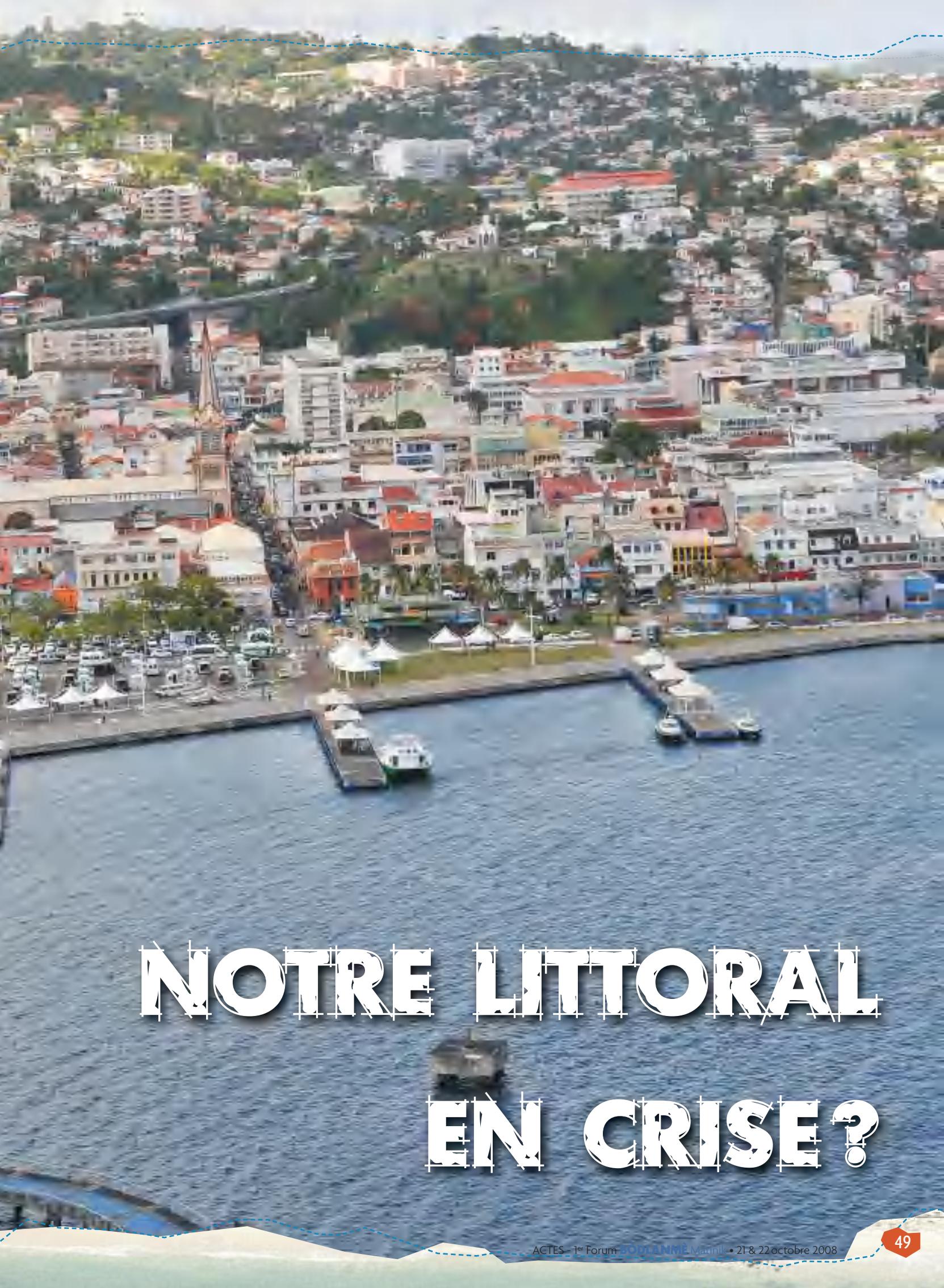
6) La protection des espaces marins



Le Prêcheur



Fort de France



NOTRE LITTORAL EN CRISE ?

Sainte Marie

NOTRE LITTORAL EN CRISE

■ Le littoral martiniquais

Panorama d'un littoral en crise 51

Pascal SAFFACHE • Université des Antilles et de la Guyane

- ■ Définir le littoral : une tâche difficile
- ■ Un littoral fortement anthropisé
- ■ Les conséquences de l'anthropisation
- ■ Les facteurs qui sous tendent l'érosion
- ■ Devant ce constat, pourquoi ne sommes-nous pas arrivés à des modalités de gestion plus durables ?
- ■ Comment concilier développement et aménagement de notre littoral ?

■ Conséquences de l'occupation mal maîtrisée .. 57

Michel LEFEUVRE • Service maritime et littoral - DDE

- ■ La question du partage de l'espace
- ■ La requalification de quartiers mal équipés et souvent mal desservis
- ■ Un montage d'opération souvent très difficile
- ■ Un habitat souvent mal adapté
- ■ Conclusion

■ La qualité de nos eaux 62

Didier CAMY • Ingénieur Études sanitaires - DSDS

- ■ La qualité des eaux de baignade
- ■ Évolution de la qualité des eaux de baignade
- ■ Évaluation des eaux de baignade sur les 6 dernières années
- ■ Les causes de dégradation de la qualité des eaux de baignade
- ■ Les actions et perspectives 2008-2009

■ La pêche, un secteur fragilisé 65

Bertrand CAMBUSI • Comité des pêches

■ Mal de mer 66

Christophe YVON • Directeur IMPACT MER

- ■ Une des causes majeures : les pollutions

■ Mal sous la mer..... 69

Jean-Philippe MARÉCHAL • Directeur de l'Observatoire

du Milieu Marin Martiniquais

- ■ Un état des lieux alarmant

Notre littoral en crise ?



Pascal SAFFACHE
*Université des Antilles
et de la Guyane*

■ Le littoral martiniquais Panorama d'un littoral en crise

► Définir le littoral : une tâche difficile

Zone d'interface, espace situé entre deux mondes, le monde marin et le monde terrestre : si cette définition est la plus commune, la plus connue, elle ne nous éclaire que très peu en réalité.

La véritable question qu'il convient de se poser est la suivante : où s'arrête le littoral côté mer, et où s'arrête-t-il côté terre ?

Au sens strict, pour les naturalistes, le littoral est ce qu'on appelle l'estran, c'est-à-dire cette zone alternativement couverte puis découverte par la marée. Cette définition ne nous éclaire pas tellement plus car tout dépend de ce que l'on appelle le marnage, l'amplitude des marées.



Dans certaines régions, le marnage est modeste, c'est le cas dans nos régions, avec un estran peu développé. Dans d'autres régions, le marnage est plus important, pouvant atteindre plusieurs mètres, avec une acceptation du littoral beaucoup plus étendue.

En conséquence, définir le littoral comme un estran est une vision réductrice de la réalité.

D'autres scientifiques décrivent ou définissent le littoral comme étant tout l'espace influencé par les embruns qui sont ces petites gouttes d'eau véhiculées par le vent lors du déferlement de la vague. Si cette définition est beaucoup moins restrictive, elle présente, néanmoins, un problème qui concerne l'importance du vent et la région où l'on se trouve. Certaines régions sont très ventilées, avec des embruns transportés sur plusieurs kilomètres de distance, d'autres régions le sont moins, avec une zone littorale plus réduite.

On voit bien qu'il est difficile de définir le littoral, tout au moins la limite du littoral côté terre.

La problématique, côté mer, est tout aussi complexe, dans la mesure où jusqu'alors, on définit le littoral côté mer comme s'arrêtant à la zone d'action ou d'influence des houles cycloniques. En raison des évolutions climatiques contemporaines que nous connaissons, avec l'accentuation de la récurrence et la puissance des cyclones, on s'aperçoit que certains ouragans génèrent des houles qui vont affecter les fonds bien au-delà de 20 mètres de profondeur. La théorie classique qu'on retrouve dans les ouvrages d'hydro dynamique marine est donc dépassée.

Côté mer, la limite du littoral varie également en fonction de la bathymétrie.

De même que pour le côté terre, il est difficile côté mer de donner une limite à cet espace littoral

Pour le juriste, la définition est encore différente. Le littoral n'est pas un lieu, c'est le champ d'application d'une juridiction spécifique.

Par ailleurs, il est important de ne pas confondre littoral, rivage et côte qui ne sont absolument pas des synonymes ; le rivage étant l'espace où déferle la mer, tandis que la côte est tout l'espace qui défile face à nos yeux quand on observe la terre depuis la mer.

Ce qu'il est important de comprendre et retenir, c'est qu'il existe plusieurs définitions du littoral, que chaque corps de métier a sa propre définition et qu'il est difficile de définir l'espace littoral comme l'a indiqué Catherine BERSANI en introduction.

Un littoral fortement anthropisé

Si l'on se réfère aux écrits laissés par les marins ou les chroniqueurs de l'île au XVIII^e et XIX^e siècle, on s'aperçoit que selon les époques, la représentation du littoral est variable et très fluctuante.

L'anthropisation de l'espace côtier

- Prenons l'exemple de la commune du Marin (illustration ① ci-dessous)

En 1758, le bourg du Marin se résumait à un tout petit point. Quelques années plus tard, ce bourg a grossi, a pris du volume, même si l'espace qui l'entourait était toujours vierge.

En 1785, on pense que ce bourg a dû être déplacé sur le flanc occidental de la commune, en raison d'une attaque des Anglais. Ce n'est qu'à cette période que le bourg du Marin a commencé à s'étaler avec une véritable emprise littorale.

Si on s'attarde sur les années 2002 et 2008 (illustration ② ci-dessous), on peut constater une véritable littoralisation, c'est-à-dire une occupation forte et massive de la frange côtière.

Autres exemples :

- La commune de Sainte Luce (illustration ③ page suivante)

La situation est assez similaire.

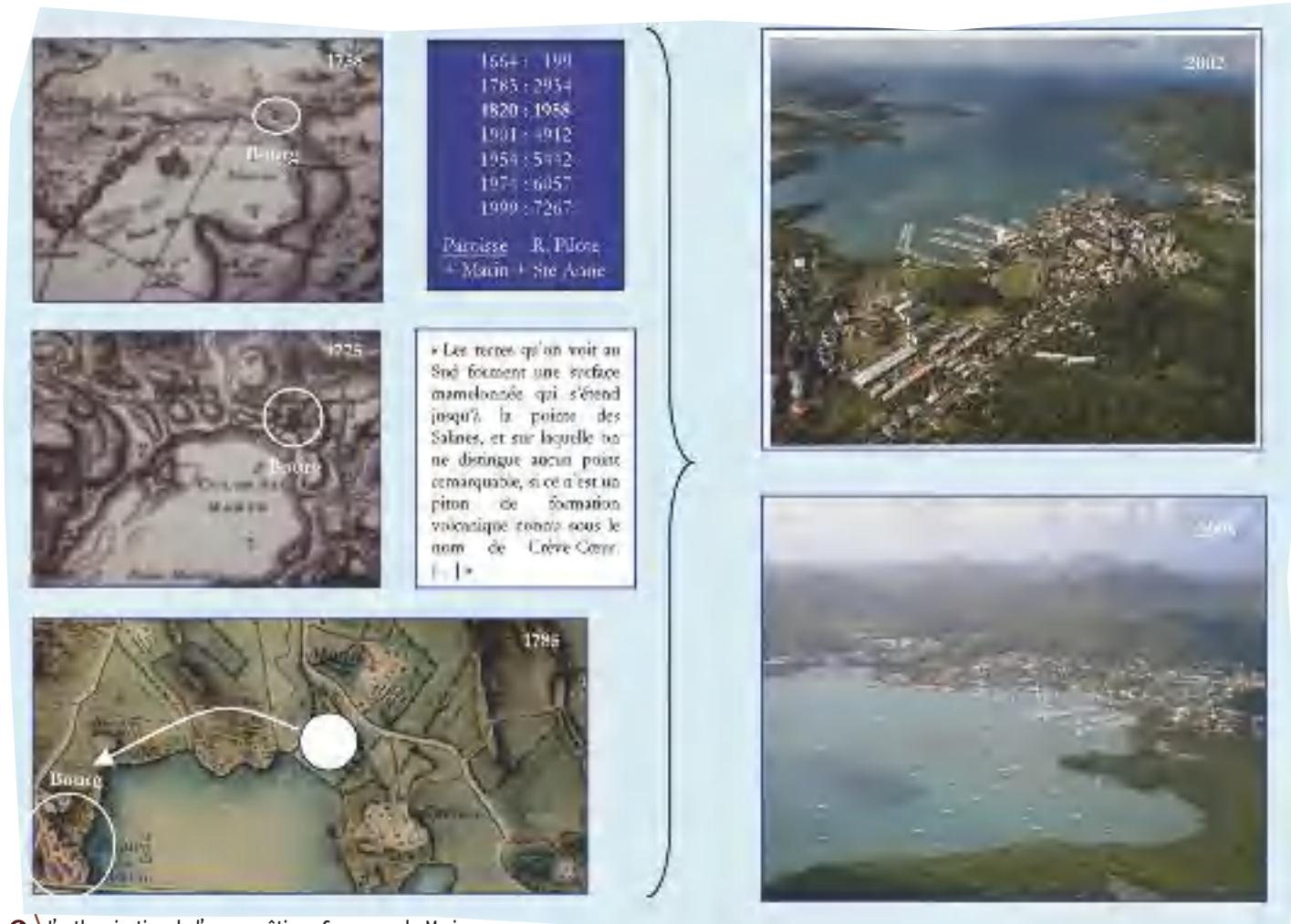
En 1785, on ne comptait qu'une seule habitation (au sens historique et antillais du terme), entourée de surfaces agricoles ; aucun bourg n'existant alors. En 2008, la situation a évolué avec une très forte littoralisation, une très forte anthropisation de la marge côtière.

- La commune de Fort de France

(illustration ④ page suivante)

L'espace occupé par la Ville de Fort Royal il y a quelques siècles est représenté par la zone entourée d'un cercle.

Progressivement, la tâche urbaine s'est étalée selon un développement centrifuge. On s'aperçoit que Fort de France s'est développée en tournant le dos à la mer en partant du bord de mer pour progressivement occuper des espaces plus pentus, sur les hauteurs.





② > L'anthropisation de l'espace côtier - Commune de Sainte Luce



Le littoral
martiniquais
dans la littérature
comique

« [...] Le village de l'Anse à
Fourche, dans le Nord, par où de
vagues déferlent, dont les fabriques,
presque à pic, fixées avant d'arriver
à la rivière Madone [...] Plus à
l'est, on trouve jusqu'à la presqu'île
du fort Saint-Louis, et donc
l'embouchure de la ville de Fort-
Royat, un sol rampant de sable gris,
qui se termine par une jolie plage où
l'on débarque avec le plus grand
facilité en tout temps [...] »
(Mocanier, 1825)



③ > L'anthropisation de l'espace côtier - Commune de Fort de France

Les conséquences de l'anthropisation

Une hypersédimentation qui résulte d'une très forte déforestation en amont. Cette déforestation a généré des transferts sédimentaires qui s'accumulent dans les exutoires marins, c'est-à-dire les baies.

(illustration ④)



④) La rivière Lézarde, à elle seule, transfère chaque année environ 90 000 m³ de sédiments dans la baie de Fort de France

Dans une étude menée en 1984, la Direction Départementale de l'Équipement avait estimé qu'au rythme actuel (celui de 1984) de l'envasement, la rivière Lézarde comblerait entièrement le Cohé du Lamentin d'ici 2090.

Il faut savoir que l'ensemble des rivières qui drainent la baie de Fort de France y déversent en moyenne chaque année 550 000 m³ de sédiments. (Illustration ⑤)

Des altérations visuelles et paysagères

Sous la mer, des **masses coralliniennes** de plusieurs mètres de haut sont totalement **nécrosées**; quand on connaît le rythme de croissance d'une plature corallienne (1 à 2 cm par an), on s'aperçoit que ce sont plusieurs décennies de bio construction qui sont ainsi totalement mises à mal.



⑤) Les conséquences de l'anthropisation - l'envasement

L'envasement

On peut citer l'hyper sédimentation de la baie du Galion et les incidences en milieu marin.

On peut souligner également une pro-gradation du trait de côte, c'est-à-dire l'avancée de la terre sur la mer sous l'effet de l'accumulation sédimentaire. On a noté en effet, une avancée de plusieurs mètres ces dernières décennies avec un exhaussement des fonds marins, c'est-à-dire que les fonds sont tellement remblayés qu'ils finissent par ne plus avoir de profondeur.

La pollution

Il s'agit d'une pollution essentiellement aux métaux lourds.

Dans la baie de Fort de France, on retrouve principalement du zinc et du plomb d'origine urbaine et industrielle.

Ces polluants se fixent sur les sédiments, sont fossilisés par les couches de sédiments qui arrivent par la suite. Lorsque l'on veut draguer ces sédiments, on libère tous les polluants qui s'étaient préalablement déposés.

Dans la baie de Fort de France, zone relativement confinée, on a retrouvé des teneurs en métaux lourds assez importantes dans les chairs de certains poissons, dans les huîtres ou dans les sédiments.

Ces chiffres ne sont pas propres à l'ensemble de la baie mais aux zones plus confinées, moins agitées où l'eau n'est quasiment pas renouvelée.

Dans la baie du Marin, différents types de métaux lourds comme le cuivre, le plomb, le camnium ont été retrouvés.

Le cuivre et le plomb sont liés à la présence du port de plaisance qui compte 650 bateaux à quai et 1 200 bateaux en mouillage forain. Toutes ces embarcations, qui ont une coque souvent recouverte d'une peinture spéciale, libèrent des micro particules qui polluent le milieu.

Par ailleurs, un certain nombre d'activités sont pratiquées sans protection autour de cette baie. Un contrat de baie est en cours pour pallier ces différentes problématiques. (Illustrations ⑥ ⑦ page suivante)

L'érosion

De nos jours, toute la côte nord ouest, pour ne prendre que cet exemple, est soumise à une dynamique de recul et de repli assez importante avec, dans le meilleur des cas, un recul de 5 mètres sur 50 ans.

À l'Anse Belleville, on a constaté un repli supérieur à 70 mètres sur une période de 50 ans.

Si on compare ces chiffres à ceux observés sur les côtes ouest africaines, ces reculs peuvent sembler peu importants, mais à l'échelle de l'île, avec une population concentrée sur la frange côtière, cette dynamique est extrêmement dangereuse.



⑥ ⑦ Un autre type de pollution est lié aux macrodéchets drainés par toutes nos rivières qui se jettent dans la mer



Les facteurs qui sous tendent l'érosion

La bathymétrie

Elle joue un rôle majeur. Nous sommes dans une région où la côte ouest est accore, donc profonde. Cette côte est, de surcroît, entaillée par des canyons sous marins qui ont la particularité de canaliser les houles. En canalisant les houles en direction de la côte, ces canyons sous-marins vont donc accentuer la pression, l'énergie houlographique en des points précis. C'est ce qui explique que d'un point à un autre de la côte, le recul de cette dernière est variable.

La pétrographie

Nous trouvons dans la région deux types de roches : des roches très dures (andésites et dacites) ou des roches plus tendres, très altérées (ponces, nuées, alluvions). Tous ces matériaux réagissent différemment en fonction de leur état, de leur densité, de leur consistance, c'est ce qu'on appelle l'érosion différentielle.

La volcano-isostasie

Il ne s'agit pas d'un facteur prioritaire, mais en s'ajoutant aux autres facteurs, la volcano-isostasie accentue la dynamique d'érosion.

En effet, ces derniers millénaires, la montagne Pelée a recraché des quantités phénoménales de matériaux volcaniques. Cette dernière a tendance à s'enfoncer au Nord-Ouest et se soulever à l'inverse au Sud-Est et ce faisant, favorise un déferlement des houles beaucoup plus haut sur l'estran. Ce phénomène va donc mobiliser beaucoup plus de particules sédimentaires.

Les influences anthropiques

Pendant longtemps, nous avons construit avec des matériaux sablonneux. C'est ainsi que jusqu'au milieu des années 70, début des années 80, nous avons prélevé sur les plages un important volume sédimentaire.

Par ailleurs, pour des raisons esthétiques, les patates bord de mer, plantes qui stabilisaient le sable, ont été arrachées, fragilisant durablement notre écosystème littoral.

Même si les choses évoluent, pendant longtemps, nous avons prélevé côté nord-ouest des volumes importants de sédiments dans le lit des rivières. Ces matériaux avaient pour fonction d'alimenter le milieu marin. En étant rejetés sur la côte par la suite, ils participaient au rechargeement des plages. En prélevant ces sédiments en amont sans leur permettre d'arriver en aval, on a perturbé le système.

► Devant ce constat, pourquoi ne sommes-nous pas arrivés à des modalités de gestion plus durables ?

Le système dans lequel nous évoluons présente les avantages suivants :

- Nous avons une législation extrêmement précise, avec deux lois littoral, celle de 1986 et celle de 1996.
- Il existe de nombreux acteurs institutionnels : DIREN, DAF, ONF, PNRM, DSDS, Conservatoire du littoral, Agence des 50 pas géométriques...
- On peut noter une action volontariste de l'État et des acteurs locaux.
- Les conditions socio-économiques sont favorables.

Pourquoi alors n'avons-nous pas réussi ?

On peut alors se demander si le nombre d'acteurs qui intervient sur le littoral n'est pas trop important et s'il n'est pas temps d'avoir une instance unique pour gérer ce littoral ?

Ceci ne veut nullement dire qu'il faille écarter toutes les autres instances. Je ne milite pas pour avoir une instance supplémentaire mais une instance beaucoup plus complémentaire ou fédérative qui regrouperait les organismes qui traitent du littoral.

En conclusion, je dirai que notre littoral est en danger car la forte littoralisation des activités et l'anthropisation de la frange côtière constituent une réelle menace pour notre littoral.

Cet espace fragile est d'autant plus menacé qu'il risque d'être de plus en plus convoité dans les années à venir en raison d'une forte pression foncière et démographique.

► Comment concilier développement et aménagement de notre littoral ?

Quelques pistes de solutions

- En favorisant une meilleure intégration des activités anthropiques et de leurs impacts sur et à proximité des milieux côtiers. Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'on crée les activités et que l'on réfléchit ensuite à leurs impacts, alors qu'il faudrait faire l'inverse.
- Par une plus grande sensibilisation de la population à l'action écologique et à la préservation de l'environnement. De gros efforts ont été réalisés à ce niveau ; il est important de poursuivre cette action. C'est lorsque ces deux étapes auront été franchies que l'on pourra passer à la troisième qui consiste à :
- La mise en œuvre de politiques et de réglementations pas forcément plus coercitives, mais plus volontaristes.
- En développant une vraie « culture citoyenne » de l'environnement. Nous devons tous être acteurs de notre littoral, de sa protection et de sa gestion.

Merci de votre attention. ☺✿✿

Pascal SAFFACHE
UAG





Michel LEFEUVRE
*Service maritime
et littoral - DDE*

► Conséquences de l'occupation mal maîtrisée

Le manque de maîtrise de l'occupation sur le littoral sur des espaces à la fois fragiles et stratégiques, pose deux problèmes évidents :

- Une dégradation irréversible du patrimoine naturel par un étalement urbain progressif ou le mitage des forêts, mangroves et espaces agricoles du littoral.
- Une fabrication d'espaces qui ont pris un caractère urbain avec une population importante qui s'y concentre. Ces lieux sont souvent totalement dépourvus des avantages de l'urbanité parce que mal structurés, mal équipés, souvent mal desservis et largement déficitaires en services.

Dégénération du patrimoine culturel

Quelques chiffres illustrent les constructions illégales en zone naturelle.

Sur les seuls 50 pas géométriques, on dénombre depuis 1986 quelque 1 900 constructions nouvelles :

- 600 environ sur la période allant de 1986 (loi littoral) à 1996 (loi de protection et de valorisation des 50 pas géométriques).
- 500 environ entre 1996 et aujourd'hui.

Cette occupation s'est traduite, pour partie, par la construction de bâties isolées dans des espaces intégralement naturels. Devant ces agissements scandaleux, la collectivité dispose des moyens juridiques pour ordonner la démolition, tout au moins pour les constructions actuelles ou récentes. L'impact le plus important est lié au grignotage progressif, par l'habitat, des marges et occupation des interstices de zones déjà colonisées par un bâti aggloméré. Il en résulte aujourd'hui des quartiers mal structurés à occupation monofonctionnelle résidentielle dense. La bande des 50 pas géométriques,



Sainte Luce

espace restreint, est occupée par environ 14 000 constructions (les espaces classés urbains couvrent 974 ha), soit environ 8 % du parc résidentiel de l'île.

On peut s'interroger sur les conséquences de ce développement urbain « spontané » et notamment sur ses inconvénients qu'il va bien falloir, compte tenu de l'importance des populations concernées, assumer et s'attacher à gérer.

Chaque quartier possède évidemment sa spécificité mais pose toujours un certain nombre de problèmes :

- Un partage de l'espace qui, sous certains aspects, peut devenir conflictuel.
- Un déficit d'équipements flagrant qui implique un travail de requalification urbaine complexe et coûteux.
- Un montage financier difficile des opérations.
- Un habitat souvent mal adapté/adaptable aux exigences actuelles/futures, voire dans de nombreux cas, précaire.

► La question du partage de l'espace

L'enquête commandée par l'Agence des 50 pas géométriques indique un pourcentage d'environ 49 % de résidences secondaires sur les 50 pas géométriques. Elle nous révèle l'importance prise par les usages liés aux loisirs en Martinique.

Côté terre, nous ne sommes pas encore dans une situation où, comme sur beaucoup d'autres façades maritimes, ceux qui travaillent de la mer ou du littoral

doivent chercher ailleurs des conditions financièrement acceptables pour se loger. Cependant, il faut d'ores et déjà trouver des mécanismes pour éviter que les régularisations foncières sur les 50 pas géométriques (et donc le passage au droit commun du mieux-disant lors des transactions ultérieures) ne conduisent à terme à ce phénomène d'éviction.

Le risque est bien réel puisque sur l'interface terre/mer, les conflits d'usage sont déjà bien présents. Dans certains autres ports d'intérêt départemental APID par exemple, l'installation intempestive (et sans autorisation d'occupation du domaine public maritime) de plaisanciers en quête d'un abri sûr pour leurs embarcations commence à être perçue comme envahissante et gênante par les pêcheurs. Autre exemple : le port de commerce de Fort de France, pourtant stratégique pour l'économie de l'île, peine à pérenniser la qualité de ses dessertes. Ce dernier doit préserver ses terres pleines des appétits immobiliers et devra gagner sur la mer ses marges de développement.

► La requalification de quartiers mal équipés et souvent mal desservis

Les quartiers auto urbanisés, que ce soit les plus anciens (ceux constitués aux époques d'exode rural, quand les ouvriers agricoles des plantations ou des usines sucrières venaient chercher du travail dans « l'en ville » ou dans les bourgs et implantait un habitat de fortune là où il était toléré c'est-à-dire dans les secteurs les plus à risques ou les moins salubres), ou plus récemment, les quartiers issus de l'exode « urbain » (permis par





l'ère du tout automobile) présentent un déficit flagrant en matière d'équipements et notamment les plus basiques, l'assainissement et la voirie.

La viabilisation, avec souvent, compte tenu des densités, l'obligation de passer en assainissement collectif, est déjà très coûteuse en terrain vierge compte tenu de topographies souvent difficiles. Celle-ci devient, avec la prise en compte complémentaire de l'occupation bâtie, extrêmement coûteuse. Le m² viabilisé revient sur de nombreuses opérations étudiées par l'Agence des 50 pas géométriques à 100 voire 120 € à comparer aux 12/18 € de la valeur du foncier nu. L'aménageur peut d'ailleurs être confronté à des situations insolubles sans démolitions lourdes. À Volga, par exemple, certaines constructions sont implantées sur les réseaux.

À ces problèmes de viabilisation s'ajoutent, pour les quartiers constitués en écarts urbains et en conséquence démunis de tout équipement de services (écoles, commerces), des problèmes de qualité de dessertes ; une piste agricole constitue quelquefois l'unique voie d'accès. Outre que le changement de gabarit et la constitution d'une chaussée sur ces pistes représentent un coût très important, leur transformation en voirie routière risque d'accélérer le mitage des terres agricoles qui les jouxtent.

► Un montage d'opération souvent très difficile

La mobilisation massive de subventions sur fonds publics, et le temps passé pour engager la nécessaire requalification urbaine d'une part importante de ces quartiers, apparaissent dans de nombreux cas difficiles pour deux raisons majeures :

- Les ressources des communes sont insuffisantes et la ressource publique actuellement budgétée sur les fonds mobilisables par subvention (FEDER, FRAFU, RHI...) est très modeste en regard du nombre très important d'opérations à réaliser.
- Concernant l'occupation des 50 pas géométriques, la forte proportion de résidences secondaires (et tout particulièrement dans des sites très coûteux à aménager parce que mal desservis par les réseaux) rend de fait, pour de nombreuses opérations, éminemment discutable un fort recours aux fonds publics. L'ensemble des contribuables, notamment ceux qui ont éprouvé des difficultés à se loger dans le parc « légal », comprendrait mal que la collectivité, et donc ses impôts, paye la totalité de la viabilisation.

Trouver des mécanismes permettant d'associer les occupants actuellement sans titre à une partie significative des dépenses à engager pour l'aménagement de leur quartier est une piste qui était considérée jusqu'à présent comme utopique et irréaliste compte tenu de la nature réputée « populaire » et donc à faibles ressources des occupations sur les 50 pas géométriques.

L'examen détaillé des profils sociaux, suite aux différentes études engagées en Martinique, permet de largement nuancer ce présupposé. Dans un certain nombre de quartiers, une participation des occupants actuellement sans titre pourrait être envisagée sous réserve d'un portage politique municipal fort et de la mise en place d'un mécanisme permettant :

- Un étalement des paiements avec donc la mise en place d'un (de) relais bancaire (s) en appui des familles solvables.
- La constitution sur ressources publiques du fonds nécessaire pour venir en substitution totale (ou partielle) des familles identifiées comme insolubles (ou à aider).
- Une adhésion « contractualisée par convention » d'une forte majorité des occupants au projet de transformation et de régularisation engagé sur leur quartier.

Parallèlement, il apparaît nécessaire de mieux mutualiser les dépenses à engager en utilisant les reliquats fonciers disponibles pour réaliser d'une part des opérations de logements sociaux, dans les quartiers bien desservis en services, et, d'autre part, (mais une modification préalable du dispositif législatif et réglementaire est nécessaire) des programmes privés. Nous sommes devant des équilibres en conséquence complexes, et des programmes d'aménagement

difficiles à monter. Pour engager les quartiers dans une véritable dynamique de valorisation, ces programmes devront prendre par ailleurs en compte les constructions actuelles, un habitat souvent mal adapté ou adaptable aux exigences actuelles ou attendues à terme.

► **Un habitat souvent mal adapté**

Concernant les problèmes de l'habitat, se pose d'abord la question de la précarité des constructions, due à deux raisons très souvent conjuguées :

- Une implantation en zone à risques :
 - risques d'effondrement pour les bâtisses implantées en zones de fort mouvement de terrain,
 - risques d'immersion voire de destruction totale ou partielle par la houle pour les constructions soumises à la houle cyclonique sans parler des tsunamis.
- Une solidité du bâti sur laquelle on peut s'interroger, en zone sismique, pour des constructions souvent réalisées par ajouts, modifications successives et mises en œuvre, dans de nombreux cas, avec le savoir-faire aléatoire de l'auto construction ou du coup de main.

On note ensuite une insertion dans des systèmes urbains déficients.

L'habitat constitué ces trois dernières décennies s'est implanté non plus en cœur de bourg ou sur des franges, mais le plus souvent totalement hors la ville.

En matière d'économie familiale, l'éloignement souvent important de tout service (écoles, commerces, lignes de transport collectif...) a d'évidence, pour conséquence, une inflation importante du budget déplacement qui, avec l'augmentation du prix du carburant, risque de devenir à terme totalement insupportable pour de nombreuses familles.

Enfin, en matière d'adaptation de la conception architecturale au contexte urbain, on note un développement réalisé sur le modèle du pavillon. Si ce modèle fonctionne bien quand ses différentes façades s'ouvrent sur un espace généreux permettant notamment ici, sous les tropiques, d'obtenir, sans gros efforts préalables de conception architecturale, une bonne ventilation



naturelle, il trouve vite ses limites quand les parcelles deviennent étroites. C'est bien le cas pour de nombreuses occupations, notamment sur les 50 pas géométriques. Nous vivons sur une île où le foncier est en conséquence plus qu'ailleurs une denrée limitée. Nous sommes, en conséquence, acculés à cette compacité des quartiers qui est une des bases du développement urbain durable. Un minimum de réflexions préalables s'impose d'évidence pour réussir à concilier les contraintes de la vie collective et les exigences d'intimités individuelles et familiales.

Dans tous ces quartiers qui ne font que juxtaposer des projets individuels, passées les années où les solidarités de première installation prospèrent, les prospects visuels et acoustiques mal maîtrisés imposent au quotidien des proximités qui peuvent vite apparaître comme difficiles à supporter.

Au final, on obtient un habitat de qualité souvent médiocre qui a donc peu de chance d'être valorisé au juste poids des investissements affectifs et financiers souvent très importants réalisés au fil du temps par les familles.

Conclusion

Ainsi, pour conclure ce rapide inventaire des conséquences d'une mauvaise maîtrise des occupations sur le littoral, on peut dire que le laisser-faire, qui a prédominé depuis de nombreuses années, notamment celui concernant les occupations illégales, nous laisse en héritage une situation collectivement très difficile à gérer. Cette situation, dans de nombreux cas, ne représente pas forcément au bout du compte pour les familles une aubaine aussi avantageuse qu'il pouvait leur apparaître en première analyse lors des premières dépenses d'implantation.

Outre un changement de braquet dans la coordination des différents outils à disposition pour la lutte contre de nouvelles occupations illégales, un important travail de requalification des quartiers ainsi constitués s'impose. Ce travail est complexe et difficile. Il nécessite, notamment sur les 50 pas géométriques, que les principes de réaménagement soient définis au plus tôt, voire que les opérations soient engagées avant que le processus de régularisation ne soit totalement abouti, figeant ainsi toute marge de manœuvre pour la recomposition et la mobilisation des participations.

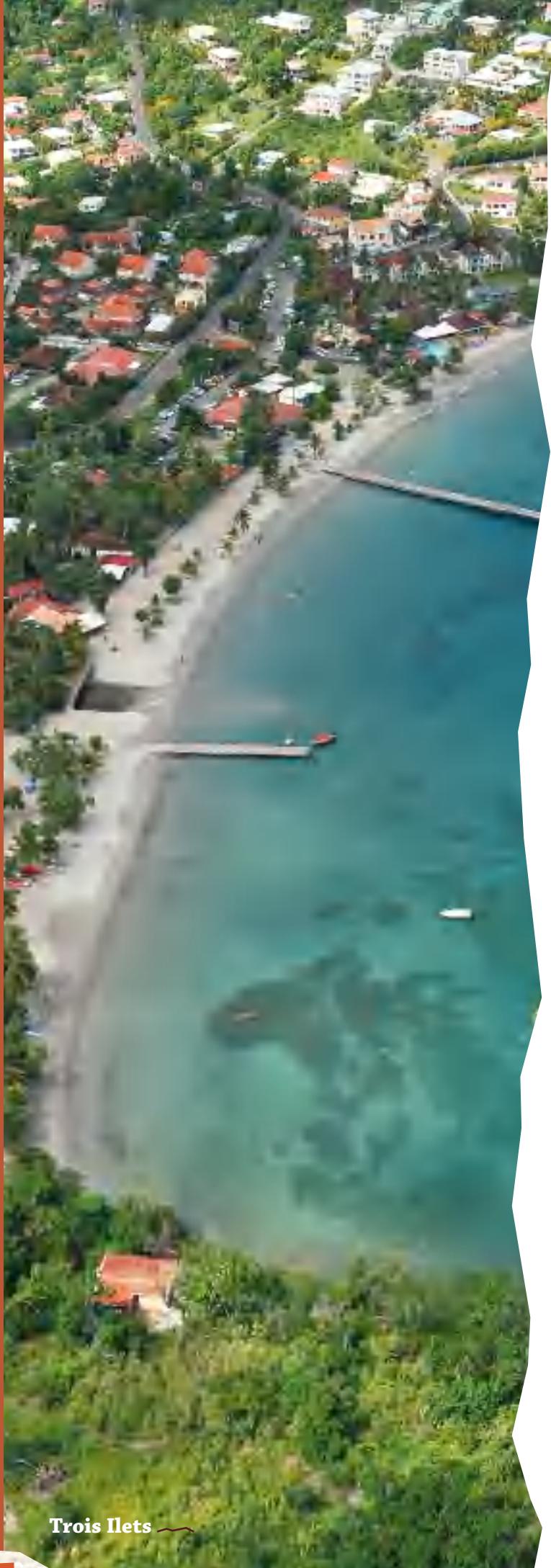


Michel LEFEUVRE

Service maritime et littoral - DDE



Rivière Salée



Trois Ilets



Didier CAMY
Ingénieur Études
sanitaires - DSDS

■ La qualité de nos eaux

■ La qualité des eaux de baignade

Aujourd'hui 18 communes en Martinique sont concernées par le réseau de mesure de la qualité des eaux de baignade.

C'est un dispositif qui représente 1 100 prélèvements pour analyse bactériologique par an, avec une fréquence bimensuelle sur les 12 mois de l'année. Les quatre départements d'Outre-mer français sont les seuls réseaux de baignade pour toute l'Europe où le contrôle est continu tout au long de l'année.

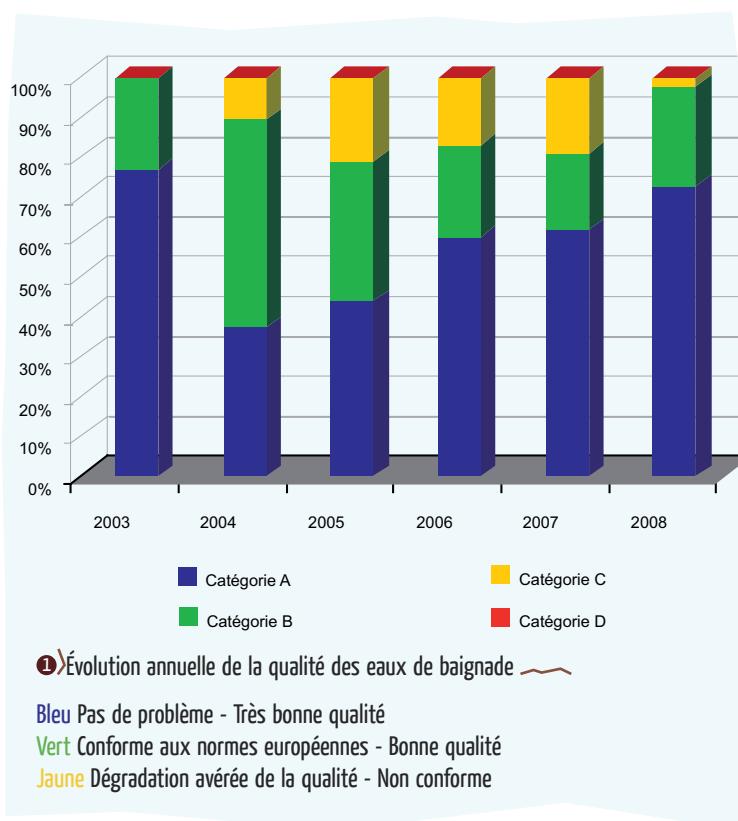
En Martinique, 48 zones de baignade sont contrôlées ; 45 se situent en mer et 3 en rivière, auxquelles il faut ajouter 12 zones de baignade à l'étude pour intégration dans ce réseau.

En conclusion, on peut dire qu'aucune zone de baignade n'est classée en catégorie D, ce qui signifie qu'aucune zone de baignade n'est interdite de façon définitive du fait de sa mauvaise qualité.



► Évolution de la qualité des eaux de baignade

En 2004 on a assisté à une forte dégradation de la qualité des eaux de baignade. Ce phénomène s'est poursuivi de 2005 à 2007 où l'on note une augmentation du nombre des baignades classées en catégorie C, c'est-à-dire non conformes aux normes européennes. En 2008, un plan d'action a permis de restaurer une situation plus acceptable. Cette situation reste très fragile et n'est pas garantie pour les prochaines années s'il n'y a pas un travail de fond mené pour améliorer la qualité des eaux de baignade. (Graphique ①).



► Évaluation des eaux de baignade sur les 6 dernières années

28 zones de baignade, soit 58 % des sites, sont toujours classées en catégorie A ou B, c'est-à-dire de bonne qualité. A contrario, 20 sites, soit 42 % ont été classés au moins une fois en catégorie C.

On s'aperçoit que la situation est beaucoup plus fragile que ce que laissent penser les résultats cités précédemment. En effet, on voit que 4 baignades sur 10 en Martinique sont susceptibles d'être de mauvaise qualité au moins sur une année, sur une période de l'ordre de 5 à 6 ans. (photos ② ③)

Soulignons que la dégradation de la qualité des eaux de baignade n'est pas inéluctable même en zone agglomérée à partir du moment où des travaux d'assainissement sont entrepris.

► Les causes de dégradation de la qualité des eaux de baignade

En fait, il n'existe qu'une seule cause liée à l'assainissement des eaux usées, donc au rejet d'eaux usées.

Globalement, on peut affirmer que la qualité de l'assainissement non collectif n'est pas satisfaisante en raison de l'insuffisance des ouvrages d'assainissement et de l'entretien des fosses septiques.

À propos de l'assainissement collectif, de nombreux travaux ont été menés. On dispose d'un parc de stations d'épuration inadapté, les stations étant en sous capacité pour certaines et en sur capacité pour d'autres.

Même si des efforts conséquents sont déployés pour améliorer le raccordement au réseau public, il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

► Les actions et perspectives 2008-2009

Devant la dégradation de la qualité des eaux de baignade constatée, une stratégie de reconquête, qui comporte trois volets, a été imaginée et mise en œuvre en 2008.

Amélioration de la connaissance

Elle se traduit par une augmentation significative de la fréquence de prélèvements sur les zones de baignade, nous permettant ainsi de mieux connaître l'origine et les modalités de la dégradation de ces eaux.

Ces résultats d'analyse ont été assortis de diagnostics environnementaux autour des zones de baignade ; diagnostics pour lesquels des modèles ont été établis et seront réalisés dans les prochaines années.

Un travail au cas par cas sur le terrain

Pour gérer et remédier aux causes les plus sensibles de dégradation.



②) Il reste beaucoup à faire pour améliorer le raccordement au réseau public



③ La dégradation des eaux de baignade est liée aux problèmes d'assainissement

Partage de l'information

Cela passe par l'amélioration de la diffusion des analyses qui ont vocation à être affichées sur les sites de baignade deux fois par mois pour informer la population. Des réunions de travail régulières sont par ailleurs organisées avec l'ensemble des collectivités gestionnaires de l'assainissement et les exploitants de ces réseaux d'assainissement.

Toutes ces actions préfigurent la mise en œuvre de la directive européenne parue en 2006 et qui devrait être mise en œuvre dans les prochaines années. Cette directive vise à appréhender la qualité des eaux de baignade non pas à travers le simple résultat d'une analyse mais aussi à travers l'approche globale de la qualité d'un site.

Merci de votre attention.

Didier CAMY

Ingénieur Études sanitaires - DSDS

Diamant





Bertrand CAMBUSI
Comité des Pêches

■ La pêche, un secteur fragilisé

Les pêcheurs ont toujours été les gestionnaires du littoral. Nous savons que sur le littoral, comme pour marquer leur empreinte, les marins pêcheurs ont souvent coutume de planter des arbres fruitiers.

La mer souffre de la terre et ceux qui en vivent souffrent également.

C'est pourquoi, on ne peut parler du littoral sans aborder la problématique de la pêche.

La pêche est un secteur fragilisé mais bien présent dans l'économie martiniquaise.

Il faut savoir qu'en Martinique, la pêche est organisée en 3 secteurs :

- La petite pêche qui se pratique dans les 24 heures et qui constitue l'activité essentielle.
- La pêche côtière qui se déroule entre 24 et 96 heures.
- La pêche au large qui se pratique sur une durée de plus de 96 heures. Ce segment représentait en 2008, 0,1 % de la flottille.

En 1997, le secteur de la pêche comptait 1 252 navires. En 2007, il se réduit à 1 085 bateaux, avec une activité en dents de scie entre ces deux périodes.

La petite pêche, étroitement liée au littoral, est bien présente aux Antilles.

Malgré sa fragilité, c'est une activité qui place la Martinique au deuxième rang des DOM, après la Guadeloupe.

La pêche est un secteur qui se caractérise en Martinique par un vieillissement de la population des marins pêcheurs. En effet, en 2007, trois quarts des professionnels enrôlés avaient entre 40 et 60 ans. En termes de production, 8 142 tonnes de poissons ont été pêchées en 2007, ce qui représentait 50 % de la consommation en Martinique.

La profession, représentée par le Comité régional des pêches, travaille, depuis plusieurs années, de concert avec les collectivités, et a pris les dispositions suivantes pour sauvegarder l'environnement :

- La mise en place des Dispositifs de Concentration de Poissons DCP.
- Notons que la Martinique est le premier département à avoir pris des mesures pour conserver la ressource.
- L'implantation de récifs artificiels.
- La mise en place de zones de cantonnement.
- La Modernisation de l'outil de production.
- L'installation des marins pêcheurs dans des espaces réservés pour éviter la propagation des abris de fortune ayant pour conséquence la détérioration du littoral et du milieu marin.

Malgré tous ces efforts, on peut déplorer les agissements d'un certain nombre de personnes inconscientes (habitants, plongeurs, plaisanciers, professionnels de la pêche...) qui ne respectent pas la réglementation, contribuant ainsi à détériorer le milieu marin et par là même à fragiliser notre profession.

Nous sommes, nous professionnels de la pêche, déterminés à continuer à travailler avec les pouvoirs publics et les services de l'État pour protéger notre littoral tout en valorisant notre secteur d'activité. ☺☺





Marin



Christophe YVON
Directeur
IMPACT MER

■ Mal de mer

Que l'on habite au Morne Rouge, en bord de mer, à Pointe Savane au Robert, ou au Prêcheur, que l'on soit un professionnel de la pêche, du tourisme, ou un aménageur, chacun a sa ou ses perceptions du littoral.

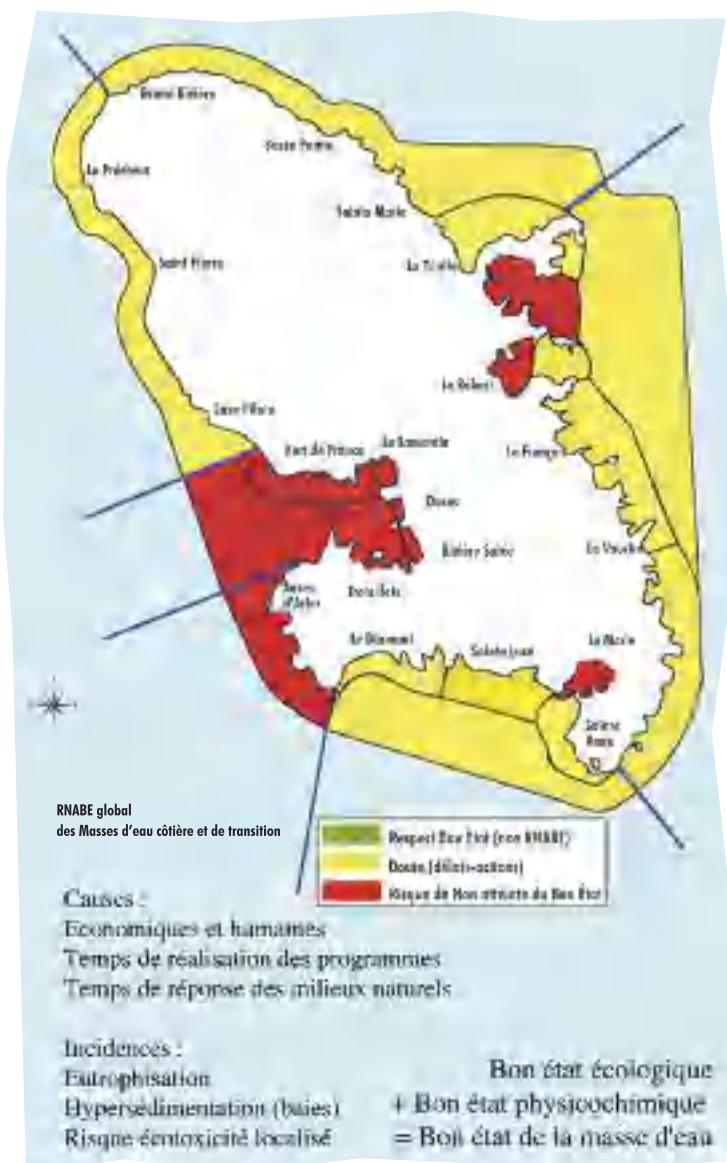
Il existe donc tout un volet social important que l'on doit prendre en compte dans toute gestion de protection.

Il est intéressant d'aborder le thème du littoral en s'attardant sur ce qui se passe sous le miroir de la surface de l'eau car à l'exception des pêcheurs et des plongeurs, personne ne sait ce qui se passe sous l'eau et ne s'en préoccupe guère.

Sous l'eau, il y a de la vie, une vie exceptionnelle, une diversité, une richesse extraordinaire, et nous sommes responsables de toute cette biodiversité. L'ensemble des organismes végétaux et animaux qui vit avec les coraux est très fragile.

Nous vivons dans un milieu tropical et insulaire avec des spécificités locales liées au contexte physique et biologique :

- Une hydrologie marquée par la faiblesse de la superficie des bassins versants, un relief volcanique, une grande érodabilité des sols et une intensité des précipitations (incidence directe sur le transport solide et dissous, et en particulier des pollutions).
- La géomorphologie des fonds marins particulièrement complexe formant un patchwork de biotopes différents tout autour de la Martinique (côtes découpées, baies fermées, récifs barrières, récifs frangeants...) génère des écosystèmes interdépendants étroitement imbriqués et d'une grande richesse.
- L'amplitude très faible des marées et des courants (renouvellement faible des baies).



- La sensibilité extrême des écosystèmes récifaux vis-à-vis des nutriments et autres formes de pression : mangroves, herbiers, récifs et communautés coralliniennes ou mixtes qui abritent une grande biodiversité, mise en danger par les pollutions, effort de pêche aggravé par le changement climatique...

L'état des lieux du milieu marin littoral autour de la Martinique laisse apparaître de nombreux points critiques comme la raréfaction des poissons, la mort des coraux, la prolifération des algues, des échouages d'algues vertes sur les plages, un phénomène d'eutrophisation, des eaux troubles, l'envasement des baies, l'hypersédimentation, la contamination des organismes, des risques sanitaires, la contamination des sédiments, une perte de notre biodiversité...

Toutes ces incidences entraînent des coûts directs comme le nettoyage des plages mais aussi des coûts indirects liés à la ressource halieutique, la ressource touristique mais aussi la qualité de vie.

Une étude réalisée, dans le cadre de la Directive-cadre Européenne sur l'eau, dont l'objectif visait à évaluer l'état des masses d'eau littorale en 2015, met en évidence les résultats ci-contre (*illustration 1*).

Une des causes majeures : les pollutions

Comme l'indiquait Thierry L'ÉTANG dans sa conclusion, il serait bon d'avoir une vision du littoral à partir de la mer. Il serait également intéressant de l'avoir en se situant sous la mer, comme le plongeur.

La gestion sur l'ensemble du territoire de la Martinique devrait s'inspirer de cette vision car il existe encore des zones relativement vivantes, qu'il faut préserver en priorité.

La logique administrative, les considérations financières ne doivent pas commander l'aménagement du territoire et notamment l'assainissement des eaux. Il faudrait, à mon sens, définir des zones prioritaires, en partant, par exemple, d'un récif comme Sainte Luce et mettre en avant certaines stations d'épuration, certains aménagements hydrauliques sur cette zone très sensible, très vulnérable.

Si on s'attarde sur l'exemple de fonctionnement hydraulique sur la baie de Génipa, on se rend compte que l'incidence des bassins versants va très loin vers le large, ce qui confirme l'idée que les limites du littoral ne s'arrêtent pas aux récifs coralliens mais vont plus loin. (Illustration ② page suivante)



Par ailleurs, on peut déplorer le fait que les intérêts économiques, urbanistiques et autres ont favorisé la canalisation depuis le sommet des bassins versants dans le but d'assainir les routes, les quartiers construits dans les zones inondables. La canalisation est intervenue également à travers les mangroves pour faciliter la navigation et pour sauvegarder les zones inondables situées en arrière de ces dernières.

Au final, on obtient des herbiers complètement envasés qui ne peuvent plus jouer leur rôle épuratoire vis-à-vis des coraux. Lesquels coraux sont, à leur tour, malades, stressés, envasés, et finissent par mourir. C'est tout l'écosystème qui est perturbé avec des incidences sur la pêche et plus généralement sur l'activité économique.

Devant cette situation, la mobilisation générale s'impose.

Il est encore temps de réagir tout en sachant que les investissements nécessaires sont coûteux.

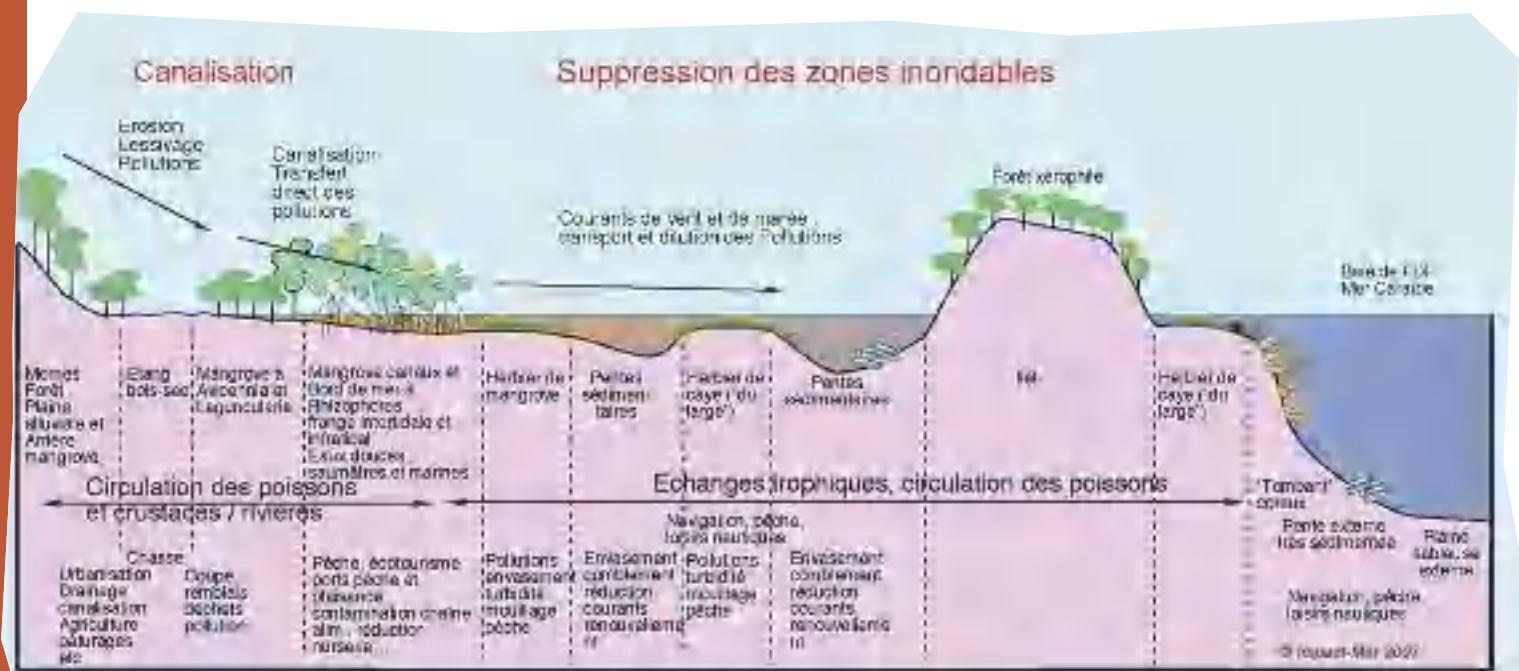
Que doit-on faire alors ?

- Restaurer la qualité des eaux littorales : l'assainissement est un préalable à tout le reste.
- Arrêter la destruction des écosystèmes, des habitats.
- Restaurer les écosystèmes.

- Développer la gestion intégrée des milieux littoraux tout en rappelant que cette démarche doit être menée sur l'ensemble du territoire de la Martinique.
- S'adapter au changement climatique : il s'agit de prendre en compte cette réalité dès maintenant, en agissant très rapidement.

Je vous remercie de votre attention. 

Christophe YVON
Directeur IMPACT MER



2) Coupe-type des biocénoses benthiques de la Baie de Fort de France et synthèse du fonctionnement global de l'hydrosystème



Jean-Philippe
MARÉCHAL
Directeur
de l'Observatoire
du Milieu Marin
Martiniquais

■ Mal sous la mer

À partir des travaux réalisés par l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais, créé en 2002, je vous invite à mieux faire connaissance avec le récif corallien en Martinique. (Illustration ①)



① > Récif du sud de Sainte Luce

Globalement, on déplore une méconnaissance du milieu marin en Martinique. En effet, on peut constater que les études réalisées sur le milieu marin en Martinique sont peu nombreuses. Il est important d'acquérir de nouvelles données si nous voulons améliorer l'état des connaissances sur cet espace et mieux comprendre les impacts portés sur ces milieux.

En 1999, la France, qui assurait alors le secrétariat de l'Initiative Mondiale pour les Récifs Coralliens, a décidé la création d'IFRECOR Initiative Française pour les Récifs Coralliens avec un programme national décliné dans tous les départements et territoires d'Outre-mer.

François

Dans le cadre de son plan d'actions annuel, chaque comité local d'IFRECOR assure le suivi de l'état de santé des récifs coralliens. En Martinique, il existe quatre stations permanentes sur lesquelles un échantillonnage est effectué deux fois par an :

- Pointe Borgnesse (depuis novembre 2001).
- Fond Boucher (depuis novembre 2002).
- Îlet à Rats (depuis novembre 2003).
- Le Jardin tropical (depuis juin 2005).

Pour échanger sur les politiques d'aménagement, il est important d'avoir une bonne connaissance de ce qui est représenté sous l'eau. C'est ainsi qu'un gros effort de cartographie des biocénoses et habitats marins a été entrepris depuis 2006.

Le couplage de ces cartes avec les sources de pression anthropique et l'état de santé des communautés biologiques permettent de définir des zones de vulnérabilité pour engager des procédures de protection.

Cette cartographie, à la disposition du public, couvre l'ensemble du littoral martiniquais, ce qui représente 450 kilomètres carrés de fonds marins.

En termes de biodiversité marine, des inventaires sont réalisés sur les sites de la Perle et de la Citadelle au Prêcheur, sur le Cap Salomon aux Anses d'Arlet et sur le récif sud de Sainte Luce.

Un grand nombre d'espèces différentes vit dans les récifs coralliens aux Antilles, on peut noter (illustration ②) :

- **6** phanérogames (plantes marines - herbiers)
- **45** coraux
- **35** gorgones
- **70** éponges
- **370** mollusques
- **300** espèces de poissons
- **5** espèces de tortues
- Une grande richesse en algues

Un état des lieux alarmant

Le milieu marin côtier de la Martinique subit de fortes pressions de différentes natures :

- Apport de nutriments excessif/eutrophisation : se traduit par un développement anormal des algues qui profitent de l'enrichissement des eaux côtières. (Illustration ③)



② > Un grand nombre d'espèces différentes vit dans les récifs coralliens aux Antilles ↗



③ > Des algues qui profitent de l'enrichissement des eaux côtières ↗



④ > Envasement : hypersédimentation ↗

- Effluents urbains/stations d'épuration : qui provoquent des maladies sur les coraux en raison des bactéries, souvent humaines, présentes dans l'eau.
- Envasement/lessivage des sols : hypersédimentation. (*Illustration ④*)
- Sur-pêche sur le plateau continental/récif : qui entraîne un appauvrissement des stocks et des ressources.
- Destruction mécanique des habitats.
- Contaminations et pollutions chimiques (pesticides/herbicides/métaux lourds). (*Illustration ⑤*)
- Urbanisation intensive du littoral.

L'exemple de la Pointe Borgnesse au Marin est un exemple de dégradation du récif corallien. On observe un déclin de la couverture corallienne et un envahissement progressif des macro-algues. (*graphique ⑥*)

Malgré tout, il existe encore des sites préservés en Martinique, notamment le site de la Perle au Prêcheur ou le Rocher du Diamant qui présentent des récifs coralliens en bon état de santé.

Dans tous les projets ou plans d'actions mis en œuvre pour restaurer des sites endommagés, se pose la question du temps nécessaire pour une restauration naturelle des récifs.

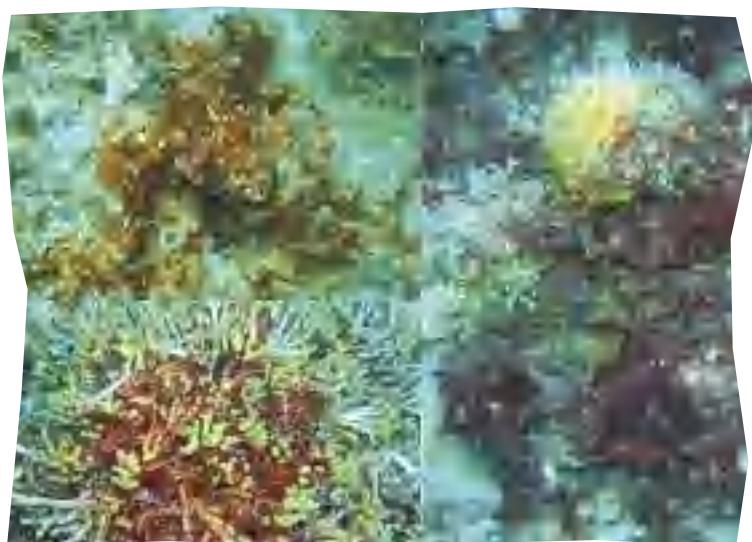
Si nous n'avons pas de réponse aujourd'hui, nous pouvons quand même indiquer qu'il existe de nombreux exemples dans la Caraïbe (Jamaïque, Haïti...) où les récifs n'ont jamais pu se reconstruire, en raison des pressions anthropiques qui s'ajoutent à des événements majeurs comme le passage d'un cyclone. Aujourd'hui, des chantiers sont en cours de réflexion en Martinique, comme des projets de réserve, projets de nouveaux cantonnements de pêche, contrats de baie...

En outre, l'état écologique des fonds marins est identifié, nous connaissons les secteurs sur lesquels nous pouvons porter une attention particulière, les outils législatifs existent, mais nous ne disposons d'aucune zone protégée en milieu marin en Martinique.

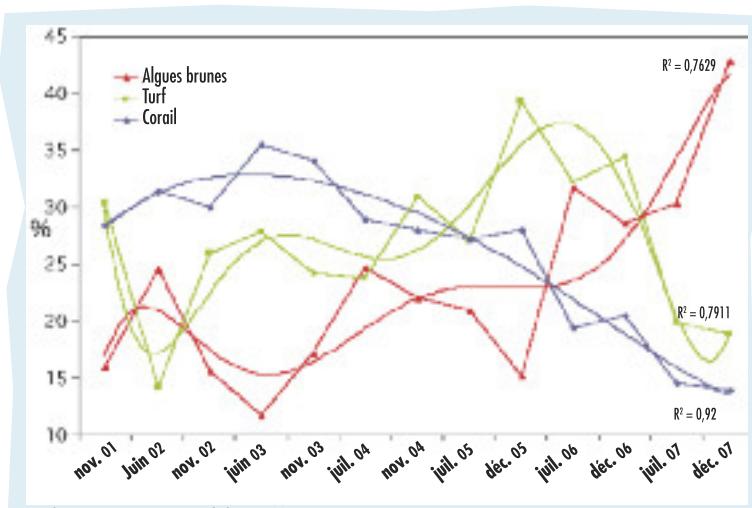
Je conclurai cette intervention par une question : quel héritage souhaitons-nous laisser aux générations futures ? 

Jean-Philippe MARÉCHAL
Directeur de l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais

- Études réalisées sur le milieu marin en Martinique
 - 1970-1980 : Géomorphologie/biodiversité des récifs coralliens - Mission Corantilles II.
 - 1991 : Protection et Valorisation de la Baie de Fort de France - Région/PNUCE.
 - 1997 : Cartographie des écosystèmes marins côtiers de la moitié sud de la Martinique - Thèse Chauvaud.
 - 2000 : Carte des formations sédimentaires du plateau insulaire - IFREMER.
 - 1999 : IFRECOR (Initiative Française pour les Récifs Coralliens).
 - Novembre 2001 : Première station de suivi de l'état de santé des récifs en Martinique.
- À noter en plus :
 - Quelques études ponctuelles réalisées par DYNECAR (UAG).
 - De nombreuses données recueillies par des bureaux d'études (Impact Mer).
- 2002 : création de l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais (Association loi 1901).



⑤ > Cyanobactéries - Contaminations et pollutions chimiques 



⑥ > Bilan écologique (Pointe Borgnesse) 



Rivière Pilote



TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DU TERRAIN

TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DU TERRAIN



TÉMOIGNAGES D'ACTEURS DU TERRAIN

Moïse LOUMENGO

Président de l'AMEPAS

Association Mémoire et Patrimoine de Sainte Anne 75

Maurice MIAN

Garde Moniteur de la réserve des Îlets de Sainte Anne - PNRM 76

Guillaume SIMON

Agent patrimonial de l'Office National des Forêts 77

Bellefontaine

Témoignages d'acteurs du terrain



Moïse LOUMENGO
Président de l'AMEPAS
Association Mémoire
et Patrimoine
de Sainte Anne

Créée en 1995, notre association, située à Sainte Anne, intervient dans les domaines de l'écologie, l'environnement et le développement durable. Elle a permis l'insertion sociale par l'activité de 70 personnes dont le terrain d'action est le littoral et notamment celui de Sainte Anne.

Je n'interviens pas en qualité de technicien mais en tant que personne passionnée par l'écologie, par l'environnement, par le littoral. Je partage cette passion, au sein de l'association AMEPAS avec six autres administrateurs et tous ceux qui m'accompagnent dans le cadre de projets particuliers comme la régénération des sites, les études sur les espaces et les espèces...

J'aurais vraiment souhaité, qu'après ce forum, nous puissions aboutir à des résultats, car hélas, nous avons trop souvent l'impression que les choses n'avancent pas assez vite.

Dans cet espace de parole qui m'a été accordé, personne ne s'étonnera que j'insiste sur le rôle des associations loi 1901 qui œuvrent dans la dynamique de valorisation de l'espace littoral avec le concours des publics en difficulté.

Je salue les autres responsables d'association présents aujourd'hui et je souhaite mettre en avant leur courage et leur détermination dans les actions qu'ils mènent.

Dans le cadre de ce témoignage, je souhaite faire plusieurs remarques :

La protection du littoral en Martinique reste encore, en grande partie, une affaire de techniciens alors qu'il s'agit d'un espace qui appartient à tout le monde, où vivent et travaillent un certain nombre de Martiniquais.

À propos des associations, même lorsque ces dernières démontrent leur savoir faire et leur sérieux, elles ne sont pas considérées comme de véritables interlocuteurs, de vrais points d'appui. Nous avons même plutôt l'impression de gêner !

Je voudrais dire aussi que l'écologie, la protection du patrimoine naturel se conjuguent avec la persévérance et le temps. Au lieu de cela, nous cumulons, sur ce territoire, des études qui ne se terminent jamais... Je m'adresse aux élus présents en disant qu'à un moment, il est temps de faire un arrêt sur image pour savoir où nous en sommes !

A contrario, nous manquons d'informations simples, comme la gestion d'un « après cyclone » par exemple. Après les intempéries, nous sommes dans l'incapacité de régler les problèmes d'ordre environnemental, écologique, alors que nous savons traiter les autres difficultés économiques, sociales ou autres...

Alors Messieurs les élus, Messieurs les responsables, à quand cette rencontre avec les associations, avec le public martiniquais pour faire évoluer l'écologie, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable ?

Merci.



**Maurice MIAN**

*Garde Moniteur
de la réserve des Îlets
de Sainte Anne
Parc Naturel Régional
de la Martinique*

On compte deux réserves en Martinique ; l'une se situe à la Caravelle à Trinité, l'autre à Sainte Anne. Cette dernière est constituée de quatre îlets situés en mer.

Cette réserve est classée en tant que telle depuis 1996 car elle accueille une population importante d'oiseaux marins. On peut y trouver quatre ou cinq espèces comme le sterne, le paille en queue, le puffin d'Audubon... qui sont des espèces relativement fragiles, ayant fait l'objet d'études diverses.

Depuis 2005, avec un renforcement de la réglementation sur cette réserve, j'occupe la fonction de gardien de l'environnement. Ma mission consiste à informer, sensibiliser, mais aussi veiller à l'application de la réglementation sur ce type de site dont l'accès est très contrôlé.

Dans le souci de préserver la qualité de cette réserve, ainsi que les espèces qui l'occupent, le Parc Naturel Régional de la Martinique est à l'initiative, avec les autres acteurs concernés, de la mise en place d'une charte de bonne conduite à l'attention des visiteurs. Cette charte regroupe les pêcheurs, utilisateurs de cet espace, les acteurs économiques que sont les tours opérateurs, les organisateurs de promenades en catamarans qui viennent sur ce site... Aujourd'hui, on peut se féliciter des évolutions positives des pratiques opérées sur cet espace très fragile. ☀️✿✿

**Robert**



Guillaume SIMON
Agent patrimonial
de l'Office National
des Forêts

► Rappel

L'Office National des Forêts intervient sur le domaine privé de l'état. Il s'agit d'un espace imprescriptible et inaliénable bénéficiant du régime forestier (textes législatifs et réglementaires édictés dans le Code Forestier, dont l'objectif est d'assurer la gestion, la conservation, la protection, la surveillance et l'équipement de certaines forêts dans l'intérêt du propriétaire et dans l'intérêt général).

La surface de la Forêt Domaniale du Littoral est assez restreinte en surface puisqu'elle compte 1 837 hectares, mais très étendue car elle représente environ 60 % du littoral martiniquais.

Lorsque la frange littorale a été remise en gestion à l'ONF, elle n'était pas bornée et connaissait un grand nombre d'occupations illicites. La priorité a donc été de « désquatteriser » certains sites stratégiques comme les Salines, Cap Chevalier, ou Pointe Borgnesse...

Depuis une trentaine d'années, l'ONF poursuit ce travail de bornage et de récupération du foncier.

► La situation actuelle

La Forêt Domaniale du Littoral constitue un pôle majeur sur le plan touristique. La mission essentielle des agents de l'ONF est de conjuguer accueil du public, parfois massif sur certains sites, et gestion durable du milieu naturel.

► L'occupation de la Forêt Domaniale du Littoral

On recense un peu plus de 700 occupations sur cet espace. On trouve des occupations à usage agricole (bananeraies, champs de cannes...), mais aussi des jardins privatifs.

Notre priorité est la surveillance et la vigilance sur ces sites pour éviter une évolution vers des constructions en dur.

Parallèlement, nous récupérons chaque année un certain nombre de ces terrains pour y mener des opérations de reboisement, dans le cadre d'un plan de restauration de la ceinture verte de la Martinique.

Lorsque les occupations sont en dur, il s'agit souvent d'abris de pêche, d'ajoupas, de piscines, de maisons d'habitation. Différentes solutions sont étudiées cas par cas, site par site :

- La concession : c'est une forme de contrat établi selon des critères équitables et cohérents.
- On peut aussi se diriger vers des opérations de contentieux.

► Les perspectives

La pression sur les milieux naturels littoraux est de plus en plus forte, y compris sur les mangroves en raison d'un accueil important du public et d'une forte urbanisation. Ce qui nécessite une surveillance soutenue et une forte implication d'une petite quantité de professionnels de terrain sur ce territoire.

Cette présence distillée sur l'ensemble de l'espace forestier domaniale conduit à la réussite de notre mission de préservation du domaine.

Ce qui est certain, c'est que la Forêt Domaniale du Littoral va de plus en plus être au cœur des réflexions et des enjeux stratégiques des communes mais aussi de la région dans le cadre de l'aménagement du territoire plus globalement.

Cette réalité nous conduit à travailler davantage en concertation avec les différents acteurs qui interviennent sur le littoral. ☺✿





Valorisation du littoral

Anse Dufour — Anses d'Arlet

Travaux menés par l'Agence des 50 pas géométriques





**Valorisation du littoral
Anse Bellune ~ La Trinité
Travaux menés par l'Agence des 50 pas géométriques**





**Valorisation du littoral
Vatable ~ Trois Ilets
Travaux menés par l'Agence des 50 pas géométriques**

TABLE RONDE 1

LES ENJEUX

DE LA PROTECTION

DU LITTORAL

TABLE RONDE



Le Carbet

Participants

Jeanne DEFOI

Directrice de l'ODE - Office De l'Eau

Marcelin NADEAU

Maire du Prêcheur

Arnaud RENÉ-CORAIL

Maire des Trois Îlets

Louis BOUTRIN

*Président Écologie Urbaine
Administrateur Agence des 50 pas
géométriques de la Martinique*

Yves DUCOS

Directeur de l'ONF

Jean-Louis VERNIER

Directeur de la DIREN

Yvon BONNOT

Président d'honneur, Président de l'ANEL

Animateurs

Liza MARIE MAGDELEINE

Eddie MARAJO

Les enjeux de la protection du littoral



Liza MARIE MAGDELEINE
Animateur

En Martinique, l'enjeu principal de développement économique est le tourisme, un enjeu qui tend à s'opposer à la protection de l'environnement. Face aux réalités, comment, concrètement, faire respecter la réglementation ?



Marcelin NADEAU
Maire du Prêcheur

Nous avons la possibilité de proposer au Prêcheur une alternative en matière touristique.

Nous avons la chance, dans ce petit pays, de proposer une diversité qui n'est pas seulement biologique.

Nous rencontrons, au Prêcheur, et nous l'avons vérifié encore récemment, beaucoup de difficultés pour loger en toute sécurité toute notre population, car, précisons le, l'essentiel du bourg se situe sur la bande du littoral. A fortiori, nous n'avons pas de place pour construire des structures hôtelières du type de celles rencontrées aux Trois Îlets.

Un petit hôtel est en construction au Prêcheur, très loin de la mer et je crois qu'il faut développer un tourisme différent avec des formes différentes d'hébergement : structures hôtelières ou hébergement chez l'habitant.

Nous devons avoir une politique volontariste pour arriver à cela.

Pour faire venir les touristes, il faut sortir du cliché hôtel-sable blanc et rendre le territoire attractif.

L'atout du Prêcheur c'est de disposer d'un capital naturel exceptionnel tant au niveau de la biodiversité forestière végétale, comme c'est le cas entre l'Anse Céron et Grand Rivière qu'au niveau de l'écosystème marin. Mais la question qui se pose, c'est de savoir qui prend les décisions au niveau d'un territoire, et comment aller vers un projet de territoire cohérent lorsque plusieurs acteurs interviennent sur ce même espace ? S'agissant du Prêcheur, outre la municipalité qui a plusieurs projets, il existe un projet régional d'aire marine protégée soutenu par la DIREN, un projet de réserve biologique intégrale porté par l'ONF, sans compter tous les autres portés par les acteurs privés. Le problème de la gouvernance est fondamental.

On parle de crise du littoral ; est-ce que cette crise n'est pas le résultat d'une absence de conciliation entre différents paramètres ?

À propos du tourisme, préserver un site, un pays, un espace, c'est aussi préserver une identité patrimoniale. Lorsqu'on parle de patrimoine, on fait référence à du patrimoine bâti mais aussi à du patrimoine culturel et immatériel.

Comment préserver les sites naturels, comment préserver et sécuriser les habitants sans aller vers la solution de facilité qui consisterait à déplacer la population vers d'autres lieux ?

Si l'on prend l'exemple du Prêcheur, on sait que c'est un bourg essentiellement construit sur la bande littorale. Si l'on envisageait, comme cela a été le cas dans le passé, et dans un passé très récent d'ailleurs, de déplacer de façon systématique sa population, « nou pé rété ka gadé lonbrik nou pandan lontan ! » Pourquoi ? Car le Prêcheur, c'est 85 % de couvert végétal, des forêts que nous ne voulons pas détruire, c'est aussi du foncier agricole que nous souhaitons préserver. Si l'on envisage de déplacer la population, il faut savoir où la déplacer, où construire pour reloger les habitants, et comment construire ? Comment reloger toutes ces personnes âgées qui ne veulent, ni ne peuvent être déplacées ? Leur proposer de vivre en HLM pose des problèmes psychologiques, d'habitudes culturelles. Cela pose également des problèmes économiques car leurs faibles moyens financiers ne leur permettront pas de payer régulièrement un loyer.

Voilà les problématiques auxquelles nous sommes confrontés dans une commune comme le Prêcheur. Pour conclure, je dirai qu'on ne peut pas faire de tourisme sans tenir compte de l'humain, de l'authenticité, sans identité, ce qu'on appelle le patrimoine culturel et immatériel.

Le tourisme, c'est offrir l'altérité au visiteur et on ne pourra pas faire de tourisme durable, raisonnable sans tenir compte de tout cela. ●



Arnaud RENÉ-CORAIL
Maire des Trois Îlets

Il est possible de préserver les zones naturelles et développer le tourisme. Contrairement à ce que l'on peut penser, près de 80 % du territoire des Trois Îlets est en zone naturelle, c'est-à-dire en zone verte, ou en zone agricole.

Notre commune compte trois zones urbanisées : le bourg, l'Anse à l'Âne et l'Anse Mitan et de grandes propriétés qui ont permis de préserver l'intérieur des terres. Nous disposons ainsi d'un espace boisé et agricole très important qui nous a aidé à lutter contre le mitage de notre territoire.

Par ailleurs, les Trois Îlets abritent des sites remarquables que nous tenons à préserver.

Alors, quand on parle d'hôtellerie, je voudrais souligner que je suis maire des Trois Îlets depuis plus de vingt ans et que je n'ai donné aucun permis pour des hôtels de plus de trente chambres. En fait, nous assistons au réaménagement ou à la restauration des anciennes structures hôtelières situées dans les zones urbanisées sur la bande du littoral.

Dès notre arrivée à la mairie, nous avons programmé l'aménagement de ces trois zones urbanisées en respectant la qualité des eaux de baignade. Aujourd'hui, le bourg, l'Anse à l'âne et l'Anse Mitan bénéficient à 85 % d'un assainissement collectif, ce qui constitue une protection.

Alors, comment faire face, sur les Trois Îlets, à ce développement de l'habitat et en même temps à la préservation de la zone verte ?

Ce qui est préconisé et qui figure dans le programme d'aménagement régional, c'est la montée du bâti avec des immeubles construits sur des surfaces très petites. Le tourisme de demain aux Trois Îlets passe par la réhabilitation, la rénovation des structures hôtelières existantes. Nous souhaitons vivement la reconstruction de l'hôtel Kalenda ex Méridien, car nous considérons que, compte tenu de l'emplacement géographique des Trois Îlets, notre commune a un rôle important à jouer dans l'activité économique de la Martinique. Une autre activité qui nous touche de près, c'est l'utilisation de la mer. Nous avons fait le choix d'aller



vers la grande plaisance. Cela signifie que nous devons être prêts à recevoir ces bateaux de grande plaisance. Je suis parfaitement d'accord avec cette idée de préserver certaines parties de l'île mais il faut bien qu'une autre partie de l'île serve de référence en matière de développement économique, en matière d'aménagement du territoire. Je pense que l'Anse Mitan pourrait devenir une zone réservée à la plaisance en accueillant une centaine de bateaux.

Le tourisme aux Trois Îlets n'est pas un phénomène récent. En fait, le développement touristique de cette commune a démarré en 1964 avec Robert ROSE-ROSETTE par la construction du Bakoua, et s'est poursuivi avec le maire suivant par la construction de la marina et du Méridien.

Certes, nous tentons aujourd'hui de maintenir cette activité, mais en respectant les zones naturelles et agricoles en amont.

Nous avons la chance aux Trois Îlets de bénéficier d'une qualité environnementale qui entoure les zones plus urbanisées. ●



Louis BOUTRIN
Président
Écologie Urbaine
Administratrice Agence
des 50 pas géométriques
de la Martinique

Aborder la question des enjeux de la protection du littoral par le biais des enjeux touristiques ne paraît pas la manière la plus pertinente.

Je rejoins Marcelin NADEAU, qui, à travers ses propos, a abordé l'enjeu fondamental, je veux parler de l'enjeu démographique.

Comment faire aujourd'hui pour freiner les pressions observées sur la zone littorale ?

Cette vaste question trouve des réponses à travers un outil important dont on dispose en Martinique : c'est le Schéma d'Aménagement Régional - SAR, et à travers un de ses chapitres individualisés : le Schéma de Mise en Valeur de la Mer - SMVM. Ce dernier prévoit des zones de protection du littoral mais également des zones d'aménagement et de gestion du littoral.

Si nous disposons de l'outil, l'avons-nous utilisé à bon escient ? On ne peut répondre à cette question sans aborder un enjeu de taille : celui de la gouvernance.

Nous avons une difficulté majeure, c'est que nous ne disposons pas aujourd'hui des leviers nous permettant de mettre en œuvre sur le plan législatif, juridique, les politiques qui sont décidées en matière de protection de l'environnement et singulièrement en matière de l'environnement du littoral. ●



Question de...
Johan VILLERONCE
Directeur du PNRM

J'ai bien entendu tout ce qui a été dit et je pense qu'il y a un lien fort entre la protection de l'environnement et le tourisme. Nous notons qu'une nouvelle forme de tourisme est en train de se développer. On parle de plus en plus de tourisme vert, de tourisme nature, aussi aurais-je souhaité connaître l'approche des experts présents dans la façon d'appréhender cette nouvelle forme de tourisme. ●



Yves DUCOS
Directeur de l'ONF

Je voudrais juste revenir sur la notion d'équilibre entre protection de l'environnement et tourisme et rappeler que l'ONF gère en Martinique la Forêt Domaniale du Littoral qui abrite plus de 45 sites touristiques. Cet équilibre ne peut être trouvé par un seul acteur. À travers l'exemple de Sainte Anne, je voudrais illustrer ce qu'il est possible de faire avec un certain type de gouvernance dans un site très fréquenté. Il s'agit d'un site qui accueille de nombreux visiteurs chaque année et en même temps qui présente des enjeux écologiques : l'Étang des salines, la forêt sèche, la forêt de plage, les tortues marines...

À priori, cela paraît incompatible, inenvisageable, de vouloir accueillir des centaines de milliers de visiteurs et en même temps d'essayer de préserver l'environnement. Le projet porté par la Ville de Sainte Anne dans le cadre du plan de développement durable et solidaire, que nous accompagnons, a pu regrouper un ensemble d'acteurs que sont le Conseil régional, le Conseil général, la DIREN, le PNRM...

Ensemble, nous avons trouvé un consensus qui nous a permis d'avancer collectivement.

Des projets, qui vont dans le sens de la protection, ont pu se mettre en place sur le terrain et seront complétés par des actions du Conservatoire du littoral. Nous avons dû prendre des décisions difficiles, suscitant parfois des tensions. Alors, même si la situation n'est pas idéale, notamment du point de vue de la ville de Sainte Anne, il n'empêche dans le contexte actuel, avec les enjeux que nous avons partagés, avec ce projet autour duquel nous avons fait valoir un consensus, nous avons pu prendre, ensemble, des décisions parfois difficiles, mais qui, globalement, ont bien été comprises.

Tout cela pour dire que même dans un contexte très difficile, avec de fortes contraintes, à partir du moment où se dégage un consensus autour d'un projet, avec des partenaires qui ont envie d'avancer, on arrive collectivement à trouver des solutions même si ces dernières ne sont pas idéales.

Par ailleurs, je terminerai en disant que l'ONF n'a de légitimité que pour un tourisme orienté vers la nature, un tourisme qui permet de découvrir les milieux à travers différents équipements et pas seulement en offrant du sable blanc. ❤



Question de...
Henri LOUIS RÉGIS
Président
de l'ASSAUPAMAR

Nous avons évoqué la densité de la population sur notre territoire. Tout le monde est conscient de l'espace réduit dont nous disposons et de l'augmentation de la démographie en Martinique. Comment faire admettre qu'il est impossible en Martinique d'accueillir en habitat résidentiel tout le monde extérieur ? Nous sommes un petit ensemble, noyé dans un ensemble plus grand : la France, inclus dans un espace plus grand encore : l'Europe.

S'il n'y a pas de production juridique sur notre foncier et sur notre immobilier, s'il n'y a pas un consensus, une action coordonnée pour mettre un frein au développement du tourisme résidentiel à l'infini, à la



spéculation immobilière à l'infini, comme c'est le cas à Sainte Luce par exemple où certaines résidences sont vendues sur internet, on pourra faire tout ce que l'on voudra, on sera toujours devant des problèmes irréversibles ! ●



Arnaud RENÉ-CORAIL
Maire des Trois Îlets

Lorsqu'une municipalité établit un Plan d'Occupation des Sols, comme nous l'avons fait, il y très longtemps de cela, on n'envisageait pas que cela allait se passer de cette façon. Aujourd'hui, nous devons prendre en compte de nouveaux paramètres.

Nous ne pouvons chasser les populations qui se trouvent là, ce n'est en tout cas, à mon sens, pas de cette façon que nous pourrons traiter le problème, en disant qu'il n'y a plus de place et que nous ne pouvons plus construire. Si nous suivons cette logique, cela ferait très longtemps que Saint-Martin, la Barbade ou l'île Maurice refuseraient du monde.

La pression vient de l'extérieur comme de l'intérieur. Il existe aujourd'hui des techniques qui permettent de construire en hauteur.

Demain, avec la pression démographique, nous devrons nous habituer à l'idée que tout le monde ne pourra pas construire sa villa ! Les bourgs, les zones urbanisées, les petits bouts de terrain disponibles devront pouvoir accueillir des constructions en hauteur ; nous devrons sans doute réfléchir dans ce sens.

Je suis confronté à ce problème à chaque fois que la mairie doit délivrer un permis de construire. Même quand il s'agit d'une famille composée de plusieurs frères et sœurs, organisée en SCI, qui souhaite construire plusieurs appartements, nous faisons l'objet de pression de la part de la population qui s'interroge sur la construction d'un nouvel immeuble ! Cette solution n'a rien à voir avec la spéculation foncière ; nous répondons tout simplement au besoin de se loger d'une famille.

Nous devons sans doute réfléchir à cette question car l'augmentation démographique ne s'explique pas seulement par la venue de populations extérieures.

Certes, le tourisme a tendance à consommer beaucoup d'espace, nécessitant des espaces verts, de détente, de loisirs... Mais les hôpitaux, maisons de retraite en utilisent également. Hier, l'ancienne maison de retraite occupait 3 000 m² dans le centre bourg des Trois Îlets ; la nouvelle va s'étendre sur un hectare et demi.

Il s'agit de gérer le sol martiniquais dans le cadre d'un schéma global compris, accepté et respecté par tous. ●



Jean-Louis VERNIER
Directeur de la DIREN

Peut-on construire là où existe un risque naturel avéré, peut-on construire sur un espace humide qui sert de zone de migration pour les oiseaux marins, peut-on construire sur une mangrove, sur un espace naturel remarquable, sur la Presqu'île de la Caravelle ?

La réponse est : oui, on peut. Il suffit d'un peu de béton et du ferraillage, on peut construire une maison, un hôtel, cela ne pose pas de problème sur le plan technique. En revanche, on se situe là au cœur du développement durable de façon très concrète. L'aspect de la Martinique d'aujourd'hui résulte de ce que l'on a fait, décidé, laissé faire il y a 10 ou 20 ans. Donc, la Martinique de 2050 sera celle que l'on imagine, décide, laisse faire aujourd'hui. Tout le monde a besoin, a droit à se loger ; c'est un enjeu social. Tout le monde a envie d'avoir une villa avec 1 000 à 1 500 m². Je pense, comme le disait Arnaud RENÉ-CORAIL, qu'il faut avoir en tête qu'en 2008, cela n'est plus possible car le territoire de la Martinique ne s'y prête pas. Par conséquent, il va falloir trouver des moyens. Il s'agit d'un enjeu en matière sociale et en matière d'équipements.

Le tourisme, pour ma part, c'est de l'équipement. Accueillir un touriste, c'est lui proposer des équipements pour se loger, se détendre. De la même manière, des équipements sont indispensables en matière de traitement des eaux, en matière de santé, de transports, pour les scolaires... Pour tout cela, nous avons besoin de place. La place n'étant pas extensible, il faut s'adapter ; les solutions existent et sont appliquées dans d'autres départements, dans d'autres pays soumis aux mêmes contraintes foncières. L'ensemble des Martiniquais

doit maintenant prendre conscience que nous nous situons dans une autre phase et que nous vivons une transition importante ; je pense que chacun doit s'imprégner de cette réalité. En fait, les réglementations relatives à la protection existent. Nous avons des zones naturelles inconstitables, des zones protégées par des arrêtés préfectoraux, ministériels, par le SAR, par le SMVM ; nous disposons d'une réglementation importante, mais qui n'est pas complètement respectée. Certains disent que c'est la faute de l'État, pour d'autres, c'est la faute des élus. Je pense que c'est la faute des deux puisque ce sont eux qui sont chargés de mettre en œuvre ces réglementations. En réalité, ils ne peuvent le faire s'ils n'ont pas le soutien des Martiniquais. Si l'opinion générale n'est pas convaincue que le patrimoine martiniquais mérite d'être protégé, les efforts des élus, qui ne sont pas toujours dans des situations faciles et ceux de l'État sont voués à l'échec. Cette réalité doit être partagée par l'ensemble des Martiniquais pour que l'application de la réglementation ne soit pas vécue comme une contrainte, mais comme un autre mode de penser.

Le mitage de l'espace n'est plus supportable en matière économique. Quand on connaît le coût des réseaux d'assainissement, de transport... on comprend tout de suite qu'il s'agit d'une erreur sur le plan financier. C'est aussi une grande erreur sur le plan environnemental.

La rénovation, la réhabilitation des centres bourgs constituent d'autres pistes. Rappelons qu'il y a encore

une dizaine d'années, de nombreux Martiniquais habitaient dans les centres villes, lesquels se sont vidés, notamment en raison de leur manque d'attractivité. Aujourd'hui, des opérations de réhabilitation sont lancées et dans 10, 20, 30 ans, l'une des solutions qui permettra d'éviter l'urbanisation du littoral comme celle que l'on constate actuellement, trop forte, anarchique dans certains cas, c'est la redynamisation, la revalorisation des centres villes. ❤



Henri LOUIS RÉGIS
Président
de l'ASSAUPAMAR

Tout le monde ici a bien compris qu'on n'a pas répondu à ma question et c'est comme cela que nous nous trouvons dans la situation actuelle, car on esquive les questions plutôt que d'y répondre !

Compte tenu de l'évolution démographique, de l'exiguïté de l'espace, de la densité de la population, s'il n'y a pas de réglementation plus stricte sur notre foncier et sur notre immobilier, et si nous continuons à développer un tourisme résidentiel, à laisser faire la spéculation foncière et immobilière, s'il n'y a pas un consensus et une action coordonnée pour mettre



un frein à ces problèmes, on pourra faire ce que l'on veut, mais on sera toujours devant des problèmes irréversibles !

La demande est beaucoup trop forte ; s'il ne s'agissait que des Martiniquais, mais il existe 60 millions de Français, 400 millions d'Européens ! Si nous n'avons pas de protection juridique comme c'est le cas au Danemark, comme c'est le cas à Sainte Lucie, nous sommes voués à la disparition.

Comment peut-on essayer de réfléchir à une solution, face à ce réel problème ? ●



Louis BOUTRIN

Président
Écologie Urbaine
Administrateur Agence
des 50 pas géométriques
de la Martinique

Le temps n'est plus à la réflexion. Nous avons réfléchi pendant des années et trouvé un consensus autour d'un document d'orientation de planification spatiale : le Schéma d'Aménagement Régional - SAR, avec des zones protégées, boisées, naturelles et une zone littorale traitée dans un chapitre individualisé : le Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

C'est trop facile de dire qu'il faut le soutien des Martiniquais. Dans quel pays faut-il demander au citoyen son soutien pour pouvoir mettre en œuvre des politiques de protection de l'environnement et singulièrement du littoral ? Dans aucun pays !

Aujourd'hui, c'est la compétence de l'État de faire respecter la loi. Si l'État est laxiste, s'il n'est pas capable de faire respecter la législation prévue en matière de protection, alors qu'il délègue cette compétence aux élus. C'est pour cela que j'ai parlé d'une autre gouvernance. Tant que le citoyen aura l'impression qu'il peut détruire le littoral, qu'il peut s'installer comme bon lui semble sans être inquiété, nous resterons dans la même situation !

Il faut le dire, on assiste à un laxisme généralisé. Il découle de tout cela un enjeu d'aménagement et un enjeu environnemental. Nous avons pu constater il y a quelques jours comment OMAR nous a rappelé à l'ordre ! Nous avons déjà organisé des colloques autour du réchauffement climatique, des aléas naturels, nous



devons concilier tous ces enjeux dans la protection d'une zone très vulnérable.

Nous n'avons plus le temps de refaire le match ! Le SAR a été approuvé et adopté par le Conseil d'état en 1998, alors si nous devons le réviser, car il date de 10 ans, c'est peut-être le moment, mais faisons-le de manière concertée, consensuelle, tous ensemble, les élus, les services de l'État... de façon à obtenir un outil respecté de tous. ●



Jeanne DEFOI

Directrice de l'ODE
Office De l'Eau

Je voudrais revenir sur la gouvernance.

Si les outils sont là, il faut maintenant agir. Mais la gouvernance n'est pas uniquement l'affaire des élus, de l'État... Dans le mot gouvernance, il y a aussi les usagers. L'action des hommes est aussi importante. Si je prends l'exemple des Salines, je rappelle que la population a été sensibilisée, qu'on a expliqué que les voitures ne devaient pas venir sur le sable... Le maire a mis en place un espace, une barrière... et tout cela a été cassé parce que le Martiniquais a voulu aller obligatoirement là où il avait l'habitude de se rendre. Le développement économique, le développement touristique ne pourra pas se faire sans les Martiniquais.

Quand on parle de gouvernance, il y a bien sûr les textes, tous les schémas : le Schéma d'Aménagement Régional - SAR, le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau - SDAGE... mais il y a aussi l'action des uns et des autres.

Il faut que chacun ici prenne ses responsabilités, la réflexion est menée, les schémas existent, il faut maintenant agir et on ne pourra agir sans les Martiniquais. Nous devons agir ensemble, les Martiniquais, les élus, les services de l'État, pour que la sensibilisation soit effective et que les actes correspondent à ce que nous souhaitons pour nos pays et pour les futures générations. ●



Marcelin NADEAU
Maire du Prêcheur

Je pense que nous devons appréhender cette question selon deux niveaux.

Sur le plan politique, il faut avoir le courage de dire que nous sommes un petit pays et que, comme à l'instar du Danemark, il faut prendre des décisions politiques à propos de notre foncier et que cela doit passer par un certain nombre de règles. Il faut le dire clairement,

au Danemark, si on ne réside pas au moins cinq ans dans le pays, on ne peut pas être propriétaire du foncier. Compte tenu de l'exiguïté de notre territoire, nous sommes quasiment tenus d'arriver à ce type de solution. Ensuite, se pose le problème des techniques d'aménagement. Il faut passer, à mon avis, à une densification des centres urbains et envisager des constructions verticales. Mais il faut aussi sortir de l'isolement et de l'égoïsme communal pour aller vers des équipements intercommunaux et multifonctionnels. ●



Yvon BONNOT
Président d'honneur,
Président de l'ANEL
Association Nationale
des Élus du Littoral
Maire de Perros-Guirec

Toutes les communes littorales, ici comme ailleurs, sont confrontées au problème du foncier. Il faut prendre des dispositions. En tant que maire de Perros-Guirec, j'avais, il y a quelques années, acheté dans ma ville des terrains pour lancer des opérations communales afin que ceux qui travaillent sur le littoral puissent y vivre. Car le tourisme c'est bien, mais quand ceux qui travaillent dans ce secteur sont obligés d'aller vivre à 30 ou 40 kilomètres, il arrivera un jour où ils disparaîtront de cette profession. Il est donc important de mener une réflexion dans ce domaine.



Par ailleurs, rien de ne peut se faire sans l'adhésion de la population sédentaire. Il faut expliquer, et même expérimenter dans certains cas.

Plusieurs points ont été évoqués. L'hébergement des habitants d'une part, mais aussi tout ce qui concerne l'hôtellerie.

Si l'on veut développer le tourisme, il faut des hôtels ! Les touristes font leur choix en fonction du nombre d'hôtels qui leur sont proposés et ils se rendent aux endroits où ils ont le choix.

Sur cette question, il faut se dire que le pouvoir ne se donne pas, quelques fois il se prend, et qu'il faut parfois prendre des initiatives. Je me souviens avoir pris des mesures dans ma ville qui ont consisté à classer des hôtels en réserve hôtelière. Ainsi, ces hôtels ne peuvent plus être vendus à des promoteurs, mais seulement à des hôteliers.

Aujourd'hui, tous les rapports sur la petite hôtellerie mentionnent cette possibilité, rien ne doit être négligé.

Bien évidemment rien ne peut se faire sans l'adhésion de la population, en informant, en expliquant, avec une vision globale de l'aménagement du territoire de la commune ou de l'espace intercommunal. On peut également montrer les expérimentations des aménagements réalisés dans le cadre d'un site naturel par exemple... On sait bien que les sites naturels sont le premier atout du tourisme littoral et un gage de fréquentation du littoral.

Un autre point important que l'on doit souligner concerne l'assainissement et la qualité des eaux de baignade. ❤



Jeanne DEFOI
Directrice de l'ODE
Office De l'Eau

Il est clair que l'assainissement est un facteur important dans la préservation du littoral, on a vu que la dégradation des eaux de baignade est en partie liée à l'assainissement.

En raison de la topographie de la Martinique, on ne peut pas toujours mettre en place des équipements collectifs.

L'assainissement autonome pose un problème grave ; on se rend compte en effet que de nombreuses maisons individuelles qui disposent d'un dispositif d'assainissement propre ne respectent pas la réglementation. Il est vrai que la réglementation n'est pas toujours adaptée compte tenu de l'exiguïté des espaces et de la densité de population. Néanmoins, un minimum de choses peuvent être faites. En premier lieu, faire en sorte que les fosses utilisées soient aux normes, avec des vidanges régulières, de manière à ne pas polluer les eaux et la nappe phréatique.

La réglementation existe, le SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif est en train de se mettre en place dans toute la Martinique. Des contrôles seront menés pour mettre aux normes tous ces équipements. Nous devrons mener une réflexion avec notamment les collectivités, la Caisse d'Allocations Familiales sur les problèmes de financement. On sait, en effet, que de nombreux propriétaires, souvent âgés, disposant de peu de moyens financiers, utilisent des fosses septiques datant de 30 voire 50 ans, qui ne sont pas aux normes.

Il y a beaucoup à faire. Je rappelle qu'un schéma d'assainissement sera lancé sur toute la Martinique. Nos élus devront également réfléchir aux modes d'assainissement les plus adaptés dans une logique globale. ❤

Eddie MARAJO

Animateur

Quelles sont les incidences en termes de coût ? ❤

Marcelin NADEAU

Maire du Prêcheur

Tout cela bien évidemment représente un coût et, d'une manière ou d'une autre, la population martiniquaise va devoir y faire face que ce soit sur le plan financier, sanitaire ou écologique.

Nous sommes, dans le Nord Caraïbe, confrontés à ce même problème d'assainissement et je pense que nous devons mettre l'accent sur les équipements collectifs. Nous travaillons à un projet de station d'épuration intercommunale tout en sachant que viendra se poser la question du dimensionnement pour une meilleure efficacité.

Jeanne DEFOI a mis l'accent sur les dysfonctionnements des systèmes non collectifs, mais je pense que nous, élus, devons prendre conscience de la nécessité de faire fonctionner les équipements collectifs de manière efficace. ❤



Question de...
Patrick CATHERINE
Ville du Robert

Aujourd’hui, quelles sont les décisions réellement prises au sujet de l’assainissement routier qui pose un vrai problème en matière de pollution du littoral ?



Jean-Louis VERNIER
Directeur de la DIREN

S’il existe une source de pollution liée aux hydrocarbures, huiles et autres métaux lourds présents sur nos routes, il faut savoir qu’elle est relativement négligeable par rapport aux autres sources de pollution dues aux problèmes d’assainissement et aux pratiques

culturales. Cela dit, même marginale, cette pollution est traitée. Je parle sous le contrôle du directeur de l’Équipement et de son adjoint présents pour dire que sur les routes récentes, des bacs de décantation ont été mis en place pour traiter une partie de cette chaussée. En tout cas, l’axe routier le plus fréquenté, celui qui se situe entre Fort de France et Ducos, est équipé de ce dispositif. Mais je répète que ce phénomène de pollution reste marginal.



Jeanne DEFROI
*Directrice de l’ODE
Office de l’Eau*

Je voulais rassurer Patrick CATHERINE en précisant que dans la loi sur l’eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, tout un chapitre est consacré à la gestion des eaux pluviales. Le projet de Schéma Directeur d’Aménagement de Gestion de l’Eau - SDAGE - révisé, en cours de consultation, reprend ces dispositions avec la mise en place d’un schéma de gestion des eaux pluviales en Martinique.



Arnaud RENÉ-CORAIL
Maire des Trois Îlets

Je confirme cette information, ayant pris part au Schéma Directeur d’Aménagement de Gestion de l’Eau - SDAGE.

Sur ce point, je souhaitais prendre l’exemple de l’Anse à l’Âne pour dire que la qualité des eaux de baignade de ce quartier est liée au ruissellement. On peut remarquer qu’à chaque fois qu’il y a débordement de la rivière, on retrouve des problèmes de pollution dans les eaux de baignade de l’Anse à l’Âne. Aux Trois Îlets, une des premières préoccupations de la mairie a été l’assainissement. En 1989, nous avons

mis en place une station d'épuration intercommunale, construite par la commune des Trois Îlets, pour les trois zones urbanisées, le bourg, Anse Mitan et Anse à l'Âne, en intégrant le quartier Galochat qui se situe sur la commune des Anses d'Arlet. Cela représentait à l'époque 32 millions de francs, que nous avons investis pour régler le problème important de l'assainissement. ●



Question de...
Pascal TOURBILLON
ASSAUPAMAR

Il y a quelques années, un grand hôtel a fortement pollué les eaux de son environnement. Il s'agit de l'hôtel Cap Est Resort au François. Je voudrais comprendre comment cela a pu se produire malgré les contrôles, et surtout, quelles sont les mesures prises afin d'éviter que cela ne se reproduise ? ●

Eddie MARAJO

Animateur

On se pose beaucoup de questions sur le parc d'équipement en matière d'assainissement tant collectif que non collectif, ainsi que sur le contrôle et la police de l'eau, qu'en est-il ? ●



Michel BRIÈRE
DAF

Nous avons un gros travail à mener en matière de police de l'eau.

On peut noter de nombreux dysfonctionnements dans les équipements d'assainissement collectif.

En allant de l'amont vers l'aval, on note beaucoup de problèmes.

De nombreux raccordements ne sont pas réalisés, ce qui implique que les stations d'épuration ne reçoivent



pas les effluents qu'elles devraient recevoir et par conséquent, fonctionnent en sous charge.

Par ailleurs, beaucoup de raccordements sont mal faits soit parce qu'ils ont des fuites, soit qu'on admet dans le réseau collectif d'eaux usées beaucoup trop d'eaux pluviales, d'eaux parasites, ce qui entraîne un complet dysfonctionnement des stations d'épuration en aval.

En descendant encore sur le réseau, on trouve des postes de refoulement qui ne sont pas aux normes ou qui ne disposent pas de groupes électrogènes. En cas de panne électrique, on assiste souvent à des débordements dans la ravine d'à côté ou sur la route qui borde le poste de refoulement.

Et si on descend encore sur le réseau, on arrive à la station d'épuration. Beaucoup trop de stations d'épuration fonctionnent mal, voire pas du tout. La conséquence, c'est que la pollution occasionnée est encore plus grave que s'il n'y avait pas du tout d'équipement.

Alors, il est difficile de trouver un responsable. Je dirais que nous sommes tous responsables.

La première responsabilité se situe au niveau des textes. Ceux-ci doivent être adaptés ; c'est le travail des parlementaires. Dans un deuxième temps, ces textes doivent être appliqués. C'est la responsabilité des services déconcentrés de l'État, des élus, de la population...

La responsabilité est partagée ! ●

Liza MARIE MAGDELEINE

Animateur

On a vu combien le logement représentait un enjeu important en lien avec la pression démographique. Quelles sont les solutions envisagées et avec quel impact sur le littoral ? ●



Louis BOUTRIN
*Président
 Écologie Urbaine
 Administrateur Agence
 des 50 pas géométriques
 de la Martinique*

Toutes les orientations relatives aux problématiques de logement, d'extension urbaine, de densification des bourgs ont été clairement définies dans le cadre du Schéma de Mise en Valeur de la Mer - SMVM et du Schéma d'Aménagement Régional - SAR.

Peut-être faut-il se réapproprier cet outil pour comprendre qu'au lieu de construire partout sur le littoral ou sur la crête des mornes, on doit réinvestir les centres bourgs pour densifier ces espaces ?

Je rappelle que le Plan Local d'Urbanisme qui a remplacé le POS Plan d'Occupation des Sols doit être en conformité avec le SMVM et le SAR. Nous avons donc un outil qui fait force de loi, opposable à tous, y compris aux administrés ; il va donc falloir l'utiliser et se le réapproprier. ●



Jean-Louis VERNIER
Directeur de la DIREN

Pour faire écho à ce que disait Louis BOUTRIN, le Schéma d'Aménagement Régional constitue un excellent document élaboré par le Conseil régional il y a une dizaine d'années. L'évaluation environnementale de ce schéma est en cours, sous l'égide de la Région, laquelle décidera en conséquence s'il est nécessaire de le réviser. Cette évaluation environnementale va permettre de voir si dix années d'application du Schéma de Mise en Valeur de la Mer - SMVM - ont été bénéfiques.

Je constate, lors des échanges avec les maires, autour de la définition du Plan Local d'Urbanisme - PLU, que le SAR, appliqué sur le terrain, sous le contrôle des services de l'État, est vécu plus comme une contrainte que comme une richesse. ●



Jeanne DEFROI
*Directrice de l'ODE
 Office de l'Eau*

J'ajouterais que nous devons penser à tous les dispositifs adaptés, car il ne faut pas oublier notre topographie, les pluies torrentielles que nous subissons et qui charrient en très peu de temps les déchets de l'amont à l'aval. J'insiste sur le fait que nous devons toujours garder à l'esprit ce lien terre-mer, et cette solidarité amont-aval.

Si nous devons aller plus dans les terres pour construire, il y aura des répercussions sur le littoral. ●

Louis BOUTRIN

*Président Écologie Urbaine
 Administrateur Agence des 50 pas géométriques*

Je souhaite juste préciser que, dans le SAR, sont prévus trois Espaces d'Aménagement Touristiques - EAT : Anses d'Arlet, Vauclin, Anse Spoutourne à Trinité. Ces zones étant identifiées, il est par conséquent inutile d'hypothéquer d'autres zones du littoral pour des projets hôteliers. S'il existe des projets, ces derniers doivent se réaliser dans le cadre de ces EAT. ●

Liza MARIE MAGDELEINE

Animateur

En conclusion, nous pouvons confirmer que face aux nombreux enjeux évoqués dans le cadre de cette table ronde, si de nombreux outils existent, le problème reste celui de la gouvernance.

Le Schéma d'Aménagement Régional pourrait permettre l'évaluation de ce document pour connaître les nouvelles orientations et les actions concrètes qui pourront en découler. ●



Case Pilote



Schoelcher

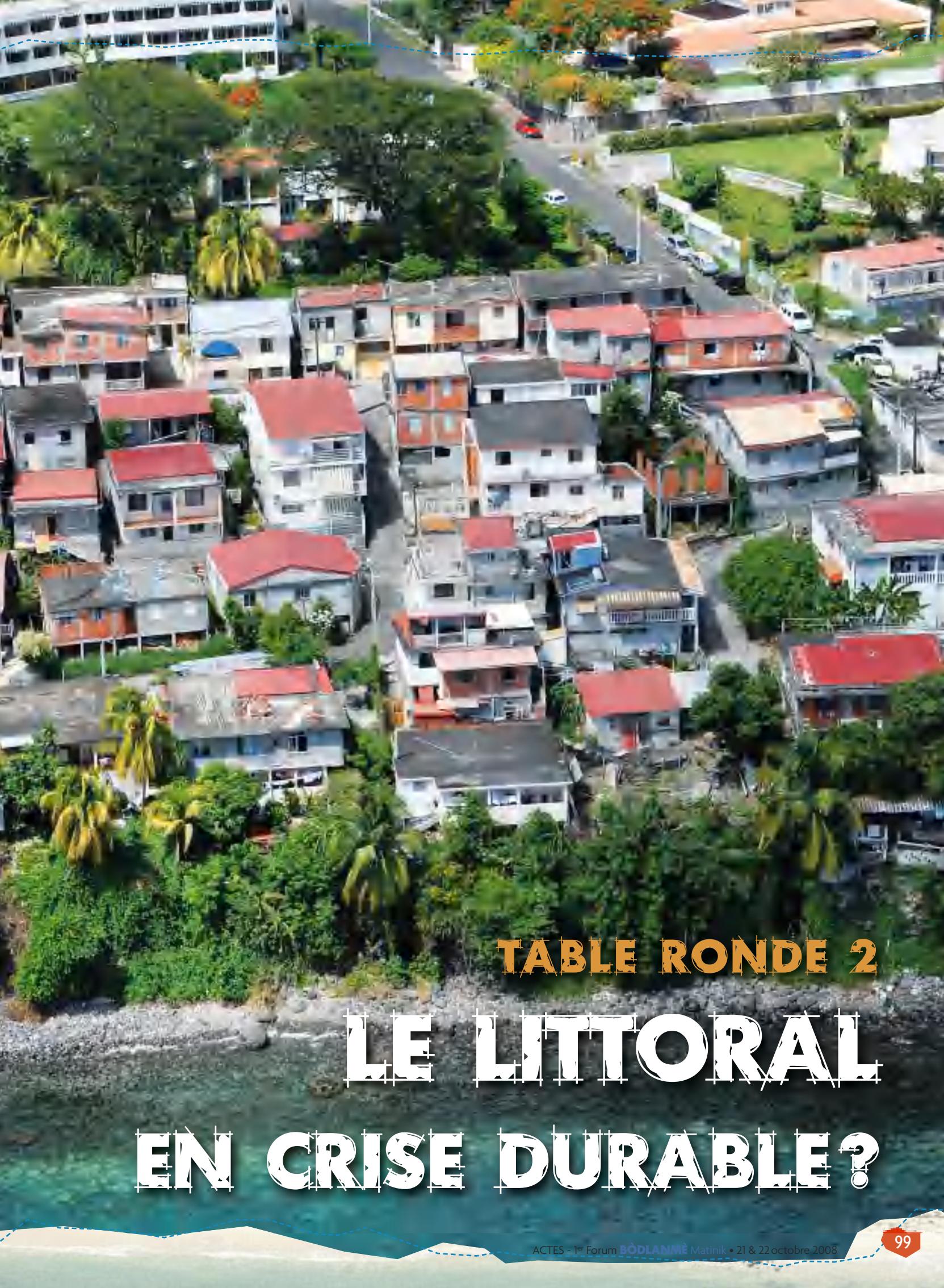
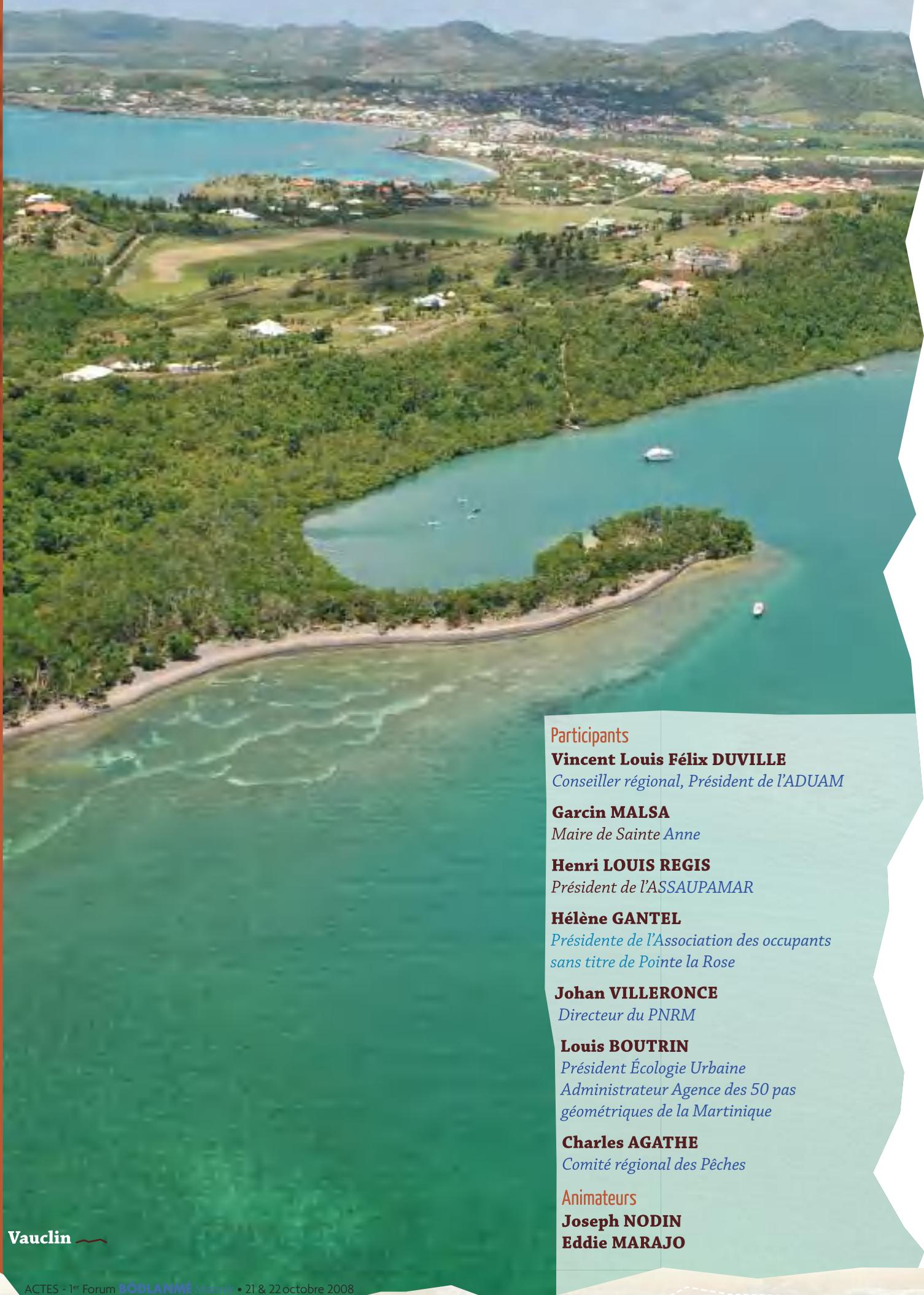


TABLE RONDE 2

**LE LITTORAL
EN CRISE DURABLE ?**

TABLE RONDE 2



Vauclin

Participants

Vincent Louis Félix DUVILLE

Conseiller régional, Président de l'ADUAM

Garcin MALSA

Maire de Sainte Anne

Henri LOUIS REGIS

Président de l'ASSAUPAMAR

Hélène GANTEL

Présidente de l'Association des occupants sans titre de Pointe la Rose

Johan VILLERONCE

Directeur du PNRM

Louis BOUTRIN

*Président Écologie Urbaine
Administrateur Agence des 50 pas géométriques de la Martinique*

Charles AGATHE

Comité régional des Pêches

Animateurs

Joseph NODIN

Eddie MARAJO

Le littoral en crise durable ?



Joseph NODIN
Animateur

Le panorama d'un littoral en crise dressé ce matin a montré les nombreuses conséquences de cette non-maîtrise du littoral.

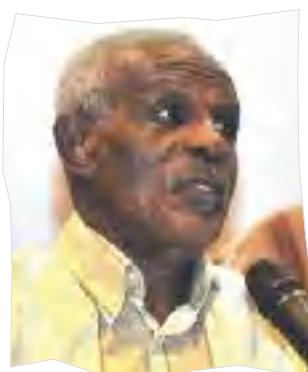
Pensez-vous que cet état des lieux est conforme à la réalité ?



Charles AGATHE
Comité régional des Pêches

De nombreuses problématiques ont été évoquées, du Schéma d'Aménagement Régional - SAR, en passant par le Schéma de Mise en Valeur de la Mer - SMVM, la pression sur le littoral, les projets de logements sociaux, les problèmes de gouvernance...

J'aurais souhaité que ce forum ne soit pas un forum de plus, d'autant qu'il s'agit d'une première. C'est la première fois que nous voyons autant d'élus de communes littorales rassemblés. Je souhaiterais savoir si aujourd'hui, nous pouvons compter sur une mobilisation générale et s'il est encore temps de réagir ?



Garcin MALSA
Maire de Sainte Anne

La question du littoral est importante.

Dans le cadre d'une étude sociologique menée sur la baie du Marin, il ressort que le littoral reste quelque chose de très confus dans l'imaginaire du Martiniquais. Le littoral, c'est, de mon point de vue, le lieu de confluence de toutes les pollutions. C'est cette partie de notre pays qui nous donne la possibilité d'avoir une vision beaucoup plus large sur ce que représente le territoire martiniquais, car le territoire martiniquais n'est pas seulement l'espace terrestre.

Comprendre que le littoral s'étend tant au niveau de la terre que de la mer nous amène à avoir une vision plus large et à nous projeter davantage dans la Caraïbe.

On ne peut appréhender le développement de façon fractionnée. Nous devons aborder ce concept de façon systémique, en mettant en synergie le social, l'économique et l'écologique.

Nous devons prendre garde, car construire sur le littoral a des conséquences graves sur d'autres parties du territoire.

Je disais, dans une autre réunion, que s'il fallait repenser le tourisme en Martinique, il serait nécessaire de casser quelques hôtels sur les Trois Îlets et planter à la place des haies de mangroves pour protéger les populations. En effet, on peut planter des haies de mangroves ; cela se fait en Afrique, au Venezuela, dans un souci de protection car il est important de mettre en place des systèmes d'alerte contre les tsunamis. ●



Hélène GANTEL
*Présidente de l'Association
des occupants sans titre
de Pointe la Rose*

Je dirai en premier lieu que c'est une excellente initiative de la part de l'Agence des 50 pas géométriques de proposer un tel rassemblement autour de la protection de la bande du littoral.

En second point, en tant que Présidente de l'Association des occupants sans titre de Pointe la Rose, je pense qu'il serait intéressant de mettre en place des réunions d'éducation à la protection du littoral auprès des habitants des quartiers situés sur cet espace. Sans l'information, sans l'éducation de la population qui habite, qui vit sur le littoral, rien ne sera possible. Dans mon quartier, je constate que la plupart des habitants se permettent de jeter leurs détritus dans la mangrove. Il serait, par conséquent, nécessaire de sensibiliser la population qui n'a pas encore compris que la protection du littoral est aussi leur affaire, et que c'est avec elle que cette protection sera durable. Les Martiniquais n'ont pas encore pris conscience qu'ils doivent se prendre en charge pour l'assainissement et l'embellissement du pays. ❤



Henri LOUIS RÉGIS
*Président
de l'ASSAUPAMAR*

Depuis sa création, l'éducation a toujours été le rôle principal de l'ASSAUPAMAR. Avant que nous existions, la mangrove était considérée comme un lieu de nuisance amenant moustiques et mauvaises odeurs, c'était aussi un espace de décharge. Aujourd'hui, grâce à l'ASSAUPAMAR, on sait ce qu'est une mangrove.

Sur la question du littoral en crise, je répondrai que oui, le littoral est en crise, et en crise durable !

Les Martiniquais ont eu un problème avec l'appropriation du pays ; en tant qu'esclaves, la terre ne nous appartenait pas, elle appartenait aux Békés.

À propos de la loi de 1996, l'ASSAUPAMAR avait proposé des amendements aux deux assemblées en France pour souligner que si la motivation de la loi était de régler le problème social des petits occupants, il était inutile de proposer une loi et surtout, on n'avait pas besoin de vendre les parcelles. Il suffisait de proposer des baux emphytéotiques de 99 ans qui permettaient toutes sortes d'investissements. Nous nous serions ainsi mis à l'abri de la spéculation foncière et immobilière que nous subissons aujourd'hui. ❤





Ralph MONPLAISIR
Président de l'Agence
des 50 pas géométriques
de la Martinique
Maire de Case Pilote

Devant partir, je voudrais, avant de quitter cette table ronde, dire à quel point j'ai été heureux de cette rencontre aujourd'hui.

Je félicite mon prédécesseur d'avoir imaginé, avec le Préfet et le directeur de l'Agence des 50 pas géométriques, ce forum BÒDLANMÈ Matinik.

Je tiens à dire que Garcin MALSA a beaucoup à voir dans la sauvegarde de Sainte Anne, même si les chemins empruntés n'ont pas toujours été faciles.

En effet, la mangrove a longtemps été méconnue, salie en Martinique. Je confirme qu'en Afrique, on replante la mangrove et que la population se sent très impliquée dans cette démarche.

Comme l'a indiqué Hélène GANTEL, la nature humaine fait que lorsqu'on ne connaît pas, on ne se rend pas compte des nuisances que l'on peut causer. Informer est indispensable ; on ne peut pas reprocher ses actes à quelqu'un qui ne sait pas.

Je m'arrêterai en disant que l'homme a tendance à oublier que la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres. En effet, quand on prend la liberté de jeter ses déchets, il faut pouvoir penser que ce qu'on a jeté peut nuire au voisin.

Je vous remercie d'avoir participé à cette table ronde. ●

Léon SEVEUR

J'aurais souhaité que Garcin MALSA puisse poursuivre sa réflexion car l'appropriation du territoire n'est pas finie. Si nous voulons développer, il faut savoir pour qui nous souhaitons développer.

Je pense que l'État a failli, et c'est bien normal, car ce n'est pas son territoire. Nous devons partir aujourd'hui avec des idées neuves.

Nous avons un territoire à contrôler, à développer. Le peuple martiniquais, à un moment donné, a pris possession de son territoire. Je pense qu'aujourd'hui, il faut dire que les occupants du littoral, de mon point de vue, ne sont pas des squatteurs ou des voleurs. Ils ont pris une partie de notre patrimoine que nous devons valoriser avec eux.

L'État n'a pas acheté ces terrains. Autrement dit, il faut aujourd'hui que, dans le cadre de l'évolution institutionnelle, nous puissions récupérer notre territoire pour le développer à notre profit.

Pour diriger notre pays, il nous faut avoir notre territoire et une instance qui peut passer des conventions avec l'ONF et d'autres organismes. Mais ce territoire qu'est le littoral doit revenir au patrimoine martiniquais. Par ailleurs, la population doit être intégrée à ce développement. Si nous considérons que, pour un certain nombre de raisons, il y a surcharge d'habitants sur un espace, nous pouvons créer d'autres zones d'activité et y emmener cette population que l'on doit respecter parce qu'elle a aidé ce pays à se construire. ●



Yolaine CHANOL

Il me semble que pour informer la population, il est utile d'envoyer des conseillers qui peuvent aller à la rencontre des gens car tout le monde ne dispose pas de la télévision pour s'informer. Ce sont justement, les personnes les plus pauvres, non informées, non éduquées, qui vont jeter leurs déchets dans la mangrove. ●



Rudy ALEXANDRE
Chargé d'opérations
Agence des 50 pas
géométriques

Dans le cadre de chaque chantier d'aménagement réalisé par l'Agence des 50 pas géométriques sur le littoral, nous organisons entre cinq et dix réunions publiques dans les quartiers pour informer la population du projet. Nous avons donc cette volonté d'aller vers les habitants, d'aller sur le terrain pour expliquer, pour rencontrer les personnes concernées. L'aménagement d'un site ne se fait jamais sans concertation avec la population.

Lorsque la commission de vérification des titres a été mise en place, nous nous sommes rendu compte, en



Question de...
Pascal TOURBILLON
ASSAUPAMAR

Nous avons évoqué, ce matin, la multitude d'acteurs qui interviennent sur le littoral. Ce qui fait que personne ne sait qui est véritablement responsable.

Ne pensez-vous pas qu'il faudrait un corps de règles unifiées avec une autorité unique et donc un seul interlocuteur ?



**Vincent Louis Félix
DUVILLE**
*Conseiller régional,
Président de l'ADUAM*

Nous nous situons dans le cadre d'une administration, calquée sur le continent français, et qui nous a été appliquée ipso facto. Cela se justifie en France, mais de moins en moins ici.

On est en train de simplifier l'administration française, je pense que nous n'échapperons pas ici à une simplification qui permettra une plus grande lisibilité.

Avant de poursuivre, je souhaiterais remercier ceux qui ont pris cette initiative de réunir tous les acteurs concernés par la question du littoral.

Au fil des années, des efforts ont été réalisés. On note une convergence qui a amené les uns et les autres à penser qu'on ne peut pas imaginer le pays de manière parcellaire. Partout où l'on agit, on agit sur le tout.

Nous devons penser l'aménagement de la Martinique dans sa globalité. Si on veut résoudre le problème de

logements, ou de l'activité économique sur toute la Martinique, on verra que dans les centres bourgs, dans les zones prévues à l'urbanisation, on a de quoi loger toute la population martiniquaise, c'est prévu. Par conséquent, le problème, c'est d'avoir le courage de mener une action convergente et cohérente. Si nous avions cette attitude, nous n'aurions pas cette bande littorale qui aujourd'hui subit une pression anormale.

Si aujourd'hui des gens se précipitent pour habiter sur les 50 pas géométriques, n'oublions pas qu'il y a aussi ceux qui sont venus habiter cette zone, les pieds dans l'eau. Dans ce cas, il ne s'agissait pas d'un choix volontaire. C'est arrivé, car, à l'époque, ces personnes n'avaient pas d'autres réponses en matière de logement. Aujourd'hui, nous savons que nous devons leur donner une réponse.

On sait que certaines personnes choisissent d'occuper, de squatter l'espace littoral car ils en tirent des avantages, là, c'est autre chose.

On n'aura jamais le soutien de tout le monde si on continue à avoir une politique de deux poids, deux mesures. Quand l'État a cassé des maisons sur les 50 pas géométriques, c'était toujours des maisons appartenant à des Martiniquais alors que les Martiniquais ne sont pas les seuls à habiter sur cette zone littorale !

Il faut que tout le monde tire dans le même sens sinon je ne vois pas au nom de quoi j'irai expliquer à un Martiniquais qu'il ne doit pas aller s'installer sur les 50 pas géométriques quand d'autres ne se privent pas d'y aller.

Nous devons poser ce problème !



Aujourd’hui, nous disposons d’un instrument précieux, le Schéma d’Aménagement Régional. Cet outil a peut-être ses imperfections ; nous sommes en train de l’évaluer. Nous avons convié tous ceux qui sont parties prenantes à participer à cette évaluation.

Sur le problème de l’assainissement, je dirai que nous essayons de régler le problème à la manière française. Mais on ne peut plus continuer à avoir des exutoires en mer. Nous devons décider une fois pour toute d’adopter des solutions adaptées ; on ne peut plus jeter dans les cours d’eau ! Si nous continuons à appliquer des textes qui sont inadaptés, nous n’allons pas régler le problème.

On peut toujours améliorer, reprendre les choses car la nature a des stratégies de régénération importantes, des stratégies de survie, et ça, c'est plus fort que tout. Si on accompagne, si on fait ce qu'il faut, si on va tous dans le bon sens, tous dans le même sens, on y arrivera. ●



Johan VILLERONCE
Directeur du PNRM

Oui, on peut dire que le littoral est en crise, mais pas seulement le littoral.

Il faut savoir que ce qui se fait aujourd’hui dans une forêt au Saint Esprit aura nécessairement un impact sur le littoral, sur la baie de Génipa. Une activité humaine mal maîtrisée, une batterie de voiture jetée dans une rivière à Saint Joseph, et on retrouve des métaux lourds dans la baie de Fort de France. C'est ce que j'appelle la théorie du lego.

C'est l'ensemble d'une logique d'aménagement qui mérite d'être pensé.

En revanche, je ne suis pas tout à fait certain que cette crise soit durable, les choses changent, évoluent, il y a une prise de conscience générale.

Je prends l'exemple des décharges ; nous avons lancé des programmes très coûteux pour réhabiliter ces décharges, et pour à terme, limiter la dégradation du littoral.

Heureusement que cette crise n'est pas durable, sinon, les techniciens baisseraient les armes et abandonneraient ! Des actions sont menées comme l'éducation à l'environnement. Le Parc Naturel Régional de la Martinique - PNRM - a reçu 5 000 enfants l'année dernière pour les informer, les sensibiliser, leur inculquer la défense de l'environnement, la richesse de notre biodiversité. Nous avons noté que ce public était très attentif. La génération qui arrive va intégrer ces phénomènes. Nous avons beaucoup parlé de schéma. Sachez que le PNRM a mis en place la charte du Parc Naturel. Le parc naturel régional est un territoire, classé par décret et régi par une charte, à travers laquelle, chaque signataire s'engage à respecter un certain nombre de préconisations. Il existe des éléments qui nous font penser que les choses avancent, progressent. À propos des actions concrètes et positives que nous menons, au-delà de la réserve nationale, gérée par le PNRM, trois projets de réserves régionales sont en cours : Prêcheur, Marin, Génipa. Les techniciens ont une base de travail sérieuse, importante avec le SMDE, l'agenda 21, et peuvent s'appuyer sur des orientations claires jusqu'à l'horizon 2025. Il y a donc de l'espoir et je veux rester optimiste. ●



Bertrand CAMBUSI
Comité des pêches

Même si la législation existe, et je parle de situations que je connais, que j'ai vécues dans le sud de la Martinique, on assiste à une forte dégradation du littoral.

Lorsqu'on signale aux services de l'État une construction illicite, le temps que ces derniers interviennent, qu'ils déterminent les responsabilités, les travaux avancent et rien n'est arrêté. On se rend compte alors qu'il s'agit d'un notable et que la responsabilité incombe à la mairie qui répond qu'elle n'a pas les moyens d'agir. On ne fait que tourner en rond et la dégradation devient de plus en plus importante.

Je pense qu'il est nécessaire de disposer d'une législation adaptée à notre situation. ●



Hélène GANTEL
Présidente de l'Association
des occupants sans titre
de Pointe la Rose

Appliquer les textes, faire la police... cela semble difficile, mais tout dépend de la volonté politique de chacun. Je pense que les Martiniquais sont malpropres ; ils n'ont pas pris conscience qu'ils doivent se prendre en charge pour assurer l'assainissement et l'embellissement du pays.

Nous devons faire de la prévention et de la répression. On parle des politiques, de l'État, mais que faisons-nous, nous Martiniquais ? ●

Yolaine CHANOL

On doit s'interroger et se demander pour quelles raisons le Martiniquais est malpropre ? On devrait l'éduquer dès la petite enfance. ●

Hélène GANTEL

Je me rends compte qu'à notre époque, nous sommes trop assistés.

Je me souviens, lorsque j'étais jeune, nos parents n'avaient pas besoin de nous dire ce que nous devions faire pour protéger l'environnement. ●



Henri LOUIS RÉGIS
Président
de l'ASSAUPAMAR

Je pense que nous devons rechercher les causes de cette crise, car si on ne cherche pas les raisons, on ne pourra pas inverser la tendance.

La première cause doit être attribuée au problème du « deux poids, deux mesures » ; on ne veut pas l'accepter, mais tant que nous n'aurons pas réglé ce problème, nous ne pourrons mener un travail de fond.

La deuxième cause concerne la loi de 1996. Cette loi stipule qu'il existe des espaces naturels non cessibles et des espaces urbanisés et d'urbanisation diffuse cessibles. Il nous semble que la loi aurait dû commencer par séparer les espaces cessibles et ceux non cessibles. En réalité, ce n'est pas l'option qui a été retenue. On a commencé par prendre un décret d'application pour créer une commission de validation des titres. C'est ainsi qu'on a attribué des dizaines d'hectares dans des zones naturelles à une certaine catégorie de personnes pendant que des malheureux ne pouvaient pas avoir 500 m² ! ●





Yves DUCOS
Directeur de l'ONF

Pour bien préciser la situation de la forêt domaniale, celle-ci a fait l'objet de revendications suite à la loi de 1996. Des personnes privées ont, par conséquent, revendiqué cette propriété à l'encontre de l'État.

Aujourd'hui, quelque dix ans après, on obtient des décisions de justice définitives qui vont, dans la majorité des cas, dans le sens de l'État (donc confirmation qu'il s'agit d'un domaine ouvert au public qui ne permet pas l'appropriation) et dans certains cas, dans le sens de la revendication privée.

S'agissant des terrains qui sont confirmés par des décisions de justice (la procédure est parfois longue, jusqu'en cassation), l'ONF examine l'antériorité des occupations, quand il s'agit d'habitation. La règle, que nous sommes en train de remettre au goût du jour pour éviter ce procès de deux poids deux mesures, c'est que, si la personne occupait les lieux en 1986 et si l'habitation est compatible avec les règles d'urbanisme, nous allons dans le sens d'une concession de régularisation. J'insiste pour dire que l'ONF ne décide pas seul mais de plus en plus en concertation avec les communes. ●

Henri LOUIS RÉGIS
Président de l'ASSAUPAMAR

Si nous allons dans cette direction à regarder les véritables problèmes, à les décortiquer, à rechercher des solutions, alors nous verrons que les mentalités évolueront et que les comportements changeront progressivement. ●



**Vincent Louis Félix
DUVILLE**
*Conseiller régional,
Président de l'ADUAM*

C'est vrai que de nombreux acteurs interviennent sur ce territoire ; nous avons 34 municipalités, trois inter-communalités, un Conseil régional, un Conseil général, les différents services de l'État... Nous devons comprendre, quel que soit le nombre d'intervenants, et même s'il est souhaitable qu'il soit réduit, que nous devons aller tous dans la même direction. Si nous nous trouvons souvent dans des situations de divergence, nous n'irons pas dans le sens de l'amélioration de cette pression.

Nous devons retenir le principe, et personne ne peut s'en exonérer, qu'il existe des lois qui doivent être appliquées.

La première loi, c'est le code de l'urbanisme qui indique qu'on doit avoir une gestion économe des sols.

Il existe la loi littoral qui s'applique sur les 50 pas géométriques. Cette loi doit s'imposer à tout le monde, au Conseil régional, aux maires, au préfet...

Nous avons le Schéma d'Aménagement Régional, un outil, élaboré par une commission du Conseil régional. Cette commission se réunit à nouveau pour procéder à une évaluation du SAR. Profitons de cet espace pour discuter, échanger, se mettre d'accord pour l'appliquer. Si chacun cherche à imposer sa solution, au niveau du maire, de l'intercommunalité ou à un autre niveau, nous aurons toutes les difficultés à trouver des synergies. Nous ne serons jamais dans des rapports de compatibilité que prévoit la loi sauf si les services de l'État, les élus, les citoyens, constatant des anomalies, prennent la responsabilité d'ester en justice.

Mais on voit bien qu'il est difficile de pratiquer ainsi sur un territoire insulaire comme le nôtre, où tout le monde se connaît.

Si on nous a toujours expliqué qu'il était préférable de travailler avec des fonctionnaires qui changent tous les trois ans afin qu'ils ne soient pas imbriqués dans le tissu économique, sociétal... c'est bien pour qu'ils fassent leur travail. S'ils ne le font pas ou si, quand ils le font, ils reçoivent un billet de retour pour Paris, c'est un vrai problème à résoudre dans ce pays !



Je crois que le meilleur moyen, c'est que nous nous mettions d'accord sur les documents d'urbanisme jusqu'au dernier degré, au niveau du POS et du PLU, pour une plus grande lisibilité et une plus grande faisabilité. Nous pourrons ainsi renverser la tendance.

Je tiens à souligner que les compétitions d'usage sont factices car il y a suffisamment d'espace pour prendre en compte tous les besoins martiniquais dans l'intérêt du patrimoine martiniquais en respectant le littoral, en respectant les terres agricoles, les zones forestières, en respectant l'eau. ●



Jean-Louis VERNIER
Directeur de la DIREN

Pour répondre au Président de l'ADUAM, qui est bien placé pour connaître le mode d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme - PLU -, j'ai toujours eu toute latitude pour donner mon avis, et je le donne en particulier sur les PLU. Je voudrais savoir pourquoi c'est aux services de l'État de rappeler aux maires, qui élaborent les PLU, que le SAR existe et pourquoi il doit être pris en compte ? Je souhaite dire combien de PLU font l'objet d'un avis défavorable des services de la DIREN parce que nous soulignons que le SAR n'a pas été pris en compte à la hauteur de ce qu'il devrait être. ●



Josette MASSOLIN
Conseillère régionale

Je ne peux pas m'empêcher de relever le qualificatif attribué aux Martiniquais dans une intervention précédente. J'accepte le mot « débrouillard », mais je pense que le qualificatif de « malpropre » est à gommer. En tant qu'Administrateur de l'Agence des 50 pas géométriques, je ne voudrais pas laisser les participants partir en ayant l'impression que cet organisme a fait le nécessaire en matière d'information. Je dis qu'il n'y a pas une satisfaction totale. Néanmoins, je tiens à souligner que les présidents qui se sont succédés, les directeurs et nous autres administrateurs, nous avons affiché notre volonté de régler un maximum de situations, ce que l'État, lui, n'a pas pu faire depuis 1955. Pensez-vous qu'à travers cette loi de 1996, qui ne nous donne pas beaucoup de pouvoirs, nous aurions pu faire davantage ?

C'est pour cette raison, qu'au nom de la Région, nous disons qu'il faut un opérateur plus proche pour gérer l'existant et prévoir l'avenir.

En attendant l'évolution institutionnelle, la Région est d'accord pour recevoir, avec les autres collectivités, cette bande du littoral. ●



**Vincent Louis Félix
DUVILLE**
*Conseiller régional,
Président de l'ADUAM*

Je dois rappeler à Jean-Louis VERNIER que la région n'a aucune tutelle sur aucune autre collectivité, que la seule personne qui exerce la tutelle a posteriori, c'est le préfet. ●





Charles AGATHE
Comité régional des Pêches

Je voudrais dire qu'on a assisté à une très belle avancée avec la création de l'Agence des 50 pas géométriques. J'ai eu l'occasion, par le passé, avec feu Camille DARSIÈRES et des associations de marins-pêcheurs, de participer à des réunions sur la zone des 50 pas géométriques. L'État et les municipalités se renvoyaient la balle, nous assistions à un dialogue de sourds.

Aujourd'hui, il me semble que les choses vont dans le bon sens, les travaux réalisés sur l'Anse Bellune, l'Anse Dufour et Vatable témoignent de cette avancée.

Je pense qu'une réelle prise de conscience est en train de s'opérer. Nous allons vers une protection durable. Je reste optimiste et je suis certain que les poissons vont revenir. ●



Joseph NODIN
Animateur

Pour conclure et pour répondre à la question : le littoral en crise durable ? En crise : la réponse est oui ; durable : peut-être pas puisqu'on note une volonté de travailler ensemble et de mieux maîtriser la gestion du littoral sur le plan local. ●



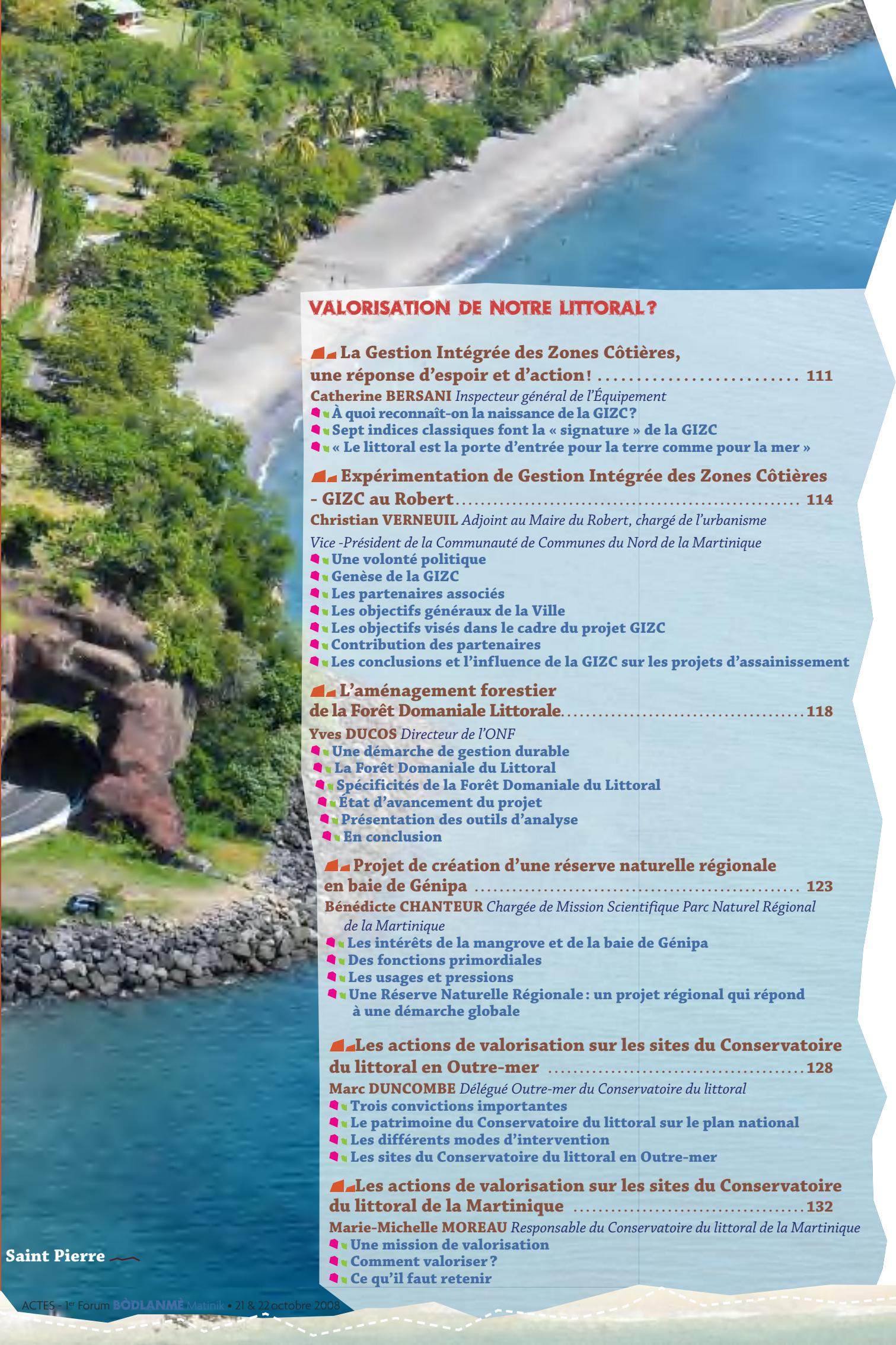


Grand Rivière



VALORISATION DE NOTRE LITTORAL

VALORISATION DE NOTRE LITTORAL ?



VALORISATION DE NOTRE LITTORAL ?

- **La Gestion Intégrée des Zones Côtières, une réponse d'espoir et d'action! 111**
Catherine BERSANI *Inspecteur général de l'Équipement*
 - À quoi reconnaît-on la naissance de la GIZC?
 - Sept indices classiques font la « signature » de la GIZC
 - « Le littoral est la porte d'entrée pour la terre comme pour la mer »
- **Expérimentation de Gestion Intégrée des Zones Côtières - GIZC au Robert 114**
Christian VERNEUIL *Adjoint au Maire du Robert, chargé de l'urbanisme Vice -Président de la Communauté de Communes du Nord de la Martinique*
 - Une volonté politique
 - Genèse de la GIZC
 - Les partenaires associés
 - Les objectifs généraux de la Ville
 - Les objectifs visés dans le cadre du projet GIZC
 - Contribution des partenaires
 - Les conclusions et l'influence de la GIZC sur les projets d'assainissement
- **L'aménagement forestier de la Forêt Domaniale Littorale 118**
Yves DUCOS *Directeur de l'ONF*
 - Une démarche de gestion durable
 - La Forêt Domaniale du Littoral
 - Spécificités de la Forêt Domaniale du Littoral
 - Etat d'avancement du projet
 - Présentation des outils d'analyse
 - En conclusion
- **Projet de création d'une réserve naturelle régionale en baie de Génipa 123**
Bénédicte CHANTEUR *Chargée de Mission Scientifique Parc Naturel Régional de la Martinique*
 - Les intérêts de la mangrove et de la baie de Génipa
 - Des fonctions primordiales
 - Les usages et pressions
 - Une Réserve Naturelle Régionale : un projet régional qui répond à une démarche globale
- **Les actions de valorisation sur les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer 128**
Marc DUNCOMBE *Délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral*
 - Trois convictions importantes
 - Le patrimoine du Conservatoire du littoral sur le plan national
 - Les différents modes d'intervention
 - Les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer
- **Les actions de valorisation sur les sites du Conservatoire du littoral de la Martinique 132**
Marie-Michelle MOREAU *Responsable du Conservatoire du littoral de la Martinique*
 - Une mission de valorisation
 - Comment valoriser ?
 - Ce qu'il faut retenir

Saint Pierre

Valorisation de notre littoral ?



Catherine BERSANI
Inspecteur général
de l'Équipement

■ ■ La Gestion Intégrée des Zones Côtierères, une réponse d'espoir... et d'action !

La Gestion intégrée de la zone côtière est un concept international qui date de plusieurs décennies et qui n'existe en Europe et en France que depuis peu.

Il y a plusieurs manières de gérer de façon intégrée la zone côtière, l'essentiel étant dans le résultat.

Le point de départ, c'est la réunion de Rio de 1992 (chapitre XVII de l'agenda 21).

« Processus dynamique, continu et itératif destiné à promouvoir le développement durable des zones côtières ».

Décider d'adopter un mode de gestion intégrée de la zone côtière c'est être toujours en mouvement et ne pas hésiter à reculer pour avancer mieux quand on s'est trompé.

L'intégration est un concept important et compliqué qui vise quatre dimensions : l'espace terrestre et marin, les objectifs, les instruments, ce qui n'est pas le moins difficile, et les domaines d'action (secteurs et niveaux administratifs).

Cela suppose des stratégies, car l'intégration des zones côtières se situe dans le temps et dans le long terme, associée à des méthodes de démocratie participative.

■ ■ À quoi reconnaît-on la naissance de la GIZC ?

■ Un constat

Le littoral ou zone côtière est un éco-socio-système qui cumule aléas naturels, fertilité extraordinaire, pressions humaines, risques technologiques, valeurs patrimoniale et culturelle et une élasticité de la définition géographique selon les enjeux : habitat, déchets, eaux, risques, pollutions maritimes...

L'organisation classique sectorielle, (c'est-à-dire un acteur plus une procédure pour chaque problème) ne suffit pas à traiter la complexité dynamique dans l'espace et dans le temps.

La gestion intégrée de la zone côtière consiste à gérer un tout, un ensemble, un endroit où l'on vit, en considérant que l'homme y est au moins aussi important que le poisson ; il est important que les deux puissent cohabiter.

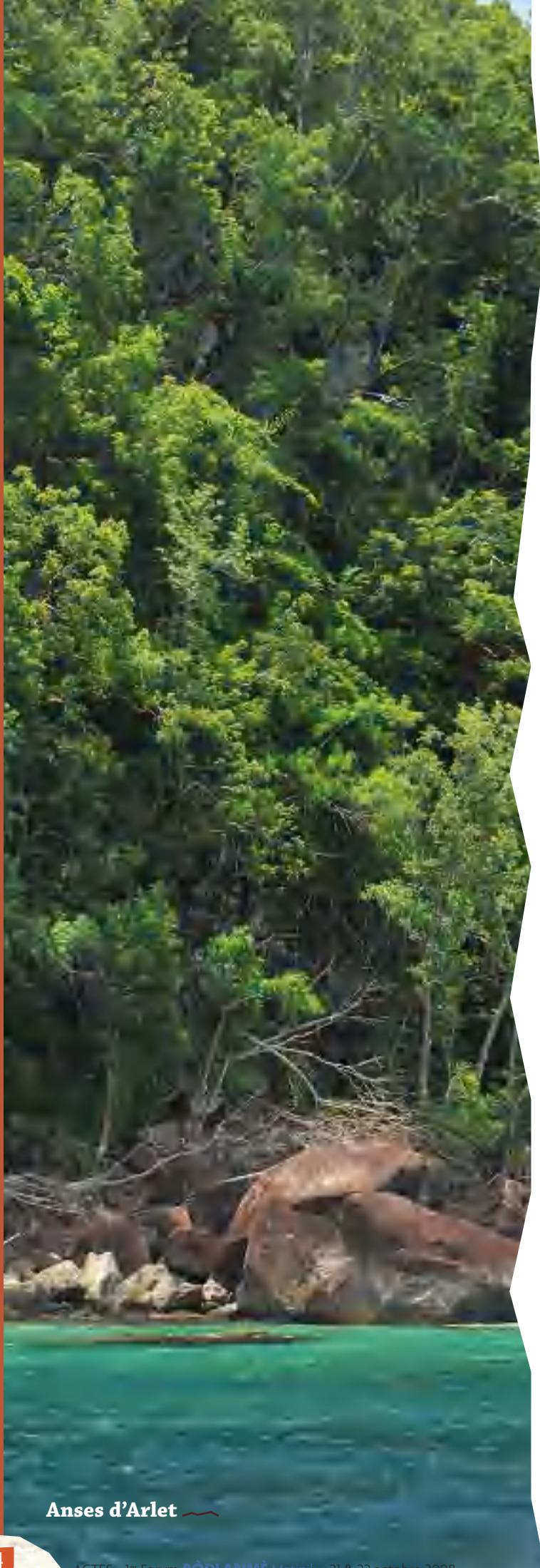
■ ■ Sept indices classiques font la « signature » de la GIZC

- La réponse à une crise
Dans 98 % des cas, la GIZC est la réponse à une crise.
- Participation - Actions
L'important, c'est que tous les acteurs se sentent concernés et puissent se retrouver autour de la table des échanges.
- Plan de gestion évolutif ADAPTATIF
- Un territoire « flou », des périmètres concrets
Le territoire de la GIZC bouge comme la vie et comme la mer.
- Une prospective dynamique
La GIZC, c'est voir dans l'avenir, être capable d'imaginer, de partager, d'évaluer pendant et de corriger si nécessaire
- Un besoin affiché d'expertise collective
Utilisation d'instruments de mesure acceptés par tous et visibles comme le Système d'Information Géographique SIG mis à disposition par l'ANEL et le ministère des finances aux communes.
L'appui du scientifique et la communication sont deux éléments fondamentaux.
- Des contenus privilégiés
Risques naturels et socio-économiques (rareté de l'eau, de l'espace terrestre ou maritime, paysage fragile, développement de nouvelles ressources énergétiques...)

La GIZC suppose un engagement collectif avec l'idée que le résultat se reconstruit chaque jour, car le résultat n'est jamais fini.

■ ■ « Le littoral est la porte d'entrée pour la terre comme pour la mer »

Le littoral n'est pas une frontière, c'est une porte dont la clé est la GIZC pour un véritable développement nécessaire et durable. ☀️✿✿



Anses d'Arlet



**Christian
VERNEUIL**

*Adjoint au Maire
du Robert,
chargé de l'urbanisme
Vice -Président
de la Communauté
de Communes du
Nord de la Martinique*

►► Expérimentation de Gestion Intégrée des Zones Côtierres GIZC au Robert

Le Robert est une commune littorale du centre Atlantique qui se caractérise par sa baie, véritable patrimoine écologique qu'il est urgent de protéger. La forte attractivité de cette commune, liée à son positionnement géographique, a entraîné ces dernières années une augmentation de sa population et une forte pression foncière.

Le Robert présente un linéaire de réseau important puisque l'habitat est étalé sur l'ensemble du territoire. Nous avons vécu très longtemps au Robert en tournant le dos à la mer. Pendant des années, le littoral n'a pas été pris en compte dans le développement de la Martinique et singulièrement dans celui de notre ville. Lorsque vous vous trouvez dans le bourg du Robert, sur le marché par exemple, vous ne savez pas que la mer est à proximité !

On dit souvent que le Robert n'est pas un exemple à suivre car sa baie rencontre des problèmes complexes ; nous ne pouvons pas perdre un tel patrimoine.



Depuis les années 90, notre ville a pris conscience des problèmes rencontrés, mais elle ne pouvait, à elle seule, opérer un changement. Il était en effet nécessaire que tous les acteurs : occupants, usagers, population, acteurs économiques... se mobilisent.

La municipalité du Robert affiche une détermination pour une démarche ambitieuse et pérenne d'urbanisation, de réhabilitation, et de protection de son environnement terrestre et maritime, d'aménagement et de valorisation de son territoire.

☛ **Une volonté politique**

Toutes ces pressions anthropiques situées sur le bassin versant ont un effet direct sur la baie.

La sauvegarde de la baie est exprimée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD de la Ville autour de 8 axes de développement dont 4 concernent la baie : le traitement et la mise en valeur de la baie, la structuration des quartiers pas seulement littoraux mais aussi des bassins versants, le renforcement des pôles urbains et la protection des paysages et des ressources.

L'adoption par le Conseil municipal du Plan Local d'Urbanisme - PLU a été suivie de nombreuses études sectorielles, nécessaires à la prise de décision.

Nous avons initié le projet de Centre Caribéen de la Mer porté à présent par la CCNM qui a pour objectif de regrouper les connaissances scientifiques afin de permettre aux Martiniquais de bien connaître leur milieu, et prendre conscience de leur rôle dans ce milieu.

En outre, la Ville du Robert, accompagnée par l'Agence des 50 pas géométriques, mène des projets structurants, actuellement au stade des études, visant à réaménager les quartiers de Pointe Rouge, Pointe Lynch, Pointe Yacynthe, Pointe La Rose et Pointe Jean-Claude.

☛ **Genèse de la GIZC**

En 2003, à l'initiative de Jean-Claude DAO, Directeur d'IFREMER, une équipe scientifique multidisciplinaire crée le site atelier LITTO du MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable auquel la commune est associée. Cette initiative conforte la Ville dans la démarche de recherche de qualité de la baie. En 2005, dans le cadre de sa politique d'aménagement, la Ville du Robert, avec l'équipe du site atelier LITTO, répond à l'appel d'offres de la DIACT Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

En août 2005, la Ville est retenue dans le cadre du projet GIZC.



C'est dans une approche nouvelle de la gouvernance que toute l'équipe GIZC aux compétences multiples s'est engagée dans cette expérimentation qui devait durer douze mois. En fait, passé ce délai, nous avons souhaité poursuivre ce travail que nous menons encore aujourd'hui.

► Les objectifs généraux de la ville

- Restaurer et conserver la qualité environnementale des parties terrestre et maritime.
- Réaménager les zones urbanisées.
- Mettre en valeur le potentiel des activités économiques existantes et à créer.
- Permettre la création d'un observatoire de la baie.

Cet observatoire serait un lieu permanent de rencontre et d'échange sur la pratique de la GIZC, permettant de suivre l'évolution de la situation afin d'apporter les correctifs le plus rapidement possible.

► Objectifs visés dans le cadre du projet GIZC

- Rassembler des connaissances, des compétences et des moyens.
- Faire un diagnostic de l'état écologique de la baie.
- Caractériser les sources principales de pollution d'origine marine et terrestre.
- Mettre en lumière les interactions constatées entre l'état écologique de la baie, les activités, les aménagements et les aspirations de la population.



► Contribution des partenaires

La Ville du Robert a créé un comité de pilotage qui se réunit en deux formations :

- Un comité restreint qui se réunit régulièrement avec les élus de la Ville, les scientifiques, les acteurs du terrain et quand nécessaire, des invités qui peuvent intervenir sur un thème précis.
- Un comité élargi composé des élus de la Ville, de scientifiques, de techniciens, des services de l'État, des représentants des Conseils régional et général, de la CCNM, des membres du monde associatif... La Ville communique les résultats de toutes les études réalisées sur son territoire et anime la cellule GIZC.

L'IFREMER a pour mission la transmission d'éléments logistiques d'expertise et assure le lien entre les autres programmes GIZC et la cellule du Robert.

IMPACT MER assure le suivi de la sédimentation sur huit stations.

Le CEMAGREF poursuit le travail d'identification des pressions antropiques terrestres, et d'études des phénomènes érosifs sur les bassins versants. Ce travail n'est pas terminé puisque le Robert est une commune de 4 730 hectares avec un habitat très étalé.

L'Université des Antilles et de la Guyane travaille sur l'impact social et la gestion des acteurs sur les Dispositifs de Concentration de Poissons - DCP et les zones de cantonnement de la baie.

► Les conclusions et l'influence de la GIZC sur les projets d'assainissement

Cet important travail mené en commun a permis l'établissement d'une cartographie qui met en évidence la vulnérabilité de la baie du Robert et de ses écosystèmes. Par ailleurs, les résultats de mesure obtenus ont confirmé les phénomènes déjà pressentis de sédimentation et d'eutrophisation. Malgré des écosystèmes dégradés sur les deux tiers de la baie qui demanderont un gros effort pour leur restauration, il reste des zones relativement en bon état de santé qu'il faut protéger.

La Ville du Robert a bien pris en compte les résultats de la GIZC et a procédé à l'élaboration du plan de référence de la baie et du front de mer. Ce document définit les enjeux et objectifs concernant la remise en valeur de la baie en trois axes majeurs :

- La restauration de la qualité de l'environnement naturel maritime et littoral.
- Le développement économique autour des activités liées à la mer.



- Le développement du lien social par l'aménagement d'espaces du front de mer en lieux publics de découverte ou d'activités festives.

En conclusion, je dirai que les phénomènes étudiés sont complexes et mettent en jeu de nombreuses contributions. Si l'on veut agir efficacement, protéger la baie, retrouver une qualité de vie, l'implication de tous est indispensable.

Je vous remercie de votre attention.

Christian VERNEUIL

*Adjoint au Maire du Robert, chargé de l'urbanisme
Vice -Président de la Communauté
de Communes du Nord de la Martinique*





Yves DUCOS
Directeur de l'ONF

► ► L'aménagement forestier de la Forêt Domaniale Littorale

C'est un très vieil outil de gestion durable dont on retrouve des traces dès le XIV^e siècle bien avant que l'on parle de gestion durable.

Il est appliqué à la Forêt Domaniale du Littoral de la Martinique qui fait partie des sites les plus préservés de notre littoral.

Pourquoi préserver la Forêt Domaniale du Littoral ? parce qu'elle constitue un héritage important pour les générations futures. Elle répond à une volonté d'une part de l'État qui souhaite préserver certains sites, d'autre part des collectivités qui ont su résister à une certaine pression. Elle est le résultat du travail au quotidien des forestiers sur le terrain.

L'aménagement forestier est inscrit dans le code forestier, comme une obligation pour l'ONF de mettre en place un plan de gestion pour toutes les forêts publiques.

C'est un instrument de gestion durable, d'une durée définie, qui s'établit en général pour une durée de 10 ans, prenant en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de la forêt.

L'aménagement forestier est une œuvre collective puisqu'il nécessite différentes compétences au sein de l'ONF et associe de plus en plus différents partenaires extérieurs.

► Une démarche de gestion durable

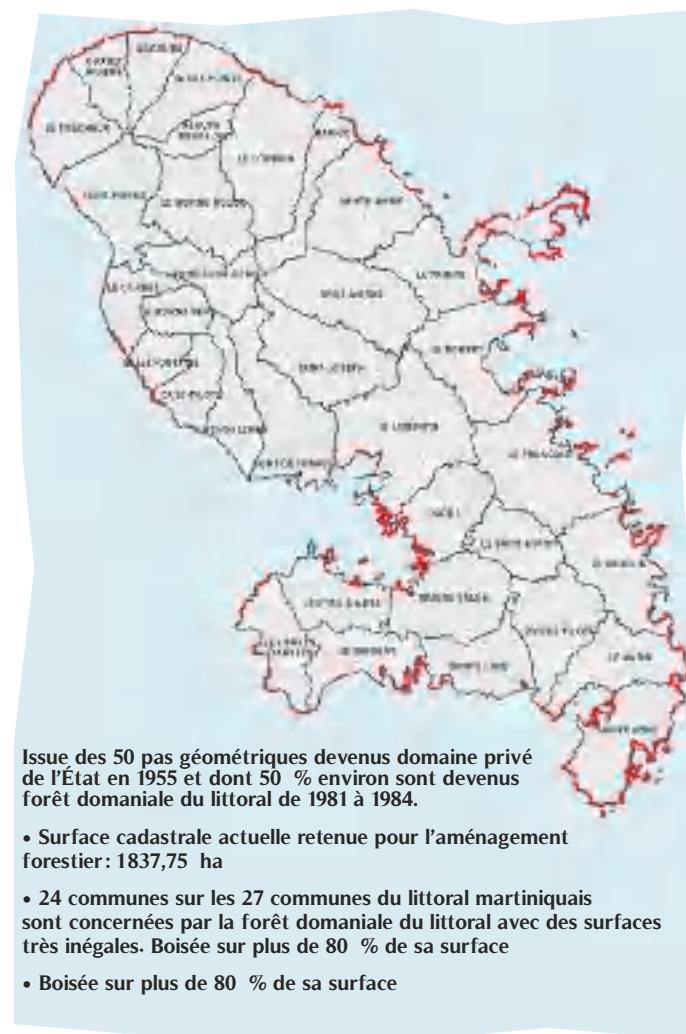
Le travail d'aménagement forestier s'inscrit dans une démarche de gestion durable dans la mesure où nous essayons d'intégrer à la fois des notions de diversités biologiques, de productivité et de restauration des éco systèmes. Nous tentons de satisfaire les besoins actuels sans remettre en cause les besoins futurs.

Cette notion de besoins futurs est très importante car le forestier travaille sur des espèces qui ont une très longue durée de vie.

Ce travail s'appuie sur une connaissance du terrain, sur une analyse du milieu naturel dans toutes ses composantes : climat, pédologie, hydrographie, faune, flore, statuts de protection, mais également sur les besoins économiques et sociaux. La forêt littorale existe dans un environnement économique et social qu'il faut prendre en compte : besoins en matière touristique, activités économiques...

À partir de cette analyse et d'un examen critique de la gestion conduite dans le passé, nous établissons une synthèse qui va permettre de définir des enjeux, de choisir des objectifs en fonction des différentes parties de la forêt. Selon les endroits, nous allons plutôt privilégier l'accueil du public sans remettre en cause la qualité de l'environnement, ou la protection du site ou encore les activités économiques.

Lors du zonage établi dans cette phase de synthèse, il est important d'associer les différents partenaires de l'ONF pour réaliser les bons choix, déclinés ensuite en programme d'actions chiffré sur 10 ans.



① La Forêt Domaniale du Littoral en quelques chiffres...

La Forêt Domaniale du Littoral

(Illustration ①).

Elle est issue des 50 pas géométriques, devenus domaine privé de l'état en 1955 et dont 50 % environ (249 km sur les 488 km de littoral martiniquais, hors îlets) sont devenus Forêt Domaniale du Littoral entre 1981 et 1984.

C'est une forêt très particulière de 81,20 mètres de large sur 250 kilomètres de long soit un liseré sur la moitié du littoral ; ce qui génère des contraintes très spécifiques.

La Forêt Domaniale du Littoral a une surface changeante. Cette situation s'explique du fait qu'un certain nombre de particuliers ont pu, selon la loi de 1996, revendiquer et présenter des titres de propriété devant la commission de vérification des titres. Aujourd'hui encore, nous attendons des décisions de justice, notamment sur les îlets de la Martinique. Ces résultats indiqueront alors si la Forêt Domaniale du Littoral est un domaine ouvert au public ou au contraire, un domaine qu'on peut s'approprier.

Présence de milieux divers dont certains sont très sensibles aux perturbations naturelles et anthropiques (mangrove, forêt sur sable, formation de falaise, forêt sèche, etc.)



② Spécificités de la Forêt Domaniale du Littoral



❸ Spécificités de la Forêt Domaniale du Littoral

À la date d'aujourd'hui, tout en sachant que les chiffres peuvent encore évoluer, la Forêt Domaniale du Littoral représente 1840 hectares en Martinique.

Elle se répartit, à des degrés divers, sur les communes du littoral, à l'exception de Fort de France, Schoelcher et Rivière Pilote.

Elle est essentiellement boisée ; les zones naturelles non boisées sont en fait des cultures qui ont empiété sur la forêt mais que l'ONF tente de reconquérir au même titre que les occupations.

La Forêt Domaniale du Littoral est complémentaire à d'autres espaces préservés, comme les terrains du Conservatoire du Littoral, notamment les forêts qui sont gérées par l'ONF, et comme la mangrove du domaine public maritime qui bénéficie également du régime forestier.

Ces trois espaces : Forêt Domaniale du Littoral, forêt du Conservatoire et mangroves du domaine public maritime constituent environ 4 600 hectares d'espace protégé à caractère naturel prédominant bénéficiant de différentes mesures de gestion. C'est une grande richesse de la Martinique, un grand atout pour ce pays.

► Spécificités de la Forêt Domaniale du Littoral

Au delà de sa configuration très originale, la Forêt Domaniale du Littoral présente des milieux divers, dont certains sont très sensibles aux perturbations naturelles et anthropiques. (Illustration ❷ page précédente) On trouve des éléments de mangrove, de la forêt sur sable, de la forêt sèche, des formations de falaise.

Des occupations pour certaines anciennes, pour d'autres plus récentes réclament une très grande vigilance de notre part. (Illustration ❸)

La Forêt Domaniale du Littoral renferme une quarantaine de sites touristiques qui accueillent des centaines de milliers de visiteurs, de randonneurs chaque année. Elle est parcourue par des dizaines de kilomètres de sentiers. (Illustration ❹ page suivante) Cette pression liée à l'activité touristique est très forte, générant des coûts importants partagés, dans le cadre de partenariats, entre le Conseil régional s'agissant des sites littoraux, le Conseil général pour les sentiers de randonnées et avec d'autres collectivités comme, par exemple, la CCNM pour le sentier littoral Nord Atlantique.

En outre, riche d'une très grande diversité des écosystèmes, la Forêt Domaniale du Littoral présente des enjeux écologiques et patrimoniaux très importants. (Illustration ❺ page suivante)

► État d'avancement du projet

Définition en interne début 2008 du cahier des charges

Même si la démarche est définie, cette dernière doit s'adapter à chaque situation et notamment à une forêt aussi originale que notre forêt domaniale en Martinique. En mai 2008, nous avons mené une consultation auprès des différents acteurs de la gestion des milieux naturels, des usagers et des collectivités concernées territorialement par ce projet.

Phase de description

Il s'agit d'une phase de terrain visant à recueillir les données concernant la végétation, les équipements touristiques, la desserte, la présence de concessions...

Constitution des bases de données cartographiques

Les données issues de la phase de description sont intégrés au Système d'Information Géographique. Cette base de donnée est partagée avec les différents partenaires afin de pouvoir agir en synergie.



④ Renferme des sites touristiques de bord de mer pouvant satisfaire un large public



⑤ Des enjeux écologiques et patrimoniaux incontournables

Présentation des outils d'analyse

Inventaires phyto-sociologiques des sites d'accueil

C'est à partir des analyses très fines de terrain, d'un travail sérieux mené en liaison avec les scientifiques locaux, que nous pouvons faire des propositions de restauration de certains milieux, de reboisement, de protection de sites très sensibles...

Base de donnée

« équipements touristiques des sites d'accueil »

La même approche s'applique pour les sites touristiques. Nous procédons à l'inventaire de tous les mobiliers, équipements présents sur les sites de plage. Toutes les informations sont intégrées dans une base de donnée qui constitue un véritable outil de dialogue et de partage avec les partenaires, notamment les Conseils régional et général. Cet outil permet l'analyse de l'état des équipements, de la fréquentation des milieux. En cas de forte dégradation, la décision de canaliser voire interdire ponctuellement la fréquentation d'un site peut alors intervenir.

Notre analyse porte aussi sur les occupations

(Illustration ⑥)

Le recensement de l'ensemble des occupations est en cours. Sur la base des informations recueillies, nous définissons, avec les communes, des stratégies secteur par secteur, de régularisation ou de reconquête de l'espace... Ce délicat travail doit passer par le dialogue et l'échange avec les collectivités.

C'est par la définition et la mise en œuvre de ces stratégies, avec des critères bien établis, de façon cohérente et si possible concertée, que nous pouvons éviter le reproche du « deux poids, deux mesures » que nous avons entendu au cours de ce forum.

En conclusion

C'est en croisant ces données de terrain, ces données scientifiques que nous pouvons établir un diagnostic. Ce dernier doit être ensuite partagé, dans la mesure du possible, avec les autres partenaires et les collectivités pour aboutir à des propositions cohérentes et si possible durables, et à la mise en place de plans d'actions.

Il faut savoir que l'entretien chaque année de la Forêt Domaniale du Littoral représente un coût tout compris de 2,2 millions d'euros.

Ce chiffre peut paraître important et en même temps relativement faible par rapport aux enjeux que présente notre forêt littorale.

Nous devrons assumer ce coût de façon durable voire le renforcer sur des aspects aujourd'hui qui ne sont pas satisfaisants si nous voulons continuer à bénéficier d'une forêt littorale accueillante et préservée.

Yves DUCOS

Directeur de l'ONF

Des enjeux écologiques et patrimoniaux incontournables



⑥ Présentation des outils d'analyse



Bénédicte
CHANTEUR

Chargée de Mission

Scientifique

*Parc Naturel Régional
de la Martinique*

Projet de création d'une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa

L'étude préalable à la création de la réserve a été confiée par le PNRM au bureau d'études IMPACT MER.

Cette étude répond à plusieurs objectifs :

- Poursuivre notre démarche de préservation et de valorisation du patrimoine.
- Fournir les informations nécessaires à la justification de la mise en réserve naturelle.
- Proposer un périmètre de réserve et un zonage, ainsi qu'un projet de réglementation et de gestion.
- Apporter au Conseil régional, collectivité décisionnaire, les éléments permettant de constituer le dossier de création d'une Réserve Naturelle Régionale - RNR.



Ducos

Cette étude, qui a débuté fin juillet 2007, se déroule en trois phases.

La première phase a consisté à un inventaire bibliographique et un diagnostic socio-économique. Cette phase s'est déroulée dans la plus grande concertation avec les différents acteurs et usagers (pêche, chasse, tourisme, administrations de l'environnement, agriculture, apiculture) afin de prendre en compte leurs requêtes et comprendre leur appropriation du milieu. La deuxième phase concernait l'étude du milieu par des inventaires de terrain et des cartographies.

La dernière étape, dans laquelle nous nous trouvons, consiste à déterminer un périmètre et une réglementation, avec un objectif de finaliser l'étude en fin d'année 2008.

Le périmètre de la zone d'étude comprend l'ensemble des mangroves de la baie de Fort de France, les espaces naturels en arrière mangrove, les îlets (petits et gros îlets, Morne Doré), ainsi que les herbiers marins du fond de baie. (Illustration ①)

► Les intérêts de la mangrove et de la baie de Génipa

C'est un patrimoine remarquable à l'interface terre/mer puisqu'il représente 60 % des mangroves de la Martinique, soit 1 200 hectares de mangrove sur les 1 800 que compte notre île.

On peut qualifier cet espace de réservoir de biodiversité avec une mangrove aux peuplements matures et diversifiés. On y trouve notamment 153 espèces végétales dont certaines sont très rares comme l'orchidée oncidium cebolleta, voire uniques au monde comme l'aechmea reclinata. (Illustration ② page suivante)

C'est également un lieu important pour l'avifaune puisqu'il constitue une aire de reproduction, de nourrissage et de passage pour les migrants.

On a recensé 93 espèces d'oiseaux dont 9 endémiques à la Caraïbe, et une endémique à la Martinique ; certaines sont vulnérables ou en danger d'extinction. (Illustration ③ page suivante)

La baie de Génipa abrite une vie foisonnante avec une faune diversifiée présentant des espèces rares comme le crabe de terre ou le colibri huppé, et de nombreux crustacés et insectes.

► Des fonctions primordiales

La baie de Génipa constitue un habitat et une nurserie pour de nombreuses espèces marines et des rivières. Elle est, en outre, un puits à carbone contribuant à la diminution du gaz carbonique atmosphérique.

Piège à polluant, elle améliore la qualité des eaux de rivières et garantit une meilleure qualité des eaux littorales.



① ► Périmètre de la zone d'étude

- Les mangroves de la baie de Fort de France
- Les espaces naturels en arrière mangrove
- Les îlets (Petit, Gros, Morne Doré)
- Les herbiers marins du fond de baie

Par ailleurs, elle forme un système de protection contre la houle et l'érosion et représente un indéniable patrimoine paysager unique.

Les usages et pressions

Cet espace se situe à l'interface terre-mer dont la gestion très complexe se répartit entre la Direction Départementale de l'Équipement, l'Office National des Forêts, la Direction des Affaires Maritimes, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, les Services fiscaux et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Dans cette baie, se concentrent des usages multiples comme la gestion forestière orchestrée par l'Office National des Forêts, l'agriculture, l'apiculture et la pêche traditionnelle. (Illustration ④ page suivante)

On note également d'autres usages comme la pêche illégale, la pêche plaisancière, la plaisance et le tourisme vert comme le kayak.

Dans cette zone, de futurs projets sont à l'étude, on peut noter un sentier sur pilotis et la maison de la mangrove à Rivière-Salée, trois ports à Cohé, Étang Z'Abricots, et Vatable, l'aménagement de la plaine de Carrère, l'aménagement du Quartier de Canal à Ducos, de nombreux projets urbains, dont certains en zone inondable, un programme d'assainissement collectif et non collectif.

- Une mangrove aux peuplements matures et diversifiés : mangrove arborescente de front de mer, mangrove arbustive et arborescente dense à claire d'arrière-mangrove

- 153 espèces végétales dont certaines très rares comme l'*Oncidium cebolleta*, voire unique au monde comme l'*Aechmea reclinata*



- ② Un réservoir de biodiversité

Rappel du contexte

- Étude de Mise en valeur de la Baie de Génipa réalisée par le PNRM en 2000.
- Inventaire des zones humides de la Martinique dressé par le PNRM en 2005-2006 qui met en évidence les zones humides les plus menacées comme les mangroves.
- SDAGE établi dès 1996 par le Comité de Bassin.
- Contrat de baie de Fort de France porté par la CACEM qui préconise une amélioration des eaux de la baie de Fort de France.
- À l'échelle européenne : Directive Cadre Eau.
- À l'échelle internationale : le PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement, et la convention de Carthagène.
- Code de l'Environnement : L332-2 relatif à la création de réserves naturelles régionales.
- Liste RAMSAR (zones humides d'un grand intérêt mondial) à laquelle le PNRM souhaite inscrire la baie de Génipa.

- 93 espèces d'oiseaux dont 9 endémiques à la Caraïbe, 1 endémique à la Martinique et d'autres vulnérables ou en danger d'extinction (gravelot à double collier, maigrette tricolore, etc.)



- ③ > Un lieu important pour l'avifaune

Aire de reproduction, de nourrissage et de passage pour les migrateurs.





Les différents usages concentrés dans la baie de Génipa provoquent de fortes pressions sur le milieu naturel. (*Illustrations 5 & 6 page suivante*) Les pollutions observées peuvent prendre différentes formes : l'envasement des rivières et de la baie, les inondations, l'eutrophisation des eaux douces et marines, la contamination de l'eau, des sédiments, de la chaîne alimentaire... avec des incidences importantes sur la biodiversité, le paysage et les activités humaines (entretien des rivières, dragages portuaires, réduction de la pêche et des ressources halieutiques, risques sanitaires...)

► Une Réserve Naturelle Régionale : un projet régional qui répond à une démarche globale

L'outil « Réserve Naturelle Régionale » assurerait une protection efficace de notre patrimoine en danger par des moyens adaptés de mise en valeur et de surveillance. J'insiste sur les moyens financiers qui permettraient de mettre en place des gardes de la réserve.

Sa mise en œuvre se ferait dans le cadre d'une gestion globale et intégrée du site prenant en compte l'ensemble des problématiques et des acteurs.

Ce choix permettrait de répondre à une initiative locale et de prendre une décision locale, suscitant ainsi une responsabilisation et une appropriation de cet espace naturel par tous les Martiniquais.

Pour conclure, une Réserve Naturelle Régionale en baie de Génipa serait une excellente illustration de protection littorale et de gestion intégrée des zones côtières.

Merci de votre attention. ☺✿✿

Bénédicte CHANTEUR

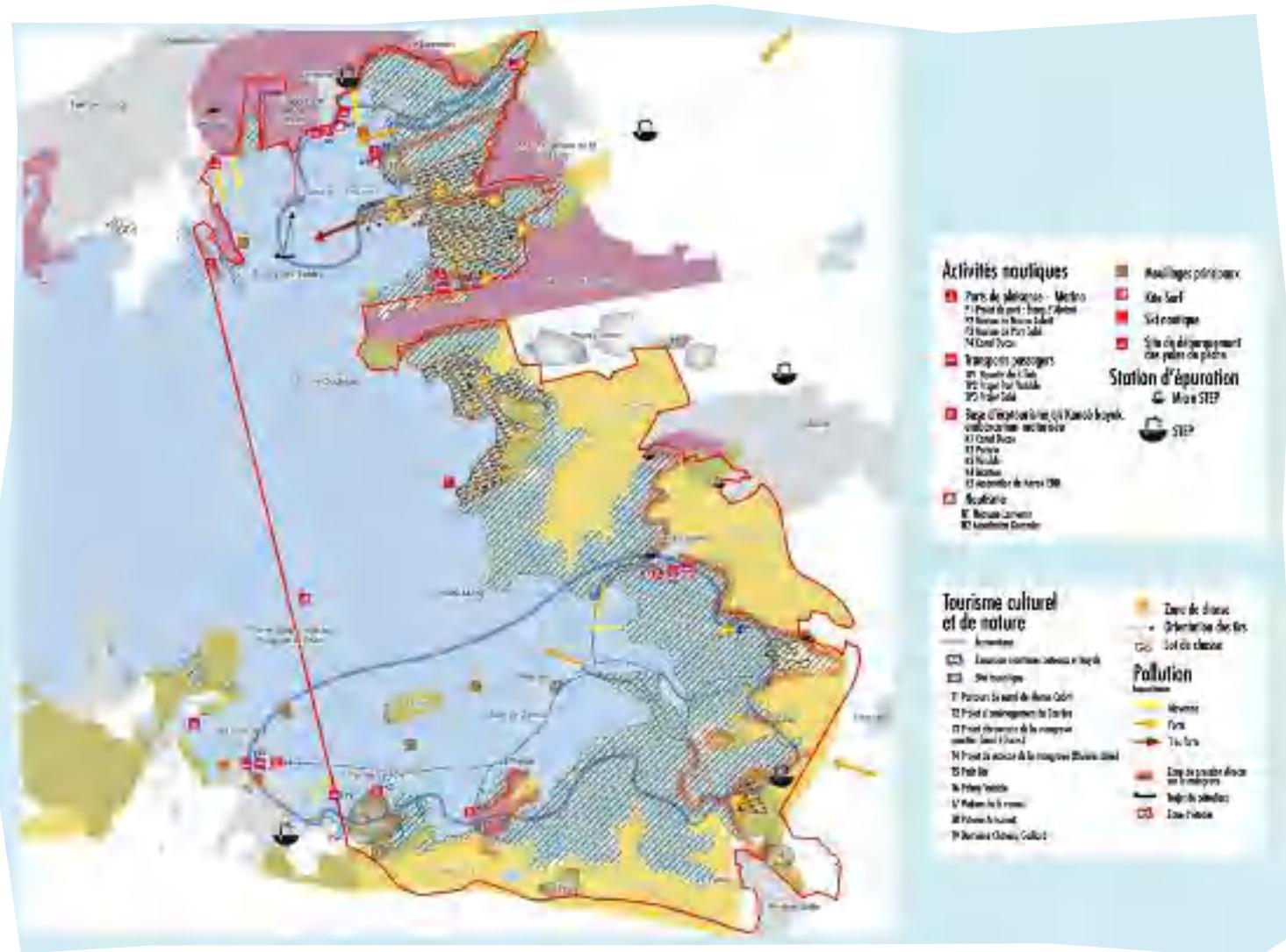
Chargée de Mission Scientifique Parc Naturel Régional de la Martinique



- Gestion forestière du DPM et de la FDL (ONF)
- Agriculture : canne à sucre, pâturages
- Apiculture
- La pêche traditionnelle : Ressource en produits de la mer, patrimoine culturel et rôle social important et ressource touristique

④ Un réservoir de biodiversité ~~~

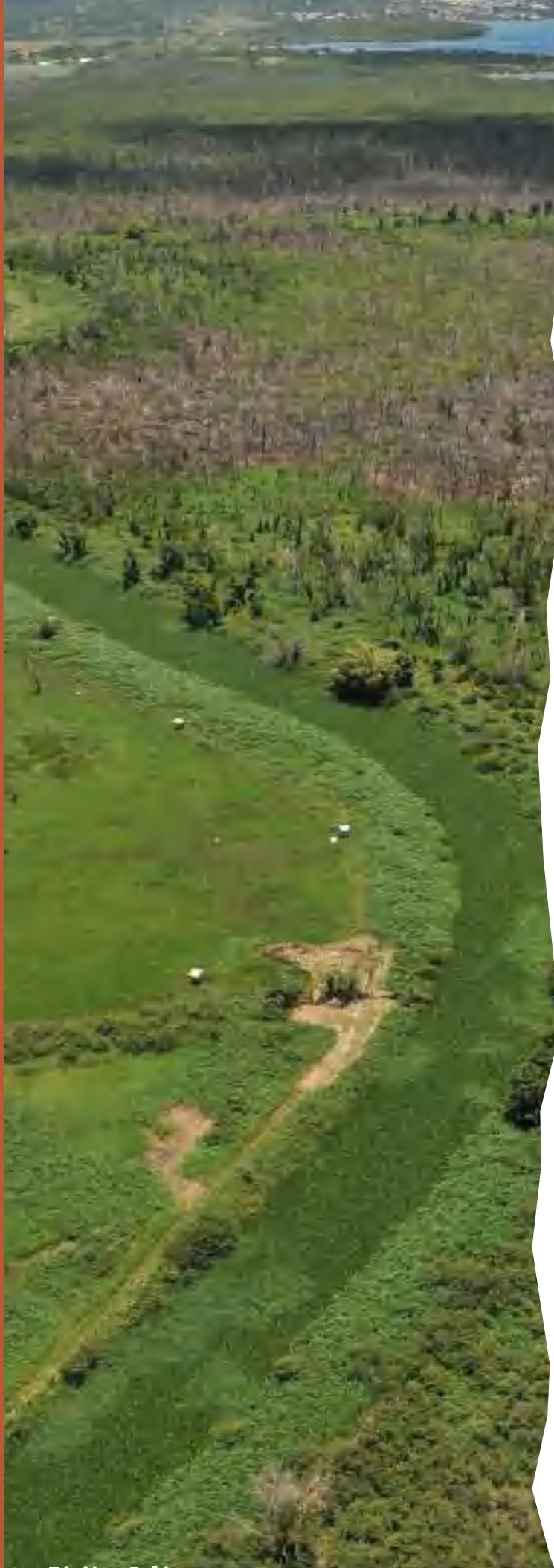




⑤ Des usages et pressions multiples



⑥ Impacts sur les milieux aquatiques



Rivière Salée



Marc DUNCOMBE
*Délégué Outre-mer
du Conservatoire
du littoral*

Les actions de valorisation sur les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer

J'ai la chance de pouvoir observer des situations très contrastées entre différentes régions d'Outre-mer et de vous apporter des témoignages d'opérations de valorisation menées en Martinique dans un état d'esprit très positif.

Le Conservatoire du littoral est un établissement public administratif créé en 1975. À cette époque, de nombreuses discussions avaient cours sur la nécessité de protéger les rivages en raison du phénomène de crise autour des constructions en béton, du développement du secteur hôtelier sur les rivages de la France hexagonale.



► Trois convictions importantes ont alors émergé :

La protection ne se réduit pas à interdire ou empêcher : protéger est un verbe actif

C'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'établir une réglementation, d'émettre des lois ou des décrets pour protéger l'espace ; il est nécessaire d'avoir une politique foncière qui permet d'avoir une action concrète de valorisation des rivages.

Protéger n'est pas déposséder : la population et ses représentants doivent être associés à la protection

La protection n'est pas qu'une affaire « descendante » de l'État ou d'autorités supérieures, c'est avec les acteurs de terrain, et en tout premier lieu avec les collectivités locales et les maires, que cette protection doit s'opérer. Le Conservatoire du littoral est une toute petite équipe. La richesse de ses opérations ne tient qu'au fait qu'elle noue des partenariats avec de très nombreux acteurs, des acteurs de gestion que sont les collectivités mais aussi des acteurs institutionnels comme la Région, le Département, SAFER, DIREN, ONF...

Les menaces qui pèsent sur le littoral sont telles que l'État ne peut se contenter d'être un régulateur
Au-delà des actions régaliennes, il est nécessaire de créer les conditions d'échanges avec les acteurs concernés selon les principes énoncés dans le cadre de la gestion intégrée de la zone côtière.

Si le Conservatoire du littoral a un peu plus de trente ans en France hexagonale, l'antenne permanente de Martinique, dans sa structuration actuelle, existe depuis 2003, même si des actions régulières étaient menées en Outre-mer avant cette date.

► Le patrimoine du Conservatoire du littoral sur le plan national

L'ensemble des petites équipes du Conservatoire du littoral a permis de former un domaine important qui s'étend au total sur **117 210 hectares acquis** selon plusieurs modes d'acquisition.



Une biodiversité remarquable

- › Des habitats diversifiés et vulnérables : forêts inondées, mangroves, forêts primaires, étangs... ~
- › Des espèces rares, menacées, protégées, endémiques ~

Rappelons que le Conservatoire du littoral est un établissement public qui travaille sur le foncier ; il fait ensuite appel à des gestionnaires différents ou à des réglementations de gestion différentes.

Le Conservatoire du littoral compte **600 ensembles naturels protégés** dont 135 concernent les départements et collectivités d'Outre-mer avec lesquels nous travaillons actuellement, ce qui représente au total **1 000 kilomètres de rivages**.

L'objectif, à long terme, du Conservatoire du littoral, réaffirmé dans la stratégie opérationnelle de 2005, est de protéger un tiers du littoral.

L'Outre-mer n'a pas été compté dans ce tiers sauvage compte tenu de l'existence et de l'importance des 50 pas géométriques.

Nous avons donc un projet et un objectif uniques et bien identifiés pour l'Outre-mer.

Les différents modes d'intervention

L'essentiel des acquisitions se fait selon un mode **amiable**, en négociant avec les propriétaires particuliers présents sur le littoral.

D'autres se font par voie de **préemption**.

En Martinique, nous avons passé des conventions de préemption avec la SAFER.

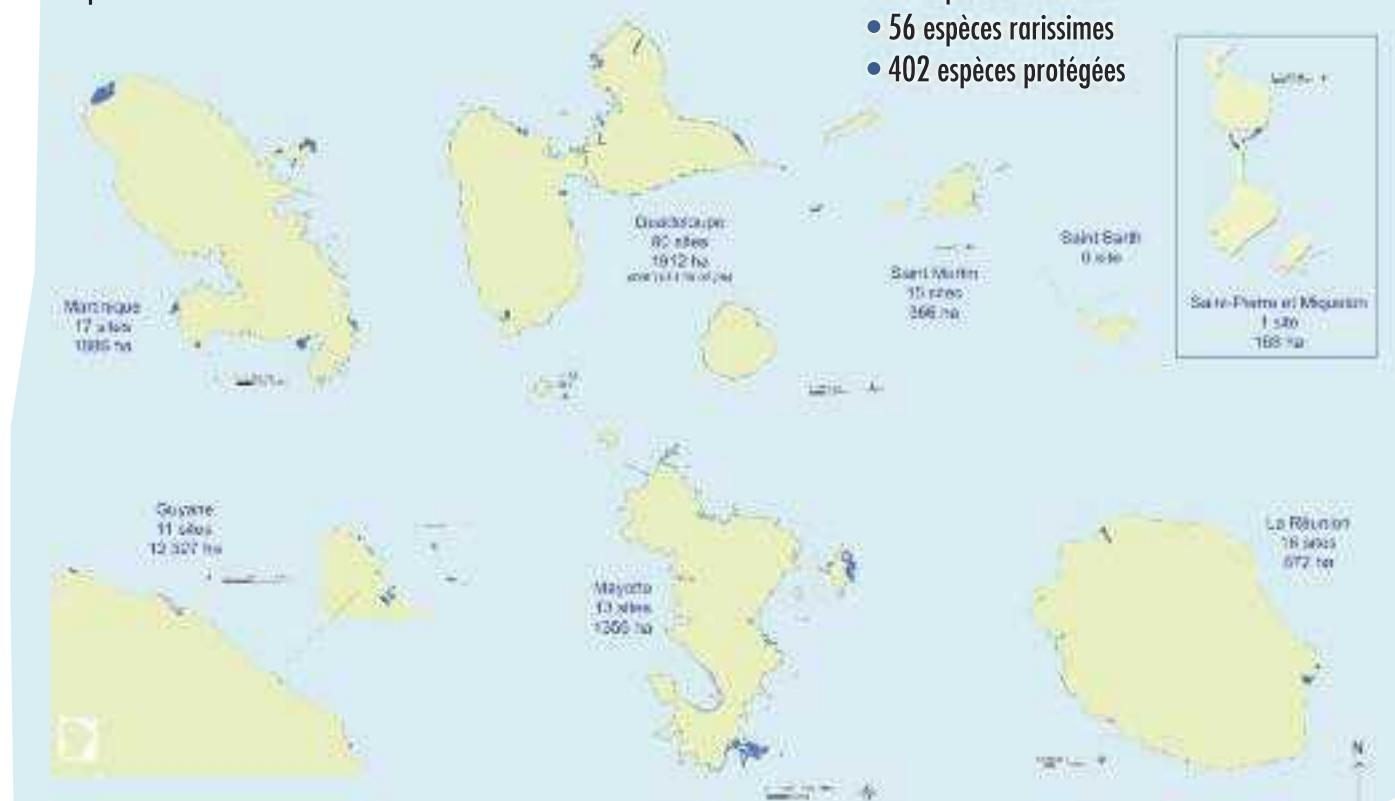
Un petit nombre nécessite **l'expropriation**. Il s'agit de procédures lourdes, longues, difficiles en termes de contentieux, pas facile à gérer en termes d'image. Nous ne passons par ce mode d'acquisition qu'en cas de dernier recours pour débloquer des situations critiques.

C'est le cas en Martinique à l'Étang des Salines où nous nous trouvons en procédure d'expropriation sur environ 80 hectares à l'arrière de la grande Anse des Salines. L'objectif est de procéder au réaménagement global de ce site, de reculer le stationnement et d'assurer les conditions de fréquentation de cette plage de façon satisfaisante sur le plan écologique mais aussi sécuritaire et sanitaire.

J'insisterai à l'occasion de ce forum sur les procédures de **remise en gestion** puisque dans le cadre de la loi de 1996, le Conservatoire du littoral a la possibilité de se faire remettre en gestion les espaces naturels des 50 pas géométriques. Le Conservatoire du littoral a largement utilisé cette voie offerte par le législateur puisque, globalement sur l'Outre-mer, ce sont environ 200 kilomètres de rivage que le Conservatoire du littoral a récupérés dans le cadre d'une politique ambitieuse de reconquête et de restauration des espaces naturels.

94 unités bio-géographiques et historiques
132 sites opérationnels acquis, affectés ou attribués
Superficie totale : 19 112 Ha

- De nombreux habitats remarquables et...
- 58 espèces strictement endémiques
- 34 espèces menacées
- 56 espèces rarissimes
- 402 espèces protégées



① Les sites du Conservatoire du Littoral en Outre-mer

Rien n'est facile, ni gagné d'avance, néanmoins depuis 2003-2004, années de référence pour les signatures des arrêtés de remise en gestion des 50 pas géométriques, nous avons réalisé près de trois millions d'euros de travaux sur les rivages des Antilles dans le cadre d'opérations de reconquête très significatives en termes d'écosystèmes, d'amélioration de la biodiversité et d'accueil des usagers sur le rivage.

En octobre 2008, nous proposerons à notre Conseil d'administration de valider les conditions d'intervention du Conservatoire du littoral en Outre-mer, sur le Domaine Public Maritime. Nous serons alors en mesure d'apporter des éléments de réponse au Maire du Robert sur les conditions de gestion et d'entretien des mangroves.

Deux procédures différentes existent : **l'affectation** qui a un caractère définitif et **l'attribution**, un caractère temporaire.

Il est important de souligner que toutes les mangroves d'Outre-mer ont été classées en catégorie 1 des zones d'intervention sur le Domaine Public Maritime. Nous pourrons, dès 2009, travailler sur des opérations de gestion intégrée entre la partie terrestre, la zone des 50 pas géométriques et les mangroves.

Il restera beaucoup à faire puisque dans le cadre de cette stratégie, nous validons un certain nombre d'interventions sur les herbiers et sur les récifs coralliens. Les conditions d'intervention ont été discutées et validées avec l'Initiative Française sur les Récifs Coralliens IFRECOR.

✿ Les sites du Conservatoire du littoral en Outre-mer (Illustration ❶ page précédente)

Nous travaillons actuellement sur huit départements ou collectivités d'Outre-mer. Nous menons en outre des missions d'appui et de conseil auprès de la Nouvelle Calédonie et de la Polynésie française afin de développer des conservatoires du littoral de droit local.

On peut noter que toutes ces régions : Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint Martin... à l'exception de Saint Barth, ont une zone des 50 pas géométriques sur laquelle, des opérations de reconquête sont engagées. En effet, toutes ces régions rencontrent les mêmes difficultés liées à la gestion de cet espace historiquement public qui subit des pressions d'occupation de toutes sortes. Sur 90 % de nos sites, le problème rencontré est la privatisation, la fermeture des espaces avec la nécessité de reconquête de l'accès au rivage. ☺✿

Marc DUNCOMBE

Délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral



Carbet



Diamant

**Marie-Michelle MOREAU**

*Responsable
du Conservatoire
du littoral
de la Martinique*

Les actions de valorisation sur les sites du Conservatoire du littoral de la Martinique

En Martinique, le Conservatoire du littoral dispose d'un patrimoine important puisqu'il s'est vu affecté ou a acquis environ 1 900 hectares qui comprennent 20 sites répartis de façon assez homogène sur l'ensemble de notre littoral.

Ce patrimoine compte également les 50 pas géométriques qui représentent environ 96 hectares, soit 12 km de littoral. (*Illustration ① page suivante*)

► Une mission de valorisation

En plus de conserver et maintenir en état les espaces naturels, le Conservatoire du littoral assure une mission de valorisation de son patrimoine.

Pourquoi valoriser ?

Sensibilisation à l'environnement

La valorisation est un outil de sensibilisation à l'environnement. On sait en effet que la protection n'est garantie que lorsqu'elle est acceptée par le public. Pour être acceptée, elle doit être connue. Il s'agit donc de faire connaître pour mieux protéger.

Un intérêt culturel et social

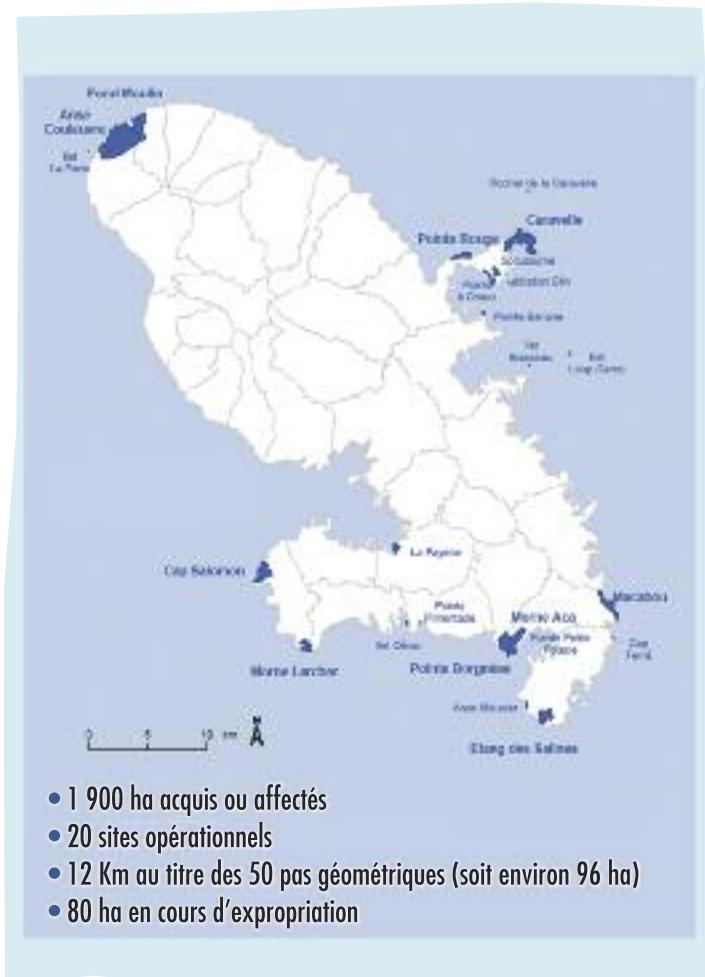
Si le Conservatoire du littoral valorise ses espaces c'est pour répondre à la demande forte de la population avide de grands espaces de liberté et de lieux de sociabilité.

Apporter une plus-value au site : valoriser pour exister

Certains sites marginalisés, existent, sont reconnus dès lors qu'ils sont valorisés.

Un intérêt économique

Les sites naturels valorisés génèrent souvent des ressources économiques pour la commune.



① Les sites du Conservatoire du littoral en Martinique

Comment valoriser ?

Lorsque le Conservatoire du littoral mène une action de valorisation, il commence par des travaux de conservation et de restauration écologique des sites dégradés. (Illustrations ② ③ ④)

La valorisation se traduit également par la restauration du cordon littoral pour un retour à l'état naturel des sites.



② Travaux d'extraction de plantes invasives à la Réunion



③ Travaux de reconquête d'une zone dégradée en Guadeloupe



④ Travaux de restauration d'un site



⑤ En Martinique, le Conservatoire du littoral est intervenu pour restaurer, après le cyclone DEAN, des sites dégradés

C'est le projet que nous avons aux Salines qui consiste à faire reculer le stationnement pour ouvrir à nouveau des espaces au public, rendre les sentiers littoraux accessibles et favoriser la circulation piétonne sur le littoral. (Illustration ⑤ précédente)

La valorisation passe également par la réalisation d'un certain nombre d'équipements de qualité qui garantissent un certain confort des visiteurs.

(Illustration ⑥)

Ce type d'aménagement favorise l'accueil du public et constitue un outil pédagogique qui permet au grand public de mieux appréhender les écosystèmes.

Il arrive que certains sites naturels protégés soient inaccessibles. C'est le cas du Rocher du Diamant. Le Conservatoire du littoral a décidé de le faire découvrir au public de façon virtuelle. (Illustration ⑦)

Ce site est strictement protégé car il présente un intérêt pour la faune aviaire puisque les oiseaux migrateurs viennent nidifier sur cet espace extrêmement fragile.

L'idée était de proposer une escapade virtuelle en réalisant une exposition permanente que l'on peut découvrir au musée du Père David dans la commune du Diamant et en même temps en plaçant des caméras sur le rocher afin de permettre au visiteur d'observer en temps réel les oiseaux mais aussi toute la flore présente.

À l'Étang des Salines, nous proposons une autre forme de valorisation avec un partenaire associatif: l'AMEPAS. (Illustration ⑧)



⑥) Équipement de sites



⑦) Certains sites naturels protégés sont inaccessibles



⑧) Aménagement d'un parcours sur pilotis sur l'Étang des Salines



⑨) Un sentier sous-marin en projet



Il s'agit d'un parcours sur pilotis sur l'Étang des Salines, juste derrière la plage de Grand Anse des Salines.

Cet aménagement s'accompagne de supports pédagogiques sous forme de panneaux qui permettent au public de découvrir tout l'écosystème de l'étang jusqu'alors méconnu.

Le Conservatoire du littoral et l'AMEPAS participent à la valorisation de ce site en proposant des animations pédagogiques destinées aux plus jeunes, et notamment aux scolaires.

Par ailleurs, le Conservatoire du littoral a en projet un sentier sous-marin à la Pointe Borgnesse. (*Illustration 9 page précédente*)

Un exemple atypique (*Illustration 10*)

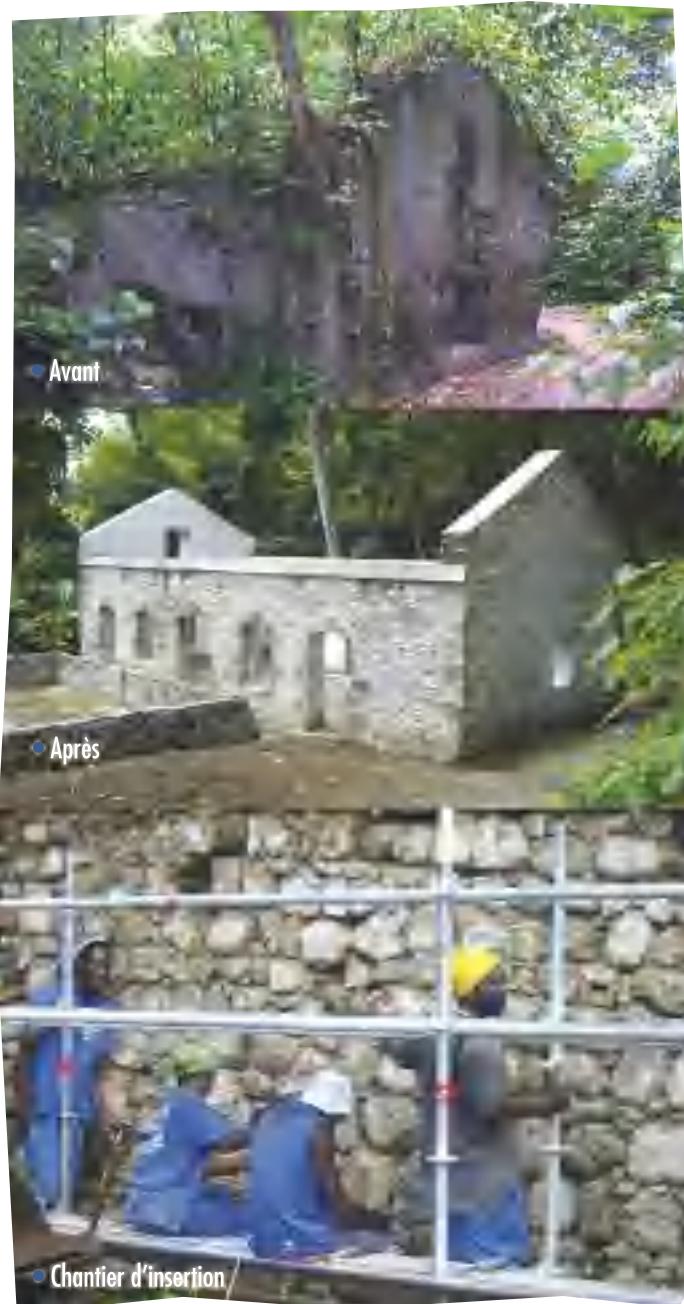
Le Conservatoire du littoral ne dispose pas uniquement d'espaces naturels. Lorsque nous achetons des sites, nous héritons parfois de vestiges.

C'est le cas à l'Anse Couleuvre au Prêcheur, où nous avons décidé de valoriser un site en ruine dans le cadre d'un chantier d'insertion qui a duré une année et qui a consisté à consolider les vestiges d'une ancienne habitation sucrière.

Cet exemple nous permet de dire qu'il est possible pour le Conservatoire du littoral d'allier conservation, protection de l'environnement, valorisation des espaces naturels et valorisation du patrimoine bâti.

Ce chantier présente en outre un intérêt social puisqu'il a permis de donner du travail à quelques personnes en difficulté sociale.

Le Conservatoire du littoral réalise également un certain nombre d'ouvrages destinés à valoriser l'espace littoral: (*Illustration 11 page suivante*).



10) Valorisation d'un site en ruine à Anse Couleuvre au Prêcheur, dans le cadre d'un chantier d'insertion

Ce qu'il faut retenir

On pense souvent que rien n'est réalisable sur un site naturel protégé; en fait, ces différents exemples nous montrent qu'il est toujours possible de mettre en place des aménagements, de valoriser des sites situés ou non sur un espace naturel strictement protégé. Souvent, d'ailleurs ces sites présentent un potentiel intéressant pas suffisamment exploité.

Les défis qui nous paraissent les plus significatifs

■ Assurer le libre accès au rivage

Il est important de maintenir, d'assurer ou de restaurer le libre accès au rivage car on assiste à un phénomène de privatisation de cet espace de plus en plus important et un accès aux sentiers par le public de plus en plus difficile.

Nous avons lancé des programmes importants d'aménagement de sentiers du littoral sur les espaces naturels. Parallèlement, dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les Parlementaires examinent les projets de loi pour étendre l'application des servitudes piétonnes littorales sur le littoral d'Outre-mer. Nous espérons que ce problème législatif et réglementaire est en passe d'être réglé.

■ Préserver un patrimoine éclaté et particulièrement sensible

■ Valoriser le patrimoine bâti

■ Renforcer encore le partenariat avec les collectivités locales

Le Conservatoire du littoral n'est pas gestionnaire de ses terrains. Nous avons, particulièrement en Outre-mer, un grand besoin de négocier des conventions de partenariat pour que ces espaces soient gérés dans des conditions satisfaisantes. En effet, on se rend compte qu'un site bien géré, entretenu, gardé propre, incite le visiteur à le respecter.

■ Concilier protection et fréquentation

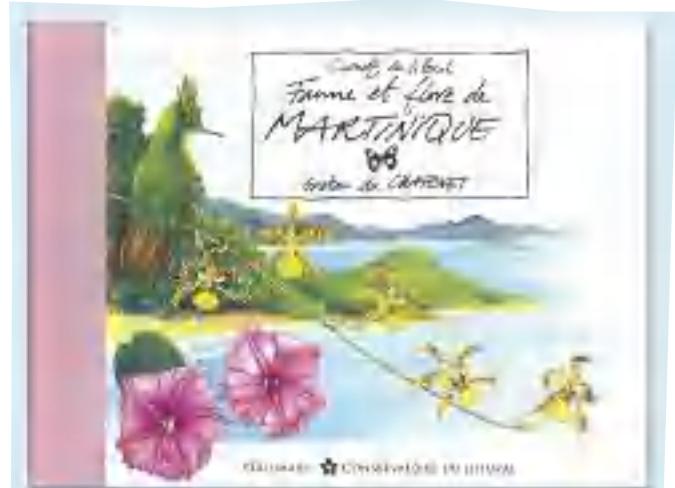
■ Élaborer une stratégie forte en faveur du Domaine Public Maritime

Nous devons réussir à composer des unités de protection qui soient significatives. À partir du 29 octobre 2008, nous aurons un nouvel enjeu sur le Domaine Public Maritime. L'objectif est de composer des unités de protection et de gestion cohérentes entre les différents espaces terrestres, littoraux, maritimes. Aujourd'hui, des espaces de frontière existent. On a beaucoup dit, au cours de ce forum, que ces espaces devaient devenir des portes fonctionnant dans les deux sens, de la terre vers la mer et de la mer vers la terre... L'idée dominante est d'ouvrir des portes, des cheminements entre la terre, la mer, et les mangroves ici en Outre-mer.

Merci de votre attention. 

Marie-Michelle MOREAU

Responsable du Conservatoire du littoral de la Martinique



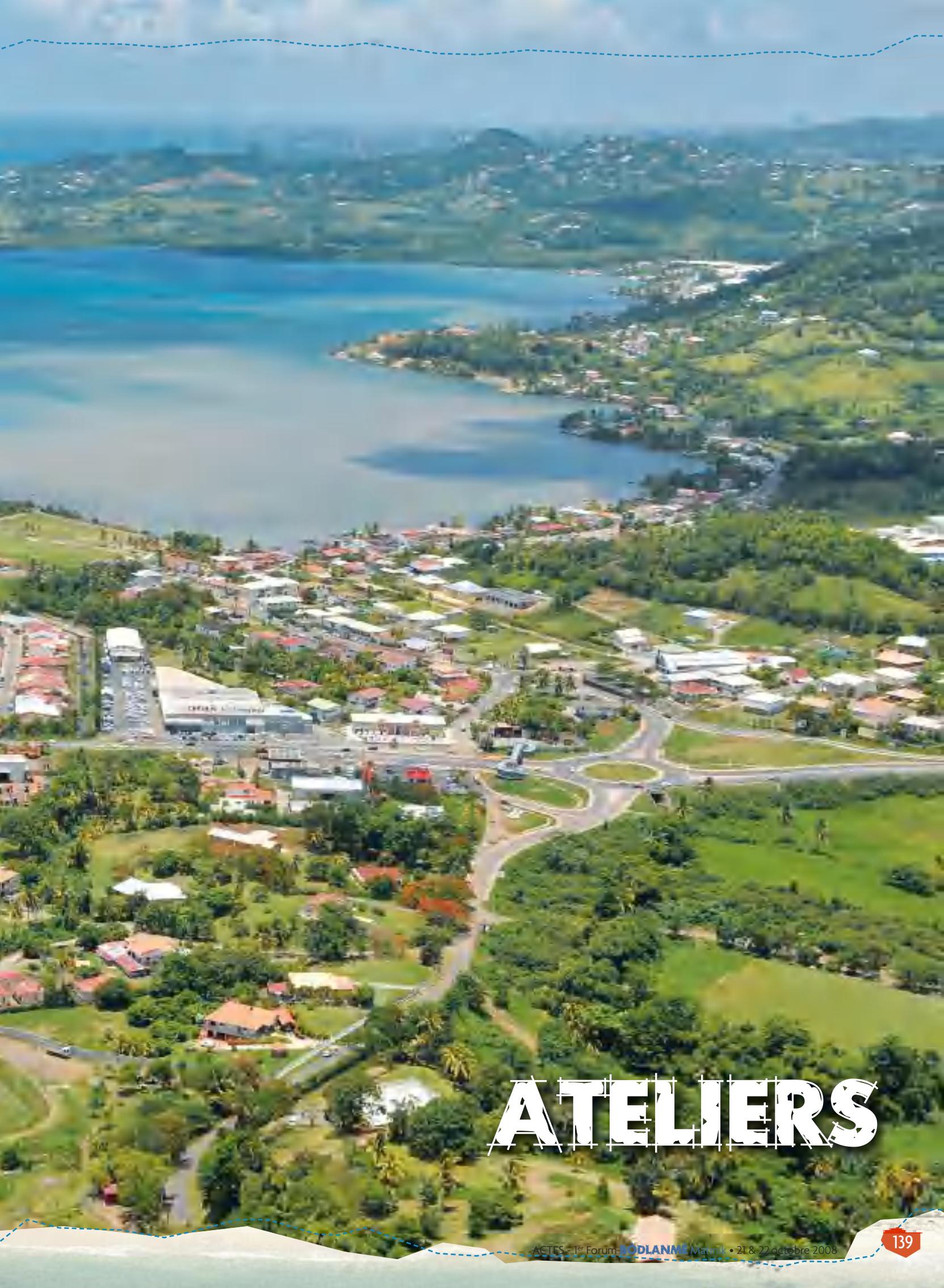
⑪ Quelques ouvrages destinés à valoriser l'espace littoral



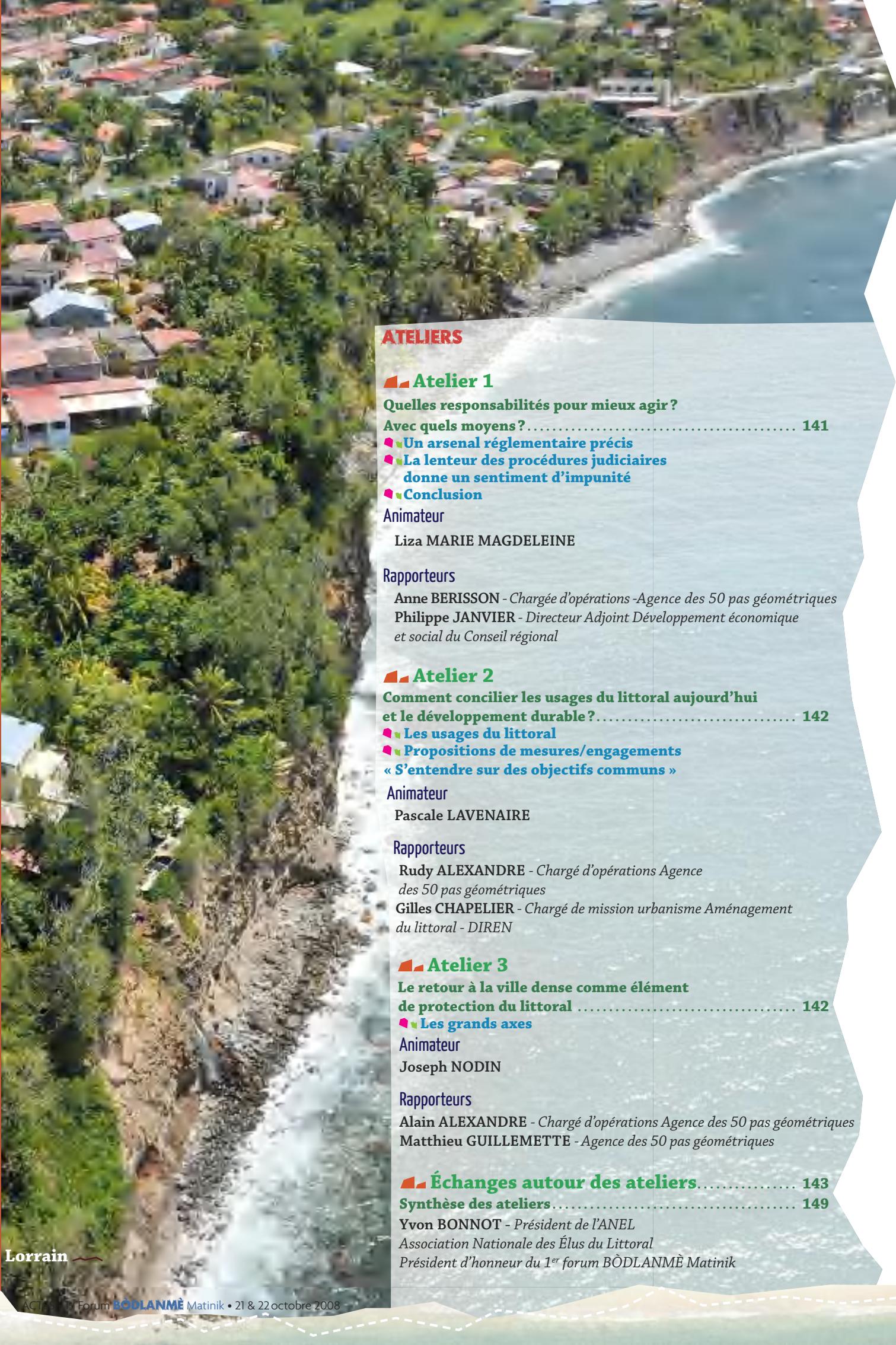
Vauclin



Robert



ATELIER



Lorrain

ATELIERS

■ Atelier 1

Quelles responsabilités pour mieux agir ?

- Avec quels moyens? 141
- Un arsenal réglementaire précis
 - La lenteur des procédures judiciaires donne un sentiment d'impunité
 - Conclusion

Animateur

Liza MARIE MAGDELEINE

Rapporteurs

Anne BERISSON - Chargée d'opérations -Agence des 50 pas géométriques
Philippe JANVIER - Directeur Adjoint Développement économique et social du Conseil régional

■ Atelier 2

Comment concilier les usages du littoral aujourd'hui et le développement durable? 142

- Les usages du littoral
- Propositions de mesures/engagements
- « S'entendre sur des objectifs communs »

Animateur

Pascale LAVENAIRE

Rapporteurs

Rudy ALEXANDRE - Chargé d'opérations Agence des 50 pas géométriques
Gilles CHAPELIER - Chargé de mission urbanisme Aménagement du littoral - DIREN

■ Atelier 3

Le retour à la ville dense comme élément de protection du littoral 142

- Les grands axes

Animateur

Joseph NODIN

Rapporteurs

Alain ALEXANDRE - Chargé d'opérations Agence des 50 pas géométriques
Matthieu GUILLEMETTE - Agence des 50 pas géométriques

■ Échanges autour des ateliers 143

Synthèse des ateliers 149

Yvon BONNOT - Président de l'ANEL
Association Nationale des Élus du Littoral
Président d'honneur du 1^{er} forum BÔDLANMÈ Matinik

Atelier 1

Quelles responsabilités pour mieux agir ? Avec quels moyens ?

► Un arsenal réglementaire précis

- La loi littoral de 1986 évite de bétonner le littoral et transfère aux collectivités locales des compétences de gestion.

Pour les territoires d'Outre-mer, cette loi est associée à l'article 73 de la Constitution qui donne aux Régions le soin d'appliquer les textes en tenant compte des spécificités de ces territoires. Fondement du SAR (Schéma d'Aménagement Régional) et du SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer) qui déterminent les espaces naturels et les espaces urbanisés sur les 50 pas géométriques.

- La loi littoral est complétée par celle de 1996 qui crée l'Agence des 50 pas géométriques, avec l'objectif de régulariser les habitations principales d'avant 1995 (aucun texte ne réglemente les implantations postérieures à cette date) et la nécessité de faire respecter la répartition zones urbaines/naturelles.
- Dans les zones naturelles : on trouve la forêt domaniale placée sous la responsabilité de l'ONF, les sites classés sous celle de la DIREN, les espaces acquis par le Conservatoire du littoral (96 ha).

Face à cet arsenal, les infractions/constructions illégales se poursuivent. Pourquoi ?

► La lenteur des procédures judiciaires donne un sentiment d'impunité

Propositions

- Intervention plus rapide. Utilisation d'un outil : **l'arrêté d'interruption de travaux**, qui permet de saisir les outils de construction.

Les limites :

Avec quels moyens saisir les outils ?

- Recours aux services techniques municipaux ?
- Et où stocker ?
- Solution à trouver en concertation avec l'État et les communes.
- Plus d'informations sur le site.

Rendre plus visible la réglementation : par des panneaux sur site, indiquant les sanctions encourues.

■ Renforcer la présence sur le terrain. Faire appel aux **gardiens de l'environnement** du PNRM, et leur donner une assermentation leur permettant de verbaliser les contrevenants. S'appuyer sur les associations.

- Incrire des prescriptions dans les Plans Locaux d'Urbanisme - PLU comme par exemple, le recul des clôtures pour éviter la privatisation du littoral. Inciter à publier le décret sur les servitudes longitudinales (libre accès au littoral).
- Exercer le droit de préemption pour limiter la spéculation foncière.
- Pour une meilleure synergie des acteurs, et pour éviter que le maire soit le seul en première ligne, établir des conventions fixant les priorités d'action, assortis des moyens pour mener l'action.
Travailler en commun (services de l'État, collectivités, associations).
- Créer des instances de concertation pour partager les bases de données.
- Décloisonner l'information.

► Conclusion

Nous assistons à un fait social : l'après 1848 a été marqué par un besoin de « justice réparatrice ».

Depuis les années 90, on assiste à un tournant dans la société : l'appropriation collective de l'espace martiniquais. Un schéma doit émerger de cette prise de conscience ; il est temps d'agir en décloisonnant l'action des différents acteurs et en renforçant le partage de l'information.



Atelier 2

Comment concilier les usages du littoral aujourd’hui et le développement durable ?

► Les usages du littoral

- Pêche
- Tourisme loisirs
- Habitat (non spécifique au littoral)
- Autres activités économiques

CONCILIER par une gouvernance assurant une coordination de l’ensemble des instances concernées par le développement durable du littoral.

La notion même de développement durable doit intégrer la conciliation des usages. En effet, l’aménagement du littoral prendra en considération l’ensemble des activités existantes ou en projet sur un site donné.
Existence de nombreux outils juridiques et de planification

Constat d’un décalage par rapport aux spécificités locales (difficultés d’application)

► Propositions de mesures/engagements « S’entendre sur des objectifs communs »

- **Favoriser l'accès libre au littoral:** mise en place des servitudes de passage longitudinale et transversale, en réalisant au préalable un diagnostic à l'échelle régionale des sites pouvant être concernés. Quid du qui fait quoi ?
- Permettre l'**intégration des associations** locales/de quartier/d'usagers dans la réflexion pour l'élaboration des programmes **d'aménagement du littoral**.

Organiser des tables rondes annuelles avec les collectivités locales afin de suivre l'évolution des usages et de proposer des mesures correctrices éventuelles.

Importance fondamentale de l'**éducation à l'environnement**. Au niveau local, cette action peut être entreprise par le service communication de la mairie; au niveau régional par l'État et les collectivités territoriales.

- **Engagement des élus, soutenus par l'État**, pour instaurer une **tolérance zéro sur le non-respect de la réglementation** concernant l'aménagement et le développement durable (assainissement, constructions illégales, notion d'activité liée à l'usage de la mer)

▪ **Tourisme et littoral**

Être à l'écoute de la demande en s'ouvrant à l'écotourisme, valorisant les richesses de la Martinique. Changer le regard des touristes sur la qualité de notre littoral.

- **Révision du SAR** (Schéma d'Aménagement Régional) et du SMVM (Schéma de Mise en Valeur de la Mer). Un **plan de développement durable du littoral** doit s'appliquer sur l'ensemble du territoire martiniquais. Il traite des actions qui touchent à la préservation, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de l'ensemble des ressources des espaces littoraux (terre, mer et milieu sous-marin).

Atelier 3

Le retour à la ville dense comme élément de protection du littoral

► Les grands axes

Face à un constat d'un foncier rare et cher, il faut penser l'aménagement en termes de densification en gardant l'homme au cœur des réflexions, avec des espaces publics de qualité (espaces verts, trottoirs, circulations douces), la proximité des commerces, activités, loisirs et des lignes de transport collectif en concertation avec la population.

Se mettre d'accord sur une définition partagée des pôles urbains et de leurs limites.

Promouvoir les démarches d'éco-quartiers

- Proposer, expérimenter notamment de nouvelles formes d'habitat permettant une meilleure économie de gestion des espaces publics/privés (maisons de ville en alternative intermédiaire au logement collectif et à la villa isolée sur sa parcelle).
- Promouvoir les énergies renouvelables.
- **Rigueur totale et permanente sur les espaces naturels** et traduction dans les documents d'urbanisme pour enrayer le mitage du territoire.



Échanges autour des ateliers

Monique MOUTOUSSAMY

Chargée de l'urbanisme - Ville du Robert

Mon intervention concerne les ateliers 1 et 2.

L'atelier 2 « les usages du littoral » fait la proposition d'un engagement des élus sur une tolérance 0 sur le non-respect de la réglementation. Lorsque la réglementation n'est pas adaptée, que doit faire un élu ? Si on aborde la question de l'assainissement des permis de construire, il faut savoir que depuis un an, c'est une réforme très libérale des permis de construire qui s'applique. Aujourd'hui un maire n'a pas obligation d'exiger, lors du dépôt du permis de construire, des éléments liés à l'assainissement. On dissocie les deux, le permis de construire est délivré et l'administré doit faire son affaire de l'assainissement en se rapprochant du gestionnaire du réseau, comme le SICSM ou autre. Aujourd'hui, le Maire du Robert a réagi et contesté en écrivant aux Parlementaires et au ministère du développement durable, sa demande est sans réponse. Compte tenu de cette réglementation inadaptée, est-ce qu'un élu peut prendre une délibération en se disant qu'il pratique la gestion intégrée et décide que sans assainissement, il ne délivre pas de permis de construire ?

À propos du décret sur les servitudes qui n'apparaît pas, nous avons trouvé un biais qui consiste à introduire dans les PLU un recul des clôtures, c'est un moyen détourné utilisé pour ne pas appliquer la loi puisque celle-ci n'est pas adaptée.



Vauclin

Sur l'atelier 1 « quelles responsabilités pour mieux agir, avec quels moyens ? »

La loi de 1986 dit que pour vendre un terrain sur les 50 pas géométriques il faut l'existence d'une construction tandis que la loi de 1996 dit qu'il faut une construction à usage d'habitation principale. Nous sommes là devant une contradiction. C'est-à-dire que lorsque quelqu'un n'a pas satisfaction au titre de la loi de 1996, aujourd'hui, dans la pratique, on incite cette personne à faire une demande au titre de loi de 1986, il y donc contradiction. Pourquoi ne revient-on pas sur ces dispositifs pour arriver à une seule loi qui s'applique et qui aille vraiment dans le sens du développement durable ?

Réponse de **Gilles CHAPELIER**

DIREN

Pour répondre à la question relative au permis de construire, nous avons vu dans notre atelier que le règlement n'est malheureusement pas toujours adapté. Nous n'avons pas trouvé de solution idéale. Toujours est-il qu'une bonne partie de la réglementation existante, notamment en ce qui concerne l'assainissement collectif, est applicable immédiatement.

Pour le non collectif, il est toujours possible de vérifier après travaux que le nécessaire a bien été fait. Si ce n'est pas le cas, alors il faut refaire !

Si les actions de contrôle sont menées de manière systématique, il me semble que les administrés ne vont pas s'amuser à bâcler les travaux d'assainissement, sous peine de se voir recommencer.

Eddie MARAJO

Catherine BERSANI, pouvez-vous répondre à cette question : une commune a-t-elle le droit d'enfreindre la loi en la matière ?



Catherine BERSANI

Inspecteur général de l'Équipement

Le Président des Maires du littoral vous répondra que ce n'est pas enfreindre la loi que d'obliger les administrés à se pourvoir d'un assainissement quelles qu'en soient les modalités.

Yvon BONNOT

Président de l'ANEL - Association Nationale des Élus du Littoral - Président d'honneur du 1^{er} forum BÒDLANMÈ Matinik

Je ne vois pas comment on peut aujourd'hui donner un permis de construire sans avoir l'assurance d'un assainissement ou d'un réseau qui peut permettre le raccordement. Si dans un secteur il existe de nombreuses constructions avec absence de raccordement de réseau, on peut donner un avis défavorable. Les maires doivent en tenir compte.

Quand un permis est délivré et que la construction est terminée, un contrôle doit être effectué pour s'assurer de l'existence d'un assainissement collectif ou individuel.

Catherine BERSANI

Inspecteur général de l'Équipement

On peut se trouver dans le cas où même le voisin peut se plaindre d'un acte illégal si la construction d'à côté ne dispose pas d'assainissement.

Anne BERISSON

Chargée d'opérations - Agence des 50 pas géométriques

Il existe deux lois, celle de 1986 et celle de 1996. On ne peut passer d'une loi à l'autre. On peut se trouver devant des cas spécifiques. La loi de 1996 parle « d'occupation à titre principal », on ne fait pas d'une case une habitation à titre principal, c'est pour cela que l'on parle de « construction ».

La loi de 1986 n'était pas aussi précise, elle parlait d'occupation avant un délai. Aujourd'hui, nous avons avancé quant à l'interprétation de cette loi ; les



dossiers de 1986 sont traités quand on peut justifier d'une occupation avant janvier 1986. Je précise qu'il ne peut s'agir de quatre feuilles de tôle. Aujourd'hui, avec France Domaine, c'est très strict, s'il n'y a pas de construction avec une matrice cadastrale, il n'y a pas de régularisation !

Nous respectons les textes, mais nous avons mûri quant aux interprétations et il y a une commission qui applique les textes.

La loi de 1996 concerne la construction d'habitations principales avant 1995 sur justificatif.

Il n'y a pas de confusion de loi même si l'on souhaite une uniformisation de la réglementation. Aujourd'hui, les régularisations avec des compteurs ne se font plus comme cela a pu être le cas dans le passé. ▶

Yves-Michel DAUNAR

Directeur - Agence des 50 pas géométriques

Je souhaiterais apporter un complément pour rappeler le contexte des deux lois.

La loi de 1986 faisait suite à un dispositif mis en place par le décret de 1955 pour réintroduire les 50 pas géométriques dans le domaine privé de l'État.

Un certain nombre d'occupations ont été autorisées. Par conséquent, la loi de 1986 a permis d'abord de régulariser ces occupations qui avaient bénéficié d'un accord tacite pour occuper les 50 pas géométriques et a ensuite permis de réintégrer cette bande littorale dans le domaine public de l'État, donc imprescriptible et inaliénable.

Cependant un certain nombre de constructions ont été réalisées par la suite et le dispositif de 1996 devait permettre avant tout de régulariser les occupations entre 1986 et 1996 mais pas de faire un cadeau systématique à tout le monde.

Il s'agissait de régulariser les personnes dans le besoin qui occupaient la bande des 50 pas géométriques pour



des raisons légitimes, notamment l'absence de logement, comme nous l'avons évoqué précédemment, et non ceux qui étaient là pour jouir et profiter de ces espaces comme le soulignait Monsieur le Maire du Robert.

Je rappelle ici la portée sociale de la loi de 1986 qui a permis à ces personnes dans le besoin de pouvoir bénéficier d'une aide exceptionnelle de l'État pour accéder à la propriété. ▶

Henri LOUIS RÉGIS

Président de l'ASSAUPAMAR

Une remarque concernant l'Atelier 2.

On doit cesser de dire d'une part qu'il faut que les gens s'impliquent et d'autre part que lorsqu'il y a militantisme, il y a politique politique.

Lorsque l'on est un militant et que l'on défend une idée avec conviction, cela ne veut pas dire que l'on fait de la politique politique. Arrêtons de faire cette confusion parce que plus personne ne voudra s'impliquer.

À propos de l'atelier 3, nous sommes restés dans les généralités. Cependant, je pense qu'il est nécessaire de préciser que l'on va densifier tout en prenant en compte la réalité du pays. Nous ne pouvons pas continuer à faire des lotissements privés à tour de bras et laisser chaque propriétaire terrien se transformer en promoteur immobilier. Il faut que ce soit très précis. ▶

Rudy ALEXANDRE

Chargé d'opérations - Agence des 50 pas géométriques

Je pense qu'il y a une confusion puisque justement dans l'atelier 2, nous avons précisé qu'il faut intégrer tous les types d'associations pour prendre en compte leurs doléances, leurs contradictions... Nous avons proposé d'impliquer les associations à la réflexion, donc bien en amont et ne pas leur imposer des projets d'aménagement. ▶





Simone BOURDY

Habitante de la Pointe Hyacinthe sur les 50 pas géométriques

SCI Les Cyprès

J'ai participé à l'atelier 2. Nous avons abordé les lois de 1986 et 1996.

Cela fait près de 40 ans que j'habite Pointe Hyacinthe au Robert. 95 % des résidents de Pointe Hyacinthe sont concernés par la loi de 1986.

Comme le savent, Monsieur ALEXANDE de l'Agence des 50 pas géométriques et tous les services de l'État, le dossier qui nous concerne dort depuis des années !

Nous avons pourtant reçu des avis favorables de l'État, Monsieur DODU, directeur de la DDE nous a autorisé à faire des travaux sur le terrain. Nous avons viabilisé en partie, nous avons mis l'eau, l'électricité, le téléphone, les voies.

Nous avons également établi un dossier « lotissement », qui nous a coûté très cher. Celui-ci a été refusé par la municipalité du Robert parce que nous ne sommes pas propriétaires des 50 pas géométriques alors que le propriétaire, l'État, nous a donné son autorisation. Tout cela, date des années 2000 et à ce jour, nous avons déjà dépensé plus de 500 000 euros à Pointe Hyacinthe.

Pourtant, un résident de Pointe Hyacinthe a obtenu son titre de propriété alors qu'il est arrivé bien après nous. Le document est signé par la DDE, par l'Agence des 50 pas géométriques, par le Maire du Robert et par le Sous-préfet de Trinité. Alors j'aimerais savoir s'il y a deux poids, deux mesures ?

Eddie MARAJO

Animateur

Une question claire qui exige une réponse claire !

Les rapporteurs ne connaissant pas ce dossier, nous allons posé la question à ceux qui ont peut-être la réponse.

Monsieur le Maire du Robert, connaissez-vous cette affaire, pouvez-vous apporter une réponse ?

Alfred MONTHIEUX

Maire du Robert

Si le Maire du Robert a signé c'est qu'il en avait le droit.

Vous n'avez pas de titre de propriété, l'État ne vous a jamais vendu le terrain !

Je ne suis pas propriétaire de terrains, je ne peux pas vendre de terrains !

La personne habitant les lieux demande un avis à la mairie, qui fait le constat d'une maison en bon ou en mauvais état. Ensuite, la personne porte son document à la Préfecture qui émet aussi un avis, puis, l'Agence des 50 pas géométriques donne également un avis. Et pour finir ce sont les services foncier et financier de l'État qui établissent le titre de propriété ou l'acte de vente.

Sont présents dans la salle, aujourd'hui, le Président de l'ANEL, Madame l'Inspectrice de l'Aménagement et d'autres agents des services de la DDE.

Ma collaboratrice a évoqué le problème de l'assainissement et les lois de 1986 et 1996.

Il existe un flou peut-être volontaire des techniciens qui ont écrit cette loi. Ce qui a permis que les Parlementaires, y compris les nôtres, acceptent de voter cette loi.

Je prendrai l'exemple de la libéralisation des permis de construire. C'est la loi du plus fort ! Un résident plus avisé ou plus fortuné, va me traduire devant les tribunaux si je lui impose un assainissement parce que cela n'est pas obligatoire dans les textes. Alors qu'un autre moins fortuné va respecter la décision de la Mairie et ne pourra aller en justice. Et c'est ainsi que naissent les problèmes sur le littoral ; tout le monde interprète la loi !





La loi est floue concernant l'assainissement et la loi littoral en Martinique, il faut donc interroger les Parlementaires pour la corriger. J'ajoute que les 34 communes sont concernées par le littoral alors que seules 27 payent la taxe spéciale d'équipement de ce littoral. Pourtant « jan gwomòn ka ladjé an koko sek gwomòn i ka rivé an lanmè Robè-a, Trinité, Fodfrans ou lanmantin ! ».

Je suis très heureux de participer à ce forum et j'en profite pour remercier l'Agence des 50 pas géométriques et son Président qui ont voulu présenter à la population un problème qui nous est cher et qui nous coûte cher en Martinique, celui du littoral.

Je précise au Président de l'Agence que je suis prêt à signer la Charte mais à condition que les représentants de l'État ici présents : le Conservatoire du littoral, l'ONF, la DDE et l'ODE prennent en considération la mangrove martiniquaise. *

Nicole VELAIDOMESTRY

Office National des Forêts

Concernant la loi de 1986, j'ai commencé les dossiers de régularisation des constructions illicites sur la Forêt Domaniale du Littoral. C'est dommage qu'il n'y ait personne des services fiscaux, Monsieur VERMIGNON pourra confirmer mes propos.

Après l'incorporation dans le domaine forestier, en quatre tranches, de 1981 à 1984, l'État a remis à l'ONF des terrains avec des constructions. Pour la régularisation, il y a eu concertation avec tous les services de l'État et les communes pour proposer à toutes les personnes qui occupaient les terrains de fournir une attestation de la mairie disant qu'elles étaient installées avant 1986 en tant que résidence principale. *

Philippe NARSIN

Est-il envisageable, sur un territoire de 80 km de long et 60 de large, en liaison avec les collectivités en place, qu'il n'y ait qu'une seule autorité qui puisse légitimer sur le littoral à la place de cette cascade d'intervenants ? *

Anne BERISSON

Chargée d'opérations - Agence des 50 pas géométriques

Si pour certains participants à l'atelier cette superposition d'institutions et d'instances constitue un problème, d'autres pensent au contraire que le fait d'unifier pourrait créer une entité incapable de gérer la situation. La proposition finale consiste à associer les compétences de chaque intervenant pour une meilleure gestion ; chacun, avec son savoir-faire, peut apporter un élément positif dans le résultat.

Réunir toutes les compétences sous une seule autorité pourrait créer une « bête » multiforme et finalement informe. *

Eddie MARAJO

Donc synergie plutôt que fusion. *

Pascal TOURBILLON

ASSAUPAMAR

On a beaucoup parlé des lois de 1986 et de 1996. A-t-on dressé un bilan d'application de chacune de ces lois qui ont aujourd'hui 22 et 12 ans respectivement ? *

Catherine BERSANI

Inspecteur général de l'Équipement

Le dernier bilan de la loi littoral a été déposé sur le bureau du Parlement en septembre 2007. Les audits de la loi sur les 50 pas géométriques sont dans les mains du gouvernement depuis cet été. *



Eddie MARAJO

Ce bilan a-t-il été rendu public ? Est-ce un document que n'importe qui peut consulter ?

Catherine BERSANI*Inspecteur général de l'Équipement*

Par internet, sur le site de la DIACT, vous avez le bilan de la loi littoral et sur le site du Secrétariat d'État à l'Outre-mer, vous avez beaucoup d'informations sur les 50 pas géométriques.

Participante

Madame BERISSON a parlé de la proposition de mise en fourrière des outils de production des personnes qui construirraient de façon illicite. Peut-on aller plus loin ? Une loi permet de revendre aux enchères le véhicule d'une personne contrôlée en état d'alcoolémie ; pourrait-on appliquer la même répression pour un tractopelle aidant à une construction illicite ?

Anne BERISSON*Charge d'opérations - Agence des 50 pas géométriques*

Votre question dépasse mes compétences. Peut-être y a-t-il, dans la salle, quelqu'un qui pourrait y répondre... ?

Marie-Claire PARSEMAIN*Conseil général*

Ma question porte sur la mise en application de l'arrêté d'interruption des travaux.

J'ai noté que vous avez proposé la saisie des outils par la police municipale.

Ma question est la suivante : la compétence du respect de la paix et de l'ordre dans la commune est-elle le seul argument qui a présidé à cette proposition ?



Pensez-vous que le niveau communal soit le meilleur niveau d'intervention sur la commune compte tenu des difficultés qu'un maire peut éprouver pour intervenir face à ses administrés qui sont aussi des électeurs ?

Ne faudrait-il donc pas un autre niveau d'intervention ?

Bernard PLANCHET*DDE*

Je réponds également à la question précédente sur la question du tractopelle.

Le seul cas où cela s'est produit, le matériel a été stocké et jusque-là gardé « ad vitam aeternam ».

Si je me souviens bien de l'esprit dans lequel cela s'est produit, sous l'autorité du sous-préfet de Trinité de l'époque, il n'a jamais été question de revendre le matériel pour en tirer bénéfice au profit de l'État.

Ensuite, la question des saisies des matériaux est une possibilité prise sur la base d'un arrêté interruptif de travaux, à la condition qu'il n'y ait pas eu de condamnation.

Après, concrètement, se pose la question des moyens. Comment enlever des parpaings, des sacs de ciment et où les stocker ? La DDE n'a pas de camions pour transporter, pas d'agents d'exploitation pour assurer ce travail. Lorsque j'ai exprimé cette idée, car ce n'est qu'une idée que j'avais émise, c'était en réponse à une question sur la longueur excessive des procédures et du sentiment d'impunité qui en découle. Ma réponse consistait à dire qu'il existe des moyens d'action plus rapides à la condition que l'on échange, que l'on se coordonne entre la commune, la sous-Préfecture avec l'appui des services de la DDE et éventuellement de la gendarmerie pour que tout se déroule dans le calme. Mais tout doit-être mis en œuvre sous l'autorité du sous-Préfet dont c'est la compétence.





Synthèse des ateliers

Yvon BONNOT

Président de l'ANEL

Association Nationale
des Élus du Littoral

Président d'honneur du 1er
forum BÒDLANMÈ Matinik

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, il me revient non pas de conclure mais de faire une synthèse de ces deux jours. Tout d'abord, on peut dire que ce premier forum est un succès. La formule est à renouveler, on a entendu les souhaits des uns et des autres d'échanger, de se rencontrer, de mettre en commun des informations. J'adresse mes félicitations à Ralph MONPLAISIR, Président de l'Agence des 50 pas géométriques, à Roger NADEAU son prédécesseur et un grand merci à Michel DAUNAR pour le travail qu'il a accompli et pour l'organisation de ces deux journées.

Je reprendrai rapidement quelques éléments des travaux des ateliers.

Participation - Information - Éducation

Tout le monde est parfaitement d'accord sur la nécessaire participation des associations.

Il semble tout à fait nécessaire d'informer, de travailler ensemble, administrations, associations, élus... J'ajouterai qu'il est aussi important d'associer de très près l'Éducation Nationale car les messages passent plus facilement par les enfants, pour arriver à terme à une culture citoyenne de l'environnement comme cela a été évoqué.

Ville dense

Il y a quelques années, parler de la ville dense aurait paru aberrant. Aujourd'hui, les gens comprennent qu'il y a un problème de foncier et que l'on ne peut pas continuer à construire n'importe comment. Cela nous oblige à repenser la ville, avec une architecture appropriée, plus travaillée, différente, de manière à préserver son chez soi sans subir la promiscuité qui peut toujours poser problème.

On ne peut pas construire en densifiant comme on construit un bâtiment perdu dans la nature. Il faut se dire que dans les villes moyennes ou petites, on doit garder les services publics en ville, pour éviter les déplacements et la consommation de carburant mais aussi des commerces de proximité qui facilitent la vie...

Des outils existent

Aujourd'hui, je dois dire que j'ai un peu mieux pris conscience de la spécificité de la Martinique et j'ai le sentiment qu'il existe de nombreux outils qui ne sont pas toujours correctement appliqués.

Les PLU sont des documents importants.

Concernant les permis de construire, c'est clair que les maires ont de nombreuses responsabilités de toute nature, en matière de sécurité, de santé... La définition du littoral mérite comme le dit Catherine BERSANI, observation, qualification, évaluation. Je rappelle l'existence du Système d'Information Géographique qui est une base d'échange à votre disposition de façon à mieux connaître ce littoral avec toutes ses difficultés.

Ce littoral, c'est notre richesse et ici, en Martinique, toutes les communes sont directement concernées par le littoral. Le littoral n'est pas un trait de côte, ce n'est pas seulement ce qui se projette en mer, c'est aussi la frange épaisse littorale, même si le mot n'est pas très joli, c'est cette richesse des paysages. Le littoral est la principale attraction en matière de tourisme.

Connaître son milieu, son histoire

On ne peut pas se dispenser de connaître l'histoire d'un pays. Hier, j'ai appris beaucoup de choses sur l'histoire de la Martinique et souvent, nous devons nous référer à l'histoire d'un pays pour le comprendre. Nous avons beaucoup évoqué les constructions illégales. Lorsque ce sont les espaces naturels ou forestiers qui sont occupés, la réponse doit être claire. Les maires prennent leurs responsabilités et je sais que ce n'est pas toujours facile car lorsqu'il s'agit de cas sociaux, on ne peut pas se dispenser de reloger les gens.

On a pu noter combien la question de l'assainissement était importante et rien ne peut se faire sans une réflexion sur l'assainissement collectif ou individuel. À propos de la pêche, tout comme en France métropolitaine, on retrouve les problèmes : la démission et



le vieillissement des pêcheurs, la préservation de la ressource, la modernisation des outils de travail sans oublier la rivalité entre les plaisanciers et les pêcheurs.

Chacun est venu, a participé, avec sa perception du littoral mais je crois que pour tous aujourd'hui, les inquiétudes concernant l'environnement sont justifiées. Les interventions qui ont eu lieu, avec une parfaite maîtrise du milieu ont parfois montré une bien triste réalité.

Si les ateliers n'ont pas apporté toutes les réponses attendues, n'ont pas satisfait toutes les interrogations, ils ont eu le mérite d'ouvrir le débat qui devra se prolonger dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières, dans une logique de développement durable. Nous avons un littoral qui est la porte d'entrée pour la terre comme pour la mer : c'est un des points importants que nous devons retenir aujourd'hui.

Je terminerai en disant qu'on ne peut pas dissocier développement économique et protection de l'environnement, les deux concepts sont complémentaires et indissociables.

En Martinique comme ailleurs, la population attend la justice et n'est pas contre les décisions des élus dès lors qu'ils auront un sentiment de justice et d'intérêt général. Les gens attendent sur le plan local des décisions claires et des élus responsables.

Merci pour votre participation, merci de m'avoir écouté et merci de votre invitation.

Yvon BONNOT

Président de l'ANEL

Association Nationale des Élus du Littoral
Président d'honneur du 1er forum BÒDLANMÈ Matinik





Ducos



Vauclin



CLÔTURE DES TRAVAUX



Marigot

Clôture des travaux

Participants

Ralph MONPLAISIR

*Président de l'Agence des 50 pas géométriques
Maire de Case Pilote*

Jean-Louis VERNIER

Directeur de la DIREN

Roger LISE

Sénateur

Raymond OCCOLIER

*Maire du Vauclin Président de l'Association des Maires
Premier Président de l'Agence des 50 pas géométriques*

Justin PAMPHILE

Maire du Lorrain

Christian VERNEUIL

*Adjoint au Maire du Robert, chargé de l'urbanisme
Vice -Président de la Communauté de Communes du Nord
de la Martinique*

Animateur

Eddie MARAJO

Clôture des travaux



Eddie MARAJO
Animateur

Nous arrivons quasiment au terme de cette manifestation mais je voudrais appeler à la tribune le Président de l'Agence des 50 pas géométriques qui va nous présenter la charte BÒDLANMÈ Matinik que les autorités en question, celles dont vous avez réclamé le contrôle effectif, manifeste, avec prise de décision efficace, vont signer ensemble. ♦



Ralph MONPLAISIR
Président de l'Agence
des 50 pas géométriques
de la Martinique
Maire de Case Pilote

Je souhaiterais qu'on applaudisse Yvon BONNOT, pour le remercier une fois de plus. Catherine BERSANI et lui-même doivent nous quitter ; nous leur souhaitons bon voyage, bonne continuation chez nos amis, voisins et frères guadeloupéens.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Présidents, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Représentants de l'État, des Collectivités, chers collègues Maires, Élus, Conseillers municipaux, généraux ou autres, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je dois vous dire combien je suis heureux, ce soir d'être celui qui préside l'Agence des 50 pas géométriques à l'initiative de ce forum.

Il faut honnêtement reconnaître que j'ai simplement hérité et bénéficié du travail de Roger NADEAU,



mon prédecesseur et de Michel DAUNAR, le Directeur de l'Agence des 50 pas géométriques qui est encore avec nous. Je tiens à vous demander s'il vous plaît, d'applaudir Roger NADEAU, qui n'est plus Président mais qui a préparé ce forum. Ce forum était une idée géniale et je pense que nous devons reconduire cette rencontre tous les deux ans afin d'établir un bilan sur le travail accompli et de dresser les orientations pour la suite.

Le forum BÒDLANMÈ Matinik a permis à de nombreux acteurs qui, chacun dans son coin, avaient le même souci, le même intérêt, celui de notre environnement, et le même besoin de se retrouver et de se rendre compte que nous partagions les mêmes désirs, les mêmes inquiétudes. Nous avons tous bien compris, qu'en effet, c'est en mettant les complémentarités ensemble que nous arriverons à avancer.

Cette rencontre, qui a duré deux jours, a permis de voir comment après des années d'efforts pour réveiller l'inquiétude, certaines associations sont heureuses de sentir la prise conscience. Aujourd'hui, effectivement, ces associations peuvent venir dans un esprit beaucoup plus rassuré, présenter et expliquer leur démarche et leur combat.

Nous avons vécu une période que j'appellerais « période de gestation ». Maintenant, nous entrons dans une période de réflexion et surtout d'action. Ici, sont représentés l'État, par les services administratifs, par les directeurs des différents domaines



d'action, par les fonctionnaires, qui tous les jours, travaillent dans l'intérêt public, présents et intéressés à voir aboutir une volonté commune de promotion du bien-être social, de l'environnement.

Sont également présents les Maires, représentés par mon ami le Président Raymond OCCOLIER et par tous ceux qui sont venus, qui ont assisté, qui ont participé et qui ont montré à quel point, ils se sentent concernés par la protection de notre littoral.

L'Agence des 50 pas géométriques, mais ne devrait-on pas dire plutôt l'Agence du littoral, car aujourd'hui c'est tout le littoral qui est mis en avant, entend bien poursuivre le travail avec intelligence pour nos enfants et nos petits enfants.

Je vais, à présent, vous lire la charte BÒDLANMÈ qui a pour vocation de montrer la volonté d'agir ensemble. Ce document certes n'est pas contractuel ; il est pire que contractuel parce qu'il est volontaire ! Tout le monde sait qu'on peut signer un contrat dans un esprit d'obligation, mais une charte, ça se signe avec le cœur ! C'est une volonté de faire ensemble et de bien faire.

Cette charte est un engagement collectif pour la protection et la valorisation de notre littoral. Les signataires en sont le Préfet de la Région Martinique, représenté ici par le Directeur de la DIREN, Jean-Louis VERNIER, le Président de l'Association des Maires, Raymond OCCOLIER, et votre serviteur, Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique. Nous veillerons à ce que les Maires du littoral qui le souhaitent signent cette charte. Nous remercions déjà les Maires et leurs représentants présents qui signeront la Charte BÒDLANMÈ Matinik.



Charte BÒDLANMÈ Matinik

Engagement sur la protection et la valorisation de notre littoral

« Est acté ce qui suit :

Le littoral de la Martinique s'étend sur près de 360 kilomètres dont les deux tiers font l'objet de protections au titre de leur appartenance aux espaces qualifiés de « naturels ».

Par ailleurs, une partie importante de ce littoral dite « bande des 50 pas géométriques » fait partie du domaine public de l'État par conséquent imprescriptible et inaliénable.

Or, force est de constater les limites du dispositif de protection actuel.

Le littoral, sous toutes ses facettes : forêt domaniale du littoral, mangrove, espaces maritimes, espaces terrestres, zones naturelles, subit un trop grand nombre d'agressions aux conséquences inévitables sur notre environnement, notre société, notre économie, nos finances.

- *Considérant que notre littoral, réelle richesse de notre patrimoine, constitue un espace limité et particulièrement fragile qu'il est nécessaire de protéger,*
- *Considérant que le principal risque qui menace notre littoral est son occupation anarchique et non maîtrisée,*
- *Considérant la Charte du Parc Naturel Régional de la Martinique, adoptée le 14 mars 1997 en cours de révision, les signataires de la présente charte s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter les espaces protégés du littoral martiniquais tant maritimes que terrestres, notamment contre les constructions nouvelles, la pollution, le défrichement, les dégradations de toutes natures...*

Pour atteindre cet objectif, les signataires s'engagent à se référer aux travaux réalisés au cours du 1^{er} forum Bòdlanmè Matinik, organisé les mardi 21 et mercredi 22 octobre 2008 au Palais des congrès de Madiana dont les conclusions sont annexées à la présente charte. »

Merci Mesdames, merci Mesdemoiselles,
merci Messieurs. *



Jean-Louis VERNIER
Directeur de la DIREN

Je voudrais excuser le Préfet Ange MANCINI qui avait tenu à ouvrir ce forum et qui avait inscrit dans son agenda sa fermeture avec la signature de la charte. C'est un impératif de dernière minute qui m'offre l'avantage et l'honneur de le remplacer ce soir.

Bien évidemment, je m'associe à ce qui a été dit par le Président de l'Agence des 50 pas géométriques sur l'importance de ce premier forum. Je pense qu'il y en aura d'autres. Plusieurs pistes ont été évoquées comme la nécessité d'une concertation, d'une volonté commune, de l'application des textes qui existent. Je ne serai pas plus long. Je pense simplement que ces deux journées ont permis à l'ensemble des élus, des acteurs du littoral, des Martiniquais, de faire plusieurs dizaines de pas dans le bon sens pour une meilleure gestion de notre littoral. *

Ralph MONPLAISIR

Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique - Maire de Case Pilote

Je tiens à dire que j'aurais aimé que le Sénateur Roger LISE ici présent soit à mes côtés pour la signature de cette charte.

Monsieur Roger LISE, l'Agence des 50 pas géométriques, c'est votre enfant ! *



Roger LISE
Sénateur

J'accepte d'offrir mes services, en qualité d'expert bénévole à l'Agence des 50 pas géométriques lors de ses séances de travail. *



Raymond OCCOLIER
*Maire du Vauclin
 Président de l'Association
 des Maires
 Premier Président de l'Agence
 des 50 pas géométriques*

Bonsoir Mesdames et Messieurs.

À la question « Notre littoral en crise durable ? », la réponse est le développement durable. Le développement durable a un coût. Il a un coût psychologique parce qu'il faut bousculer les mauvaises habitudes, il a également un coût financier.

J'ai apprécié que durant nos travaux, la langue de bois n'ait pas été de rigueur. Il faudra donc que collectivement, nous nous battions pour que l'Agence des 50 pas géométriques ait les moyens financiers d'assumer sa mission. Dans le même temps, il s'agira de faire en sorte que tous ceux et toutes celles qui œuvrent à l'aménagement, à la protection, à la défense et à l'usage raisonnable et raisonnable du littoral puissent continuer à le faire.

Naturellement, nous allons signer cette Charte, mais je voudrais aujourd'hui prendre deux rendez-vous. Le premier, je le prends avec l'Association des Maires. Nous allons répercuter les travaux et les conclusions de ces derniers, de manière à ce que tous les Maires soient conscients de tout ce qui a été dit dans le cadre de ce forum, avec toute la richesse et toute la diversité des intervenants. En effet, Monsieur le Président, il faut impérativement que nous puissions nous retrouver dans un an ou deux pour faire le bilan. Si nous nous contentons de signer une charte, « sa sé bel pawol si nou pa alé pi loin ». Nous devons aller plus loin pour dresser un bilan, pour constater ce qui a été positif, ce qui a marché, ce qui n'a pas marché, ce qui reste à mettre en œuvre. C'est le rendez-vous formidable auquel nous sommes tous appelés. *



Eddie MARAJO

Je voudrais préciser que cette charte, sous le couvert de l'Association des Maires et en collaboration avec l'Agence des 50 pas géométriques, va circuler de ville en ville pour recueillir la signature de l'ensemble des Maires. Le Maire du Vauclin et le Maire du Lorrain, ici présents vont apposer leurs signatures. *



Justin PAPHILE
Maire du Lorrain

Bonsoir à toutes et tous.

J'étais présent à l'ouverture et je le suis à la clôture. Je reviens sur les propositions faites lors de la présentation des ateliers 1, 2 et 3. Ces propositions sont pour certaines très intéressantes, d'autres méritent encore réflexion et m'ont laissé dans l'expectative. Je ne vais en citer qu'une : celle liée à la saisie du matériel. Je peux vous assurer que même si nous avions la volonté d'effectuer des saisies, il se pose des problèmes à la fois de moyens, très certainement de sécurité, et pire, des problèmes de stockage, quand on sait les difficultés que nous rencontrons pour stocker du matériel. Sur la question de la sécurité, pensez-vous qu'il est possible d'aller immobiliser une pelle d'une valeur de 50 000 euros avec le propriétaire en face de vous, furieux, mécontent, évidemment lié au fait qu'il est dans une démarche illégale ?



Vous comprenez bien que tout cela mérite réflexion. La Ville du Lorrain, dont je suis le nouveau Maire, a été confrontée aux problèmes liés à l'occupation de la zone dite des 50 pas géométriques.

Nous avons cette chance que l'Agence des 50 pas géométriques avait commencé un travail considérable sur notre ville, et que ce travail se poursuit. Ensemble, nous mettons tout en œuvre pour permettre à des personnes qui habitent sur les 50 pas géométriques depuis très longtemps d'occuper de manière paisible et légale leur propriété et à d'autres, de leur proposer d'autres options les mettant à l'abri sur du foncier disponible dans les terres. Nous nous inscrivons dans l'esprit de cette charte qui sera présentée au Conseil municipal de la Ville le 13 novembre. Notre Ville étant dans une démarche d'agenda 21 depuis notre arrivée, cette charte s'inscrit vraiment dans la logique du développement durable.

Je suis un jeune maire, mais je prépare l'avenir pour ceux et celles qui demain, seront amenés à gérer les affaires de la Ville.

Je signe de manière très symbolique la charte, mais la délibération sera officiellement prise par le Conseil municipal pour confirmer sa volonté de s'inscrire dans cette démarche. Merci beaucoup. ♦

Eddie MARAJO

Merci. Nous passons la parole au représentant du Maire du Robert qui a dû partir, mais qui s'est engagé devant témoins à signer la charte.

Je rappelle toutefois la condition émise par Alfred MONTHIEUX, au sujet de la mangrove. Le Conservatoire du littoral sera en mesure de lui apporter un certain nombre de réponses sur cette question. ♦



Christian VERNEUIL

*Adjoint au Maire du Robert,
chargé de l'urbanisme
Vice -Président
de la Communauté
de Communes du Nord
de la Martinique*

Je vais tout d'abord féliciter et remercier les organisateurs de ce forum, féliciter tous ceux qui ont participé à ces travaux. J'espère que tous ceux qui partiront d'ici pourront vulgariser tout ce qu'ils ont entendu et faire en sorte que nous prenions un nouvel élan pour nourrir de grands espoirs dans la réorganisation de l'urbanisation dans ce pays.

Notre façon de voir l'urbanisation, la gestion de nos espaces, l'aménagement de nos territoires doit être différente.

Merci à tous et à bientôt. ♦



Ralph MONPLAISIR

*Président de l'Agence
des 50 pas géométriques
de la Martinique
Maire de Case Pilote*

Je signe cette charte en tant que Maire de Case Pilote, mais, bien entendu, nous soumettrons cette signature au prochain Conseil municipal. Je serais étonné qu'il y ait des votes contre et des abstentions.

Avant de nous quitter, je voudrais, au nom de tous ceux qui ont collaboré à cet important travail, vous remercier d'être venus et de nous avoir accompagné et motivé par vos questions et votre intérêt à la participation aux ateliers. Je voudrais remercier et vous demande de bien vouloir applaudir toutes celles et tous ceux qui travaillent à l'Agence des 50 pas géométriques.

Eddie MARAJO

L'Agence des 50 pas géométriques va remettre en cadeau aux Maires une photographie de leur littoral.

Merci à tous les participants. C'est une grande première, certains ont fait preuve d'un grand courage oratoire. Ce qui était impossible il y a vingt ans l'est aujourd'hui. Rappelons-nous qu'un certain nombre d'associations présentes ici étaient considérées à l'époque comme hors-la-loi. Ce qui prouve que le dialogue a quand même avancé.

Merci beaucoup et rendez-vous dans deux ans ! ♦





Rivière Pilote



NOTRE BÒDLANMÈ EN IMAGES

EXPOSITION DE 53 PHOTOGRAPHIES
d'HENRI SALOMON



Cherchez l'intrus ?

► Pointe Michel ■ François



En bout de ligne

► Pointe Jean-Claude ■ Robert



Le littoral: une zone de mixité

■ Basse Pointe



Une réponse à l'insuffisance de logements locatifs ?

► Pointe de la Vierge ■ Fort de France



Une réponse à l'insuffisance de logements locatifs ?

► Pointe de la Vierge ■ Fort de France



Quelles solutions pour l'assainissement ?

► La Xavier ■ Trois Îlets



Quelles solutions pour l'assainissement ?

❖ La Xavier • Trois Îlets



Quelles solutions pour l'assainissement ?

❖ La Xavier • Trois Îlets



Autre habitat, autre façon d'occuper, autres formes de dégradation aussi ! Appontements bateaux...

❖ Frégate • François



Autre habitat, autre façon d'occuper, autres formes de dégradation aussi ! Appontements bateaux...

❖ Frégate • François



Vous avez dit « plus belle baie du monde ! »

❖ Pointe de la Vierge • Fort de France



Une des plus belles baies du monde !

❖ Fond Batelière • Schaelcher



Conditions de vie décentes en périphérie de ville ?

► Pointe de la Vierge • Fort de France



Vivre ou survivre : protection loin des préoccupations

► Californie • Lamentin



Vivre ou survivre : protection loin des préoccupations

► Californie • Lamentin



Vivre ou survivre : protection loin des préoccupations

► Californie • Lamentin



...

► Pointe de la Vierge • Fort de France



Baignade conseillée

► Pointe de la Vierge • Fort de France



Vous avez dit isolée ?

↳ La Taupinière • Diamant



Le remblai :

un accompagnement au développement économique !

↳ Texaco • Fort de France



Matériaux de remblai

↳ La Xavier • Trois Îlets



Recyclage de pneus : le pneu-sol !

↳ Glacy • Trois Îlets



Recyclage de pneus : le pneu-sol !

↳ Glacy • Trois Îlets



Pas d'autorisation nécessaire !

- Défrichement en zone naturelle • Réalisation de digue
- Soutainement pneu-sol • Carcasses de bateau
- ↳ O'mullane • Diamant



Protection contre la houle : les pilotis !
• Pointe de la Vierge • Fort de France



Cité lacustre
• Trois Îlets



Cité lacustre
• Trois Îlets



Cité lacustre
• Trois Îlets



Cité lacustre
• Trois Îlets



Nouvelle méthode d'urbanisation :
quartier périphérique loin du centre-bourg
• La Taupinière • Diamant



Mais non... le centre bourg se situe à 5 km !

► Baie des Mulets • Vauclin



Quartier isolé, cherche bourg à 6 km !

► Trois Rivières • Sainte-Luce



**Le développement du squat...
sans réseaux... en toute impunité !**

► Mansarde Ransée • François



Quartier en devenir

► Vatable • Trois Îlets



Développement non maîtrisé : où vont les rejets ?

► Pointe Lynch • Robert



En pleine nature ? Non... en zone urbaine !

► Bord de mer • Sainte-Marie



**Une forme d'exploitation sauvage de la mangrove !
Conséquences sur l'environnement ?**

▀ Bas Mango ▪ Rivière Pilote



Porc, mangrove, bourg... cohabitation par l'exemple !

▀ La Xavier ▪ Trois Îlets



Le lift : une valeur sûre, en pleine crise du littoral

▀ Canal Taupinière ▪ Diamant



Une activité de bord de mer

▀ Canal Taupinière ▪ Diamant



Autres activités de bord de mer.

▀ Canal ▪ Ducas



Toujours en activité ?

▀ Canal ▪ Ducas



Littoral protégé ?

► Désert ♡ Sainte Luce



Le défi de l'équilibre... qui va gagner !

► Fond Batelière ♡ Schœlcher



Le « goudurix »

► Crochemort ♡ Lorrain



Risque latent mais mise en danger certaine !

► Marigot



Recherche repreneur !

► Canal Taupinière ♡ Diamant



Mangrove en souffrance !

► Trois Rivières - Canal ♡ Sainte Luce



Action de l'amont sur le littoral,
une conséquence : l'envasement
↳ Embouchure • Rivière Salée



• Trois Îlets



Quel avenir ?
↳ Bas Mango • Rivière Pilote



No comment !
↳ Bas Mango • Rivière Pilote



Une vision féerique...
et dire que tout était comme cela avant !
↳ Macabou • Sainte Anne



PROGRAMME INTERVENANTS PARTICIPANTS

Sainte Anne

21 octobre 2008

8h00 Accueil des participants

8h30 Allocutions d'ouverture

Georges RAVOTEUR - *Adjoint au Maire de Schœlcher*

Ralph MONPLAISIR - *Président de l'Agence des 50 pas géométriques de Martinique*

Yvon BONNOT - *Président d'honneur, Président de l'ANEL
Association Nationale des Élus du Littoral
Maire de Perros-Guirec*

Raymond OCCOLIER - *Président de l'Association des Maires*

Ange MANCINI - *Préfet de Région*

9h00 Les contours de notre littoral

- **Définition du littoral**

Catherine BERSANI - *Inspecteur général de l'Équipement*

- **L'histoire de notre littoral**

Thierry L'ETANG - *Anthropologue*

- **Les usages du littoral et la répartition des espaces**

Stéphane DEFOS - *DIREN*

9h45 Pause

10h00 Notre littoral en crise ?

- **Le littoral martiniquais: panorama d'un littoral en crise**

Pascal SAFFACHE - *UAG*

- **Conséquences de l'occupation mal maîtrisée**

Michel LEFEUVRE - *Service maritime et littoral - DDE*

- **La qualité de nos eaux**

Didier CAMY - *Ingénieur d'études sanitaires - DSRS*

- **La pêche, un secteur fragilisé**

Bertrand CAMBUSI - *Comité des Pêches*

- **Mal de mer**

Christophe YVON - *Directeur IMPACT MER*

- **Mal sous la mer**

Jean-Philippe MARÉCHAL

Directeur de l'Observatoire du milieu marin de la Martinique

- **Témoignages d'acteurs du terrain**

Moïse LOUMENGO - *Président de l'AMEPAS*

Maurice MIAN - *Garde moniteur à la réserve naturelle des îlets de Sainte Anne - PNRM*

Guillaume SIMON - *ONF*

Échange avec le public

12h00 Valorisation de notre littoral ?

- **Les actions de l'Agence des 50 pas géométriques**

Anse Bellune, Anse Dufour, Vatable

12h30 Déjeuner

13h45

Table ronde 1

Les enjeux de la protection du littoral

Yvon BONNOT - *Président de l'ANEL*

Jeanne DEFOI - *Directrice ODE*

Marcellin NADEAU - *Maire du Prêcheur*

Arnaud RENÉ-CORAIL - *Maire des Trois-Ilets*

Yves DUCOS - *Directeur ONF*

Jean-Louis VERNIER - *Directeur DIREN*

Louis BOUTRIN - *Président Écologie urbaine*

Administrateur Agence 50 pas géométriques

Animateurs

Liza MARIE MAGDELEINE et Eddie MARAJO

Échange avec le public

15h30 Pause

15h45

Table ronde 2

Le littoral en crise durable ?

Vincent Louis Félix DUVILLE

Conseiller régional - Président de l'ADUAM

Johan VILLERONCE - *Directeur du PNRM*

Garcin MALSA - *Maire de Sainte Anne*

Henri LOUIS RÉGIS - *Président de l'ASSAUPAMAR*

Louis BOUTRIN - *Président Écologie urbaine*
Administrateur Agence 50 pas géométriques

Charles AGATHE - *Comité des pêches*

Hélène GANTEL - *Présidente de l'Association des occupants sans titre de la bande des 50 pas géométriques*

Animateurs

Joseph NODIN et Eddie MARAJO

Échange avec le public

17h30 Fin des travaux de la première journée

22 octobre 2008

8h00 Accueil des participants

8h30 3 ateliers

Atelier 1

Quelles responsabilités pour mieux agir, avec quels moyens ?

Animateur

Liza MARIE MAGDELEINE

Rapporteurs

Anne BERISSON - *Chargée de mission Agence des 50 pas géométriques*

Philippe JANVIER - *Directeur Adjoint Développement économique et social du Conseil régional*

Atelier 2

Comment concilier les usages du littoral aujourd'hui et le développement durable ?

Animateur

Pascale LAVENAIRE

Rapporteurs

Rudy ALEXANDRE - *Chargé d'opération Agence des 50 pas géométriques*

Gilles CHAPELIER - *Chargé de mission urbanisme Aménagement du littoral - DIREN*

Atelier 3

Le retour à la ville dense comme élément de protection du littoral

Animateur

Joseph NODIN

Rapporteurs

Alain ALEXANDRE - *Chargé d'opération Agence des 50 pas géométriques*

Matthieu GUILLEMETTE - *Agence des 50 pas géométriques*

10 h 30 Point Presse

10 h 45 Pause

11h00

Présentation d'opérations de valorisation menées sur le littoral

- **GIZC - Gestion Intégrée de la Zone Côtière**

Catherine BERSANI - *Inspecteur général de l'Équipement*

- **Illustration par l'exemple de la Ville du Robert**

Christian VERNEUIL - *Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme - Vice-Président de la CCNM*

- **Plan de gestion FDL - Forêt Domaniale du Littoral**

Yves DUCOS - *Directeur - ONF*

- **Actions sur la baie de Fort de France**

Classement réserve naturelle
Baie de Génipa

- Bénédicte CHANTEUR - *Chargée de mission scientifique - PNRM*

- **Actions du Conservatoire du littoral**

Marc DUNCOMBE - *Délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral*

Marie Michèle MOREAU - *Responsable du Conservatoire du littoral de Martinique*

12 h 30

Déjeuner

14h00

Restitution des travaux menés en ateliers

Échange avec le public

Signature de la charte Bòdlanmè

17h00

Clôture des travaux

Ralph MONPLAISIR - *Président de l'Agence des 50 pas géométriques Martinique*

Raymond OCCOLIER - *Président de l'Association des Maires*

Yvon BONNOT - *Président d'honneur*

Cocktail de clôture

INTERVENANTS & PARTICIPANTS

AGATHE Charles *Comité régional des Pêches*
ALEXANDRE Rudy *Chargé d'opérations - Agence des 50 pas géométriques Martinique*
BERISSON Anne *Chargée d'opérations - Agence des 50 pas géométriques Martinique*
BERSANI Catherine *Inspecteur général de l'Équipement*
BONNOT Yvon *Président de l'ANEL - Association Nationale des Élus du Littoral - Président d'honneur du 1^{er} forum Bòdlanmè Matinik*
BOURDY Simone *Habitante de Pointe Hyacinthe au Robert sur les 50 pas géométriques*
BOUTRIN Louis *Président Écologie Urbaine - Administrateur Agence des 50 pas géométriques de la Martinique*
BRIÈRE Michel *DAF*
CAMBUSI Bertrand *Comité des Pêches*
CAMY Didier *Ingénieur Études sanitaires - DSDS*
CATHERINE Patrick *Ville du Robert*
CHANTEUR Bénédicte *Chargée de Mission Scientifique Parc Naturel Régional de la Martinique*
CHAPELIER Gilles *DIREN*
DAUNAR Yves-Michel *Directeur - Agence des 50 pas géométriques*
DEFOI Jeanne *Directrice de l'ODE - Office De l'Eau*
DEFOS Stéphane *DIREN*
DUCOS Yves *Directeur de l'ONF*
DUNCOMBE Marc *Délégué Outre-mer du Conservatoire du littoral*
DUVILLE Vincent Louis Félix *Conseiller régional, Président de l'ADUAM*
GANTEL Hélène *Présidente de l'Association des occupants sans titre de Pointe la Rose*
L'ÉTANG Thierry *Anthropologue*
LEFEUVRE Michel *Service maritime et littoral - DDE*
LOUIS RÉGIS Henri *Président de l'ASSAUPAMAR*
LOUMENGO Moïse *Président de l'AMEPAS*
MALSA Garcin *Maire de Sainte Anne*
MANCINI Ange *Préfet de la région Martinique*
MARAJO Eddie *Animateur*
MARÉCHAL Jean-Philippe *Directeur de l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais*
MARIE-MAGDELEINE Liza *Animateur*
MASSOLIN Josette *Conseillère régionale - Administrateur Agence des 50 pas géométriques Martinique*
MIAN Maurice *Garde Moniteur de la réserve des Îlets de Sainte Anne - PNRM*
MONPLAISIR Ralph *Président de l'Agence des 50 pas géométriques de la Martinique - Maire de Case Pilote*
MONTHIEUX Alfred *Maire du Robert*
MOREAU Marie-Michelle *Responsable du Conservatoire du littoral de la Martinique*
NADEAU Marcellin *Maire du Prêcheur*
NARSIN Philippe
NODIN Joseph *Animateur*
OCCOLIER Raymond *Maire du Vauclin - Président de l'Association des Maires*
Premier Président de l'Agence des 50 pas géométriques (2000-2003)
PARSEMAIN Marie-Claire *Conseil général*
PLANCHET Bernard *DDE*
RAVOTEUR Georges *Adjoint au Maire de Schœlcher*
RENÉ-CORAIL Arnaud *Maire des Trois Îlets*
SAFFACHE Pascal *UAG*
SEVEUR Léon
SIMON Guillaume *Agent patrimonial de l'Office National des Forêts*
TOURBILLON Pascal *ASSAUPAMAR*
VELAIDOMESTRY Nicole *Office National des Forêts*
VERNEUIL Christian *Adjoint au Maire du Robert, chargé de l'urbanisme*
Vice-Président de la Communauté de Communes du Nord de la Martinique
VERNIER Jean-Louis *Directeur de la DIREN*
VILLERONCE Johan *Directeur du PNRM*
YVON Christophe *IMPACT MER*

LEXIQUE

Trois Ilets

ADUAM Agence D'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique

ANEL Association Nationale des Élus du Littoral

APID Autre Port d'Intérêt Départemental

CCNM Communauté de Communes du Nord de la Martinique

DAF Direction de l'Agriculture et de la Forêt

DCP Dispositif de Concentration de Poissons

DDE Direction Départementale de l'Équipement

DIACT Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des territoires

DIREN Direction Régionale de l'Environnement

EAT Espace d'Aménagement Touristique

GIZC Gestion Intégrée des Zones Côtierères

IFREMER Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

ODE Office de l'Eau

ONF Office National des Forêts

PADD Projet d'Aménagement et de Développement Durable

PLU Plan Local d'Urbanisme - a remplacé le **POS** Plan d'Occupation des Sols

PNRM Parc Naturel Régional de la Martinique

PRAM Pôle de Recherche Agronomique de Martinique

RNR Réserve Naturelle Régionale

SAR Schéma d'Aménagement Régional

SCOT Schéma de Cohérence Territoriale

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion de l'Eau

SMVM Schéma de Mise en Valeur de la Mer

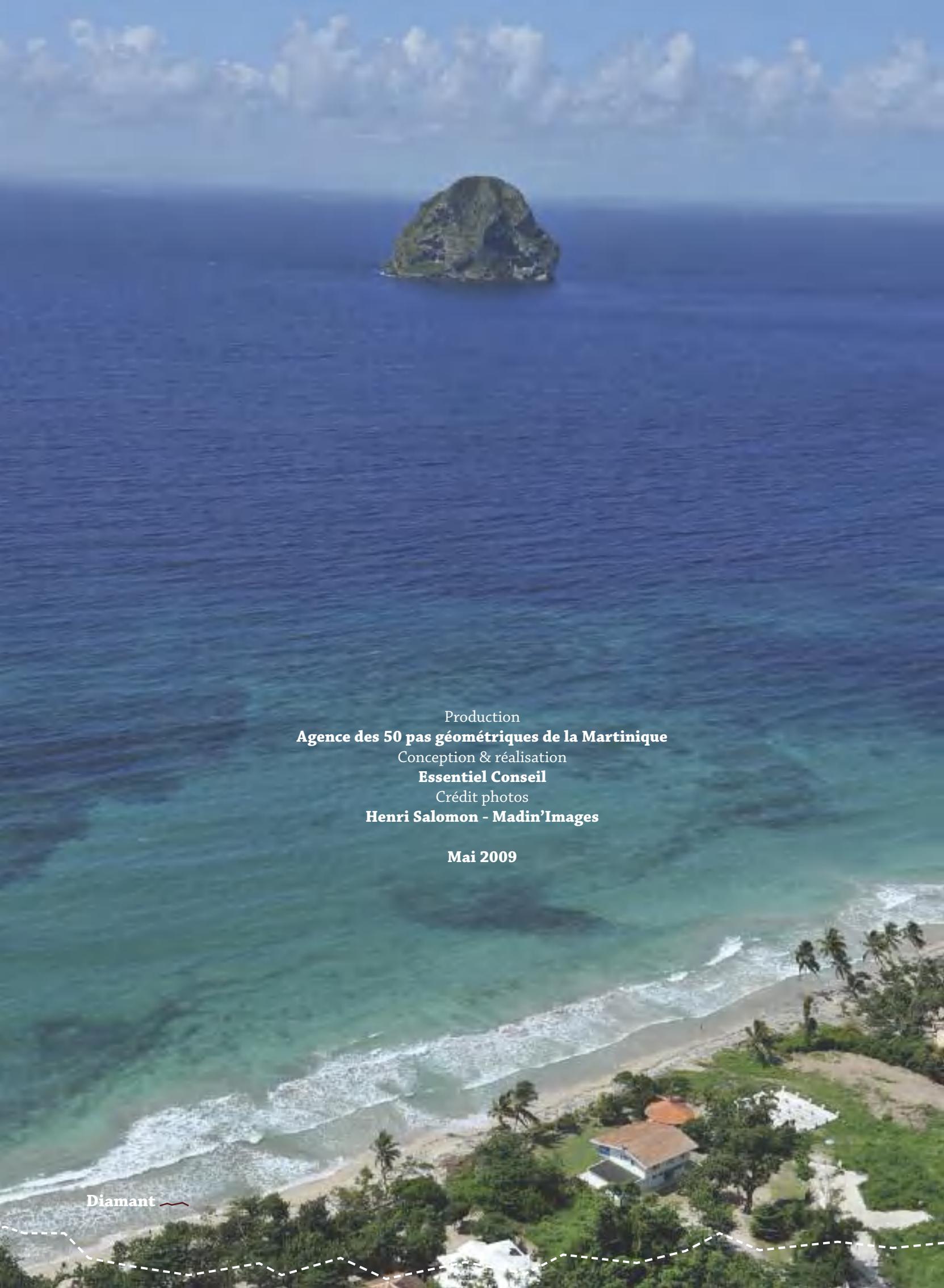
SPANC Service Public d'Assainissement Non Collectif

ZPPAUP Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager



Marin





Production
Agence des 50 pas géométriques de la Martinique
Conception & réalisation
Essentiel Conseil
Crédit photos
Henri Salomon - Madin'Images

Mai 2009

Diamant 

1^{er} forum

BÒDLANMÈ



Matinik

Notre littoral en crise durable ?





PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE



CONSERVATOIRE DU LITTORAL



Agence des 50 pas géométriques de Martinique

12-14 Avenue Louis Domergue - Immeuble le Trident - 4^{ème} Etage - Montgérald - 97200 Fort-de-France

Tél : **0596 42 65 20** - Fax : **0596 39 78 37** - Email : **contact@50pas972.com**

www.agence50pas972.org